



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 20 mai 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155035005

Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (CG12 0208) (PROJET SÉRAM), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction des travaux publics - 1146223012

Accorder un contrat à Mélimax transport Inc., pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période d'environ 31 mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, pour un montant total de 113 673,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14132 (2 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1152811001

Accorder un contrat à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 3 ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472007

Accorder un contrat à Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval pour la fourniture de 16 véhicules de marque Mazda 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14221 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154240003

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération et la fourniture de 2 bateaux-passeurs (traversier) pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016 - Dépenses de 566 088,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14116 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil pour le contrat des bateaux-passeurs pour les saisons estivales 2015 et 2016 - Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses de 2015 en conséquence

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155331005

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada ltée, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public 14-13225 (2 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 105 604,54 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1156135003

Conclure une entente-cadre avec LOUIS HEBERT UNIFORME INC. pour la fourniture de différents vêtements de travail pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires - Appel d'offres public 15-14119 (2 soumissionnaires) (montant estimé: 200 129,22 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838005

Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1152621002

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$ - Appel d'offres 15-14211 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.015 Contrat de construction

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1154820002

Accorder une dépense additionnelle de 10 506,99 \$, taxes incluses, en incidences pour surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement reliée au contrat octroyé par le comité exécutif à l'entreprise LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC (CE14 1103) - Majorer l'autorisation globale de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.017 Contrat de construction

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1153261001

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, de construction de saillies et de prolongement de la rue Acorn dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 459 658,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211501 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151630001

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est, situé au 3444 St-Joseph Est, pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14282 (4 soumissionnaires) - Autoriser une dépense 1 065 999,94 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541007

Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.020 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822020

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 288101 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.021 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie - 1155967001

Accorder un contrat à MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.022 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154822024

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût des contrats à Gaz Métro et à Hydro-Québec), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires au déplacement des leurs câbles de moyenne tension, à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, pour la somme maximale de 279 891,50 \$ taxes incluses - fournisseurs exclusifs

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.023 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156765005

Abroger la résolution CE15 0723 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.024 Contrat de services professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1144117001

Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une entente-cadre d'une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public numéro 14-12620 (3 soumissionnaires) - (montant estimé : 441 507,01 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.025 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155277001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe conseils Lacasse et Trudeau pour des services professionnels d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater - Dépense totale de 65 836,93 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 14-14131 (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver la convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.026 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155891002

Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques (CE 13 0477)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.027 Contrat de services professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1153997002

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie Inc pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14295 (3 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.028 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1151695001

Approuver le projet d'entente avec la Société LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE par lequel la Société accorde à la Ville le droit d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Soeurs et ses approche.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.029 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1156896006

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, le lot 1 154 530 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre et ce, à des fins de ruelle publique, dans l'arrondissement de Verdun

20.030 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.031 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151361001

Accorder une première série de soutiens financiers totalisant 281 876 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151262001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à 2 organismes, pour l'année 2015, soit 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture et 25 000 \$ à Méta d'Âme pour le maintien du projet ARIMÉ dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156368003

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917007

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600\$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794001

Accorder un soutien financier de 7 500 \$, pour l'année 2015, à Réseau solidarité itinérance du Québec pour l'organisation de la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1156705001

Accorder aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), sans compensation financière, une autorisation de publier et le cas échéant rééditer l'article «Comment fidéliser les familles à Montréal ?» dans l'ouvrage Vivre en famille au coeur de la ville sous la direction de Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, et mandater le Greffier de la Ville de transmettre cette autorisation aux PUM

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1153515003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation, selon l'article 32, pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du Projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique - 1155008003

Mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153113003

Accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement Saint-Laurent, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'année 2015

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CE LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement - 1153035004

Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2015 de l'arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 150 000\$ pour faire suite à l'acceptation par l'arrondissement du leg du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle - Informer le trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'Arrondissement de LaSalle 2015 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1146620009

Prendre connaissance du rapport de l'assemblée publique tenue le 13 mai 2015 - Adopter le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal et déléguer son application aux arrondissements

40.002 Règlement - Adoption

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1121010020

(AJOUT) Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 juin 2013, 8 h 30, à l'article 40.002

Avis de motion et adoption de projet donnés par le conseil d'arrondissement le 5 février 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 13 mars 2013

40.003 Règlement - Urbanisme

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1141010003

(AJOUT) Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés par le conseil d'arrondissement le 5 mai 2015

Assemblée de consultation publique tenue le 23 avril 2015

40.004 Règlement - Autre sujet

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1155289005

(AJOUT) Abroger le règlement intitulé « Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) »

40.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1151040002

Prendre connaissance du rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153838005 - Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621002 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$ - Appel d'offres 15-14211 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.014

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150541007 - Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.019

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822020 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 288101 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

60.006 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624030

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155967001 - Accorder un contrat à MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.021

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822024 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.022

60.008 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765005 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.023

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 10.002
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155035005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense relative au PTI 2015 sera assumée à 70,94 % par l'agglomération, pour un montant de 851 835,95 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-06 16:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155035005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses. Le projet SÉRAM est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015.
- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase # 1 (Infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Ci-joint, pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville et les étapes à autoriser dans le présent dossier :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
Phase 1 : <ul style="list-style-type: none">• Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.	Août 2012	Novembre 2028
Phase 2 : <ul style="list-style-type: none">• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.	Juin 2013	Avril 2024
Phase 3 : <ul style="list-style-type: none">• Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.	Juin 2013	Mai 2023

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase # 1 : <ul style="list-style-type: none">• Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses.	Mai 2015	Août 2029

La présentation de ce dossier décisionnel est requise du fait que lors de l'octroi du contrat à CASSIDIAN, maintenant Airbus, aucune contingence n'a été allouée. Il a été décidé lors de l'acceptation du projet que toute modification aux contrats devait faire l'objet d'une approbation par les instances décisionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0407 -18 septembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses.

CG14 0298 - 19 juin 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses.

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73\$ à 42 633 310,80\$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Toutes les demandes de changement (DDC) énumérées dans le présent sommaire décisionnel ont été soumises au comité directeur du projet SÉRAM qui recommande aux instances de la Ville leur approbation.

DDC 25 : Expertise réseau

L'acceptation provisoire du réseau SÉRAM a été faite le 12 septembre 2014. Une période de support à l'implantation a été requise auprès du fournisseur en l'absence de ressources internes disponibles. Il est à noter que la Section centre d'expertise en

radiocommunication du STI est à l'étape de dotation des postes. Suite à la dotation des postes et la formation prévue au projet, les ressources de ce centre prendront en charge l'exploitation du réseau et le service aux unités.

DDC 26 : Virtuel Machine

Cette demande de changement comporte deux volets :

- Le premier volet consiste à faire développer un module de «login» automatique à la console de répartition Avtec et à l'enregistreur EXACOM ;
- Le deuxième volet consiste à créer des compartiments redondants pour les deux agences SPVM et SIM. Les équipements choisis permettront aussi d'ajouter, au fil du temps, des compartiments pour chacune des nouvelles agences ajoutées sur le SÉRAM afin d'accéder à leurs propres enregistrements (arrondissements, villes liées, services centraux).

DDC 27 : Enregistreur UIR

Le Centre unité d'intervention rapide (UIR) doit s'équiper d'un système d'enregistrement et d'archivage EXACOM afin de remplacer le système en place qui n'est pas compatible avec le standard utilisé par le SÉRAM.

Ces enregistrements des communications et des lignes téléphoniques associées ne faisaient pas partie de la portée initiale du contrat qui couvre les communications suivantes :

- Communications radio P25 SPVM et SIM (toutes les communications radio);
- Communications téléphoniques des centres de répartitions SPVM et SIM.

DDC 28 : Dynamic regrouping Windows Application

Le but est de développer une interface qui permettra au SIM de regrouper dynamiquement les groupes radio sur la console de répartition pour faciliter le travail des répartiteurs et d'utiliser moins de ressources sur le réseau SÉRAM.

DDC 29 : Consoles arrondissements

La présente demande vise l'acquisition de consoles pour deux arrondissements et trois villes liées qui obtenaient le service de radiocommunication d'un même fournisseur et dont les besoins opérationnels sont similaires (service de sécurité municipale) :

- Arrondissements : St-Laurent et Outremont;
- Villes liées : Mont-Royal, Westmount et Côte Saint-Luc.

Pour plus de détails sur la solution retenue, la répartition des coûts à assumer par le projet SÉRAM et chacune des villes liées, veuillez vous référer à la soumission de AIRBUS en pièce jointe dans le présent sommaire.

DDC 30 : Installation Switch - Site Place du Commerce

La présente demande a pour but de permettre de relier le SSPCA (système sécurité physique et de contrôle d'accès) du site Place du Commerce au réseau SÉRAM. Ce site est constitué de cinq zones disjointes à intégrer.

La dépense additionnelle découlant de ce dossier représente 6,6% de la valeur initiale du contrat. L'accroissement au contrat avec Airbus (CASSIDIAN), depuis son octroi le 21 juin

2012, est de 12 %, ce qui est un ordre de grandeur acceptable pour un contrat de cette nature.

Pour plus de détails sur chacune des demandes de changement, veuillez vous référer aux pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

DDC 25 : Expertise réseau

Le réseau SÉRAM et ses composantes sont d'une complexité élevée. Les ressources du CER seront en mesure de réaliser la supervision et la gestion de ce réseau lorsqu'elles seront recrutées et formées. Présentement, l'expertise interne n'étant pas présente, des services à l'externe sont requis.

DDC 26 : Virtuel Machine

Cette demande permet de compartimenter les enregistrements pour limiter les accès au personnel autorisé et permet l'accès à distance.

DDC 27 : Enregistreur UIR

Le Centre unité d'intervention rapide (UIR) requiert un système d'enregistrement et d'archivage EXACOM afin de remplacer le système en place qui n'est pas compatible avec le standard P25.

DDC 28 : Dynamic regrouping Windows Application

Cette demande permettra de regrouper dynamiquement les groupes radio P25 sur la console AVTEC à l'aide de l'intégration d'une interface web graphique et nécessitera moins de ressources du réseau SÉRAM.

DDC 29 : Consoles arrondissements

Dans le cadre de la Phase 1 du projet SÉRAM, une commande prioritaire de consoles pour les besoins des unités en sécurité publique (SIM et SPVM) a été incluse au cahier des charges techniques et a fait l'objet d'une soumission de la part de Airbus. Une décision avait été prise de reporter au moment du déploiement des terminaux d'utilisateur les acquisitions de consoles pour les besoins des unités autres que la sécurité publique.

Étant donné que nous sommes à programmer ces déploiements, nous avons demandé à la firme Airbus de nous produire une soumission pour une solution de consoles qui s'intègre à l'architecture SÉRAM et pour les frais de maintenance pour les 14 prochaines années.

DDC 30 : Installation Switch - Site Place du Commerce

L'installation de «Switch» au site Place du Commerce est requise dans le cadre de la mise en place de la sécurité physique des sites du réseau SÉRAM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, sera assumée d'une part par le Service des technologies de l'information pour un montant de **2 495 241,98 \$** (taxes incluses) et, d'autre part, par les trois villes liées soit Mont-Royal, Westmount et Côte Saint-Luc, pour un montant de **332 177,27 \$** (taxes incluses).

Le tableau récapitulatif de la dépense qui sera assumée par le Service des technologies de l'information (PTI 2015-2017 et budget de fonctionnement) se résume comme suit :

# DDC	Description	Montant (Toutes taxes)	Financement
25	Expertise réseau	96 234,08 \$	PTI 2015-2017
26	Virtuel Machine	311 467,28 \$	PTI 2015-2017
		306 695,81 \$	BF du STI
27	Enregistreur UIR	240 999,10 \$	PTI 2015-2017
		292 323,94 \$	BF du STI
	Intégration Système enregistrement UIR dans SERAM	3 219,30 \$	PTI 2015-2017
	Travaux additionnels pour installation des routeurs UIR derrière Chekcpoint	8 853,08 \$	PTI 2015-2017
	SFP fibre Monobrin 1490NM et 1310NM 1000 Base-BX	7 013,48 \$	PTI 2015-2017
28	Dynamic Regrouping Windows Application	136 015,43 \$	PTI 2015-2017
29	Console additionnelle - St Laurent	59 248,92 \$	PTI 2015-2017
29	Console additionnelle - Outrement	29 624,46 \$	PTI 2015-2017
29	Volet infrastructure SÉRAM - Consoles additionnelles	292 195,12 \$	PTI 2015-2017
		687 149,74 \$	BF du STI
30	Installation Switch - Site Place du commerce	15 924,04 \$	PTI 2015-2017
		8 278,20 \$	BF du STI
Total de la dépense additionnelle à assumer par le STI (PTI+ BF) :		2 495 241,98 \$	
		Volet PTI : 1 200 794,29 \$	
		Volet BF : 1 294 447,69 \$	

Le tableau suivant présente la répartition des coûts (toutes taxes) de la DDC 29 à assumer par les trois villes liées (Mont-Royal, Westmount et Côte Saint-Luc) :

	Montant d'acquisition Poste de répartition et accessoires seulement (incluant services installation du poste)	Maintenance 14 ans - Poste de répartition et accessoires seulement	Totaux (Toutes Taxes)
Ville Mont-Royal	29 624,46 \$	53 419,86 \$	83 044,32 \$
Ville Westmount	29 624,46 \$	53 419,86 \$	83 044,32 \$
Ville Cote-St-Luc	59 248,92 \$	106 839,71 \$	166 088,63 \$
			332 177,27 \$

Chacune de ces villes liées devra s'acquitter des montants indiqués dans le tableau ci-dessus en transigeant directement avec la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP.

Le montant total (toutes taxes) de la dépense additionnelle est le suivant :

Total de la dépense additionnelle à assumer par le STI (PTI+ BF) :	2 495 241,98 \$
Total de la dépense à assumer par les Villes liées :	332 177,27 \$
Montant de la dépense additionnelle :	2 827 419,25 \$

Tenant compte des taux de répartition Agglo/Corpo pour chaque unité d'affaires concernée par le présent sommaire décisionnel, ci-joint la répartition du montant (1 200 794,29 \$, toutes taxes) relatif au PTI à déboursier par le STI :

# DDC	Description	% AGGLO	% CORPO	Dépense (Toutes taxes) AGGLO	Dépense (Toutes taxes) CORPO
25	Expertise réseau	100%		96 234,08 \$	
26	Virtuel Machine	100%		311 467,28 \$	
27	Enregistreur UIR		100%		240 999,10 \$
	Intégration Système enregistrement UIR dans SERAM		100%		3 219,30 \$
	Travaux additionnels pour installation des routeurs UIR derrière Chekcpoint		100%		8 853,08 \$
	SFP fibre Monobrin 1490NM et 1310NM 1000 Base-BX		100%		7 013,48 \$
28	Dynamic Regrouping Windows Application	100%		136 015,43 \$	
29	Console additionnelle - St Laurent		100%		59 248,92 \$
29	Console additionnelle - Outrement		100%		29 624,46 \$
29	Volet infrastructure SÉRAM - Consoles additionnelles	100%		292 195,12 \$	
30	Installation Switch - Site Place du commerce	100%		15 924,04 \$	
		70,94%	29,06%	851 835,95 \$	348 958,34 \$

Tenant compte des DDC concernées pour la maintenance, ci-joint le tableau de répartition par année :

Maintenance	Montant (Toutes taxes)	Montant (Toutes taxes)	Montant (Toutes taxes)	Montant (Toutes taxes)	Totaux par année (Toutes taxes)
Période	DDC # 26	DDC # 27	DDC # 29	DDC # 30	
1er septembre 2015 au 31 août 2016	24 259,72 \$	25 869,37 \$	51 217,39 \$	698,07 \$	102 044,55 \$
1er septembre 2016 au 31 août 2017	24 259,72 \$	25 869,37 \$	51 217,39 \$	698,07 \$	102 044,55 \$
1er septembre 2017 au 31 août 2018	24 259,72 \$	25 869,37 \$	51 217,38 \$	698,06 \$	102 044,53 \$

1er septembre 2018 au 31 août 2019	24 259,72 \$	25 869,38 \$	51 217,38 \$	698,06 \$	102 044,54 \$
1er septembre 2019 au 31 août 2020	24 259,73 \$	25 869,38 \$	51 217,37 \$	698,06 \$	102 044,54 \$
1er septembre 2020 au 31 août 2021	22 132,69 \$	20 178,11 \$	48 917,87 \$	583,08 \$	91 811,75 \$
1er septembre 2021 au 31 août 2022	22 132,69 \$	20 178,11 \$	48 917,87 \$	583,08 \$	91 811,75 \$
1er septembre 2022 au 31 août 2023	22 132,69 \$	20 178,11 \$	48 917,87 \$	583,08 \$	91 811,75 \$
1er septembre 2023 au 31 août 2024	22 132,69 \$	20 178,11 \$	48 917,87 \$	583,08 \$	91 811,75 \$
1er septembre 2024 au 31 août 2025	22 132,69 \$	20 178,11 \$	48 917,87 \$	583,08 \$	91 811,75 \$
1er septembre 2025 au 31 août 2026	18 683,44 \$	15 521,63 \$	46 618,37 \$	468,12 \$	81 291,56 \$
1er septembre 2026 au 31 août 2027	18 683,44 \$	15 521,63 \$	46 618,37 \$	468,12 \$	81 291,56 \$
1er septembre 2027 au 31 août 2028	18 683,44 \$	15 521,63 \$	46 618,37 \$	468,12 \$	81 291,56 \$
1er septembre 2028 au 31 août 2029	18 683,44 \$	15 521,63 \$	46 618,37 \$	468,12 \$	81 291,56 \$
Totaux par DDC :	306 695,81 \$	292 323,94 \$	687 149,74 \$	8 278,20 \$	1 294 447,69 \$

Il s'agit d'une dépense additionnelle au budget consenti pour le Centre d'expertise en radiocommunication (CER). Le STI dispose de la somme requise en 2015 (montant partiel), compte tenu que d'autres frais ne sont pas encore facturés. Toutefois, un ajustement budgétaire récurrent est requis pour 2016 afin de supporter ces frais additionnels, ce qui sera demandé lors de la préparation de l'enveloppe 2016 du STI, si le service ne peut l'absorber.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence des fonctionnalités demandées, les principaux impacts se résument comme suit :

DDC 25 : Expertise réseau

En cas de panne, la résolution des incidents sera allongée, ce qui aura un impact sur les opérations des unités desservies. Cela compromettra ainsi les déploiements futurs du SÉRAM.

DDC 26 : Virtuel Machine

Il est requis pour toutes les unités d'affaires d'avoir accès rapidement à distance à leur communication radio enregistrée. Sans ces travaux et l'ajout d'équipements, les unités devront adresser leur demande au CER. Des délais seront occasionnés.

DDC 27 : Enregistreur UIR

Les enregistrements téléphoniques seraient toujours disponibles, mais pas ceux provenant de la radio P25.

DDC 28 : Dynamic regrouping Windows Application

Le SIM requiert cette fonctionnalité avant de basculer sur le nouveau réseau SÉRAM.

DDC 29 : Consoles arrondissements

Les consoles sont requises par les arrondissements de St-Laurent et Outremont pour exercer leurs opérations. L'absence de ces consoles signifie la non intégration au réseau SÉRAM.

DDC 30 : Installation Switch - Site Place du commerce

Ce site doit être sécurisé, donc requis d'être fait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 28 mai 2015
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande par le STI (volet PTI) : Juin 2015
- Virement des crédits et ouverture des bons de commande par les trois (3) Villes liées (volet acquisition) : Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-24

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2015-05-01

**Dossier # : 1146223012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mélimax transport Inc., pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période d'environ 31 mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, pour un montant total de 113 673,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14132 (2 soumissionnaires)

Je recommande :

D'attribuer à l'entreprise Mélimax transport inc. un contrat de 113 673,48 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période d'environ trente et un (31) mois débutant dès l'octroi du contrat et finissant le 4 novembre 2017.

D'autoriser une dépense totale approximative de 113 673,48 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-27 11:59**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146223012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mélimax transport Inc., pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période d'environ 31 mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, pour un montant total de 113 673,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14132 (2 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Il y a eu deux soumissions à cet AO, soit celle de MELIMAX TRANSPORT INC. à 120 755,94 \$ taxes incluses et celle WM QUÉBEC INC. (RCI ENVIRONNEMENT DIVISION) à 129 381,37 \$ taxes incluses.

Le montant initialement estimé du contrat pour la période de 31 mois (avant l'indexation annuelle et sans les contingences) : 98 868,00 \$ + TPS: 4 943,40 \$ + TVQ : 9 862,08 \$ = 113 673,48 \$

L'écart après taxes entre l'estimé se trouve donc à être de 7 082,46 \$ et l'écart entre les soumissions est de 8 625,43 \$.

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Coût de base</u>	<u>Taxes</u>	<u>Total</u>
WM QUÉBEC INC. (RCI ENVIRONNEMENT DIVISION)	112 530,00 \$	16 851,37 \$	129 381,37 \$
MELIMAX TRANSPORT INC.	105 028,00 \$	15 727,94 \$	120 755,94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			113 673,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			125 068,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100			3,57%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			8 625,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			7 082,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			6,23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			8 625,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,14%

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina TOCHEVA
Secrétaire-recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1146223012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de fourniture et de transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, au plus bas soumissionnaire conforme, Mélimax transport Inc., pour une période d'environ trente-et-un (31) mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, pour un montant total de 113 673,48 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics procède, dans le cadre de ses opérations courantes, à la collecte de matières sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Il s'agit principalement de matières résiduelles, d'encombrants rembourrés (matelas, divans, etc.), d'encombrants non-rembourrés (table, électroménagers, etc.), de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), de travaux municipaux, de résidus verts, de bois, etc. Ces matières sont ramassées le long des rues de l'arrondissement et sont transportées par des camions/camionnettes de la Ville à la cour de voirie de la rue Dickson par des employé(e)s cols bleus. Le transport de ces matières par conteneurs de 30 mètres cubes au site de disposition nécessite l'octroi d'un contrat de service.

En vue d'atteindre les objectifs provinciaux en matière de récupération, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans son Plan local de développement durable 2011-2015, reprend les objectifs fixés au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. En acheminant les différents types de matières vers plusieurs filières de récupération et de valorisation, la portion qui est envoyée aux lieux d'élimination (enfouissement) est réduite.

Ce contrat permet à l'arrondissement de faire la mise en valeur des matières qui seront transportées.

Le contrat précédent de transport de matières par conteneur a pris fin le 5 novembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 27 0353 Attribuer à l'entreprise RCI Environnement Inc. le contrat pour le transport de rebuts par conteneurs pour cinq ans et autoriser une dépense totale approximative de 293 333,90 \$ (3 soumissionnaires); d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers » (1094738002).

DESCRIPTION

L'objet de ce contrat est le transport de conteneurs de 30 mètres cubes vers un site de traitement ou d'élimination déterminé selon les matières accumulées dans le conteneur. L'entrepreneur doit laisser un ou des conteneurs vides aux lieux d'entassement visés par le contrat et transporter sur demande les conteneurs pleins au site de traitement et/ou d'élimination. L'adjudicataire est rémunéré sur la base du nombre de conteneurs transportés. Le contrat a une durée d'environ trente et un (31) mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, avec une possibilité de deux prolongations d'un an. La liste des preneurs de cahier de charges et soumissionnaires est inscrite dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le contrat actuel de transport des matières par conteneur pour la Direction des travaux publics a pris fin le 5 novembre 2014. Ce contrat doit être renouvelé afin de maintenir la gestion des matières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le cahier de charge indique une période d'environ trente-trois (33) mois débutant dès l'octroi et finissant le 4 novembre 2017, soit l'équivalent de 341 transports. Pour un contrat débutant en mai 2015 et se terminant le 4 novembre 2017, il est nécessaire d'ajuster le nombre de transport à trois cent vingt et un (321) sur une base d'un contrat de trente et un (31) mois selon le calcul suivant :

31 transports (voir pièce jointe - annexe A du cahier des charges) X 31 mois = 961 transports / 3 lieux de livraison = 320 transports / lieu de livraison.

Les quantités au bordereau sont ajustées à trois cent vingt et un (321) transports pour chacun des lieux de livraison.

Le présent contrat, pour une durée de trente et un (31) mois, est d'une valeur approximative de 113 673,48 \$, taxes incluses, soit 3 666,89 \$ par mois.

Les fonds nécessaires à l'octroi de ce contrat sont disponibles pour l'année 2015 et seront prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie pour les années 2016 et 2017. Les crédits requis, basés sur un taux effectif de taxation de 4,9875 %, sont les suivants :

Imputation - crédits requis	2015	2016	2017
2414.0010000.302111.04349.54503.014405. 000000.0000.000000.000000.000000.00000 MHM - Voirie / Matières recyclables - autres / Serv. tech. - Gestion des matières résiduelles / Transport de conteneurs	30 135,20 \$	40 180,27 \$	33 483,56 \$

Les crédits nécessaires pour l'exercice 2015 ont été réservés par la demande d'achat : 369981.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rencontre les orientations du Plan de développement durable 2011-2015, plus particulièrement l'objectif de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat de transport des matières par conteneur n'est pas accordé, le travail devra être effectué par les équipes municipales. Les bennes des camions de transport de la Ville n'ont pas la même capacité (environ dix-huit (18) mètres cubes pour les camions de trois (3) essieux que celles des conteneurs de trente (30) mètres cubes, ce qui nécessiterait de toute façon l'appel à des équipements spécialisés. Une plus grande capacité du conteneur minimise les déplacements vers les sites de disposition.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux du présent contrat sont prévus d'être réalisés du 20 mai 2015 au 4 novembre 2017. À la suite d'un accord écrit entre les deux parties, le contrat pourra faire l'objet de deux prolongations d'un an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations selon les mêmes conditions du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adjudicataire, soit "Mélimax transport Inc.", est le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant total de la soumission est pour une période de trente-trois (33) mois mais fut ajusté pour une période de trente et un (31) mois, conformément au cahier de charges. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 janvier 2015, à 14 h, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal, située au 275, rue Notre-Dame Est.

La politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse au cahier de charges.

L'appel d'offres était sous la responsabilité de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui en a assumé le suivi ainsi que la conformité administrative (voir leur intervention au sommaire). La conformité technique a été assumée par l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Pierre GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois DE LA CHEVROTIERE
Ingénieur Junior

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-13

Pierre MORISSETTE
Directeur



Dossier # : 1152811001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Support technologique et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois (3) ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647.16 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647.16 \$, taxes incluses, (fournisseur unique).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-08 14:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1152811001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Support technologique et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois (3) ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647.16 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

La firme Bell Canada est le fournisseur de service 9-1-1, désigné par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) (décision 99-17), pour la province de Québec. Elle fournit le réseau téléphonique qui reçoit et achemine les appels 9-1-1, ainsi que les informations propres aux appels 9-1-1, en provenance de l'agglomération montréalaise vers les centres d'appels du SPVM.

Le service de réponse d'urgence 9-1-1 est offert aux montréalais depuis le 1^{er} décembre 1985 (voir les résolutions CUM 83-581 et 85-1787). La Communauté Urbaine de Montréal (CUM) louait alors un réseau de téléphonie, de Bell Canada, dont les frais étaient imputés au budget opérationnel de la CUM. Cette façon d'assurer le service 9-1-1 aux montréalais a eu cours jusqu'à l'implantation du Service Public d'Appels d'Urgences (SPAU) en février 1996.

Le 30 août 1993, le CRTC acceptait la proposition de Bell Canada d'offrir un nouveau service 9-1-1 au Québec et en Ontario (CRTC 93-12). À la suite de cette décision, la CUM et l'Union de Municipalités du Québec (UMQ) ont amorcé des discussions avec Bell Canada visant à permettre aux municipalités de tarifier, directement sur le compte de l'abonné, les frais d'exploitation du service 9-1-1 sur leur territoire. Le CRTC approuvait cette demande le 9 mars 1995 (CRTC 95-263).

Par ailleurs, le 24 janvier 2013, le CRTC ordonnait aux fournisseurs de service 9-1-1 et aux

fournisseurs de service sans fil (FSSF) d'apporter les changements requis à leurs réseaux afin de prendre en charge le service de « Texto au 9-1-1 », et ce, dès le 24 janvier 2014 (décision 2013-22). La mise à jour des réseaux comprend le remplacement du réseau "DATAPAC" par un réseau IP. Le réseau DATAPAC sera démantelé en juin 2015.

Le 27 mars 2015, Bell Canada nous acheminait la soumission pour les nouveaux liens IP. Ces travaux sont nécessaires pour que le centre 9-1-1 continue de recevoir les informations de localisation propres aux appels 9-1-1 après juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0109 - 2 février 2011 - Octroyer un contrat de gré à gré à Bell Canada relativement à la fourniture des informations du Service 9-1-1 évolué aux fins du Service d'avis à la communauté évolué (SAC évolué) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 5 ans, au prix total approximatif de 112 920,96 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'entente à cette fin

CE10 1307 - 18 août 2010 - Octroyer un contrat à Bell Canada, fournisseur unique, pour le remplacement de l'application de gestion des fils téléphoniques (max -100) et des équipements qui la supportent aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 62 391,67 \$ incluant les taxes

DESCRIPTION

L'affichage des données de localisation pour le traitement des appels 9-1-1 requiert la connexion au réseau de données du fournisseur de service 9-1-1 désigné par le CRTC. Le réseau à remplacer compte quatre (4) liens, en redondance les uns des autres, qui sont reliés à deux groupe de serveurs informatiques supportant les systèmes utilisés pour le traitement des appels 9-1-1. Un seul de ces liens est facturable par Bell Canada. Les coûts pour les liens du réseau actuel, taxes incluses, sont de 5 229.06\$ par mois. Le nouveau réseau de Bell Canada fera en sorte que le coût mensuel d'un lien sera de 3 647.58 \$ taxes incluses. Toutefois, un montant de 3 334.28 \$, taxes incluses, est à prévoir pour l'installation. Une économie de 1 581.48 \$, taxes incluses, par mois est prévue.

Le réseau actuel sera maintenu en parallèle au nouveau réseau pour une période d'environ 6 mois. Cette période nous permettra de nous assurer de la qualité et de la fiabilité du nouveau réseau, avant que Bell Canada ne procède au démantèlement du réseau actuel. Nous sommes en mesure de prévoir une économie de 22 224.64 \$, taxes incluses, sur 3 ans.

Bell Canada étant le fournisseur de service 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, cette mise à niveau ne nécessite pas d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Cette dépense est nécessaire afin de se connecter au nouveau réseau informatique de Bell Canada pour l'affichage des données des appels 9-1-1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du SPVM pour une durée de trois ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647.16 \$, taxes incluses, (fournisseur unique).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique (Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, une panne d'équipement ou de réseau pourrait priver les centres d'appels du SPVM des données de localisation pour le traitement des appels 9-1-1.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat sera effectif pour une durée de trois (3) ans, et ce, dès l'approbation du présent dossier par les instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à l'article 573.3, alinéa 6 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nadine RUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre FOUCAULT
C/d formation et information policiere spvm

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-10

Claude BUSSIÈRES
Assistant-Directeur
Service des patrouilles spécialisées et
communications opérationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Services à la communauté Gendarmerie /
Enquête

Approuvé le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-05-08

CE : 20.008
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154472007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14221 - 3 soumissionnaires conformes - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14221 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 30 564,96 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-04 10:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154472007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14221 - 3 soumissionnaires conformes - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer seize véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 15-14221 s'est tenu du 25 mars au 13 avril 2015, soit pour une période de vingt jours civils, donc cinq jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 15-14221 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 25 mars 2015. L'appel d'offres public 15-14221 concernait la fourniture de seize véhicules Mazda 2015.

Cinq fournisseurs ont remis une soumission dans le cadre de cet appel d'offres. Deux des cinq soumissions ont été déclarées non-conformes par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal ne respectant pas la clause 21.1 de la Section I "Instructions au soumissionnaire" qui stipule ce qui suit: "Le défaut de signer la PAGE SOMMAIRE de la soumission entraînera le rejet de celle-ci".

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 13 avril 2015 et se terminera le 10 août 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin du mois de mai 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

DA144472028 - 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 159 867,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de six véhicules de marque Dodge 2015 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013).

CE14 1448 - 24 septembre 2014 - Accorder au seul soumissionnaire, 3857387 Canada inc. (Volkswagen Des Sources), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Volkswagen 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 60 750,47 \$, taxes incluses.

DA144472024 - 11 septembre 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Donald Brassard inc. (Honda Terrebonne)" et "Spinelli Honda", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 58 357,85 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

CE14 0913 - 11 juin 2014 - Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses.

DA144472005 - 25 mars 2014 - Accorder un contrat à "Woodland Verdun Ltée" et "Alix automobile inc.", plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 59 028,08 \$, taxes incluses. Le contrat est accordé par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles.

DA144472002 - 24 mars 2014 - Accorder un contrat à "Park Avenue Nissan Brossard", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 64 216,91 \$, taxes incluses.

DA144472004 - 20 mars 2014 - Accorder un contrat à "Automobiles Richard Labelle inc. (Métro Mazda)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 56 615,64 \$, taxes incluses.

CE13 1131 - 7 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile Itée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota, au montant de 66 559,02 \$, taxes incluses.

CE13 0686 - 22 mai 2013 - Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford, au montant de 114 888,43 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer seize véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Armand Quérin Automobile / Mazda de Laval	369 594,03 \$	0,00 \$	369 594,03 \$
2. 156023 Canada inc. (Planète Mazda)	370 973,74 \$	0,00 \$	370 973,74 \$
3. Mazda Victoriaville	381 797,26 \$	0,00 \$	381 797,26 \$
Dernière estimation réalisée	400 848,84 \$	0,00 \$	400 848,84 \$
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			374 121,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			12 203,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			3,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			- 31 254,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			- 7,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 379,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			0,4 %
Les soumissions de « Albi le Géant » et « Spinelli Mazda » ont été déclarées non-conformes ne respectant pas la clause 21.1 de la Section I « Instructions au soumissionnaire » du document d'appel d'offres			

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « Foire aux questions – Contrats publics », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval" n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval" ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 369 594,04 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de seize véhicules Mazda 2015. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement ainsi qu'au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 30 564,96 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit

à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les seize véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc automobile du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (2,8 % de ceux-ci sont hybrides), 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts liés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 557 véhicules banalisés. En date de ce jour, 171 de ces véhicules (30,7 %) répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les seize véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

Mai 2015: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Juin 2015: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nathalie GUIMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1154240003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	1- Octroyer un contrat à Croisières Navark Inc. d'un montant de 566 088,61 \$ taxes incluses et autoriser la dépense afférente, pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'Île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016. 2 - Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil pour le contrat des bateaux-passeurs pour les saisons estivales 2015 et 2016. 3 - Autoriser une augmentation équivalent de 133 340 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses de 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016. 4- Autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'Île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016 ainsi que d'un revenu de 4 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à Croisières Navark inc. d'un montant de 566 088,61 \$, taxes incluses, pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

3. d'approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016;
4. d'autoriser une augmentation équivalente de 133 340 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses de 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016.
5. d'autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61\$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016.
6. d'autoriser la réception d'un revenu de 4 000 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour les années 2015 et 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-07 14:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154240003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	1- Octroyer un contrat à Croisières Navark Inc. d'un montant de 566 088,61 \$ taxes incluses et autoriser la dépense afférente, pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'Île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016. 2 - Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil pour le contrat des bateaux-passeurs pour les saisons estivales 2015 et 2016. 3 - Autoriser une augmentation équivalent de 133 340 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses de 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016. 4- Autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'Île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016 ainsi que d'un revenu de 4 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient jusqu'à quatre (4) trajets de bateaux-passeurs sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. Ce service, principalement utilisé par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes. Ce service est ancré dans les habitudes des citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein-air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et des sites

d'exception. Les sites montréalais qui accueillent les bateaux-passeurs du présent contrat sont le Vieux-Port le parc Jean-Drapeau, le parc de la Promenade-Bellerive à Montréal ainsi que le parc René-Lévesque et l'Île Charron à Longueuil. Ces sites sont remarquables par leur emplacement et permettent aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives.

Jusqu'en 2014, la Ville de Longueuil lançait périodiquement un appel d'offres en vue d'obtenir les services d'un opérateur de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau et à Longueuil, ainsi que pour son trajet reliant le parc de l'île Charron à la rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron à Longueuil. La Ville de Montréal s'occupait de lancer l'appel d'offres de services pour son trajet reliant les parcs de la Promenade-Bellerive et de l'île Charron.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée chaque année, les frais d'exploitation des bateaux-passeurs entre Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil.

En 2015, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a pris en main le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales pour les saisons 2015-2016, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil. Les trajets concernés sont :

Trajet 1 : Parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) → Quai du parc de l'Île Charron (Longueuil) → Parc de la Promenade-Bellerive (Montréal)

Trajet 2 : Promenade René-Lévesque (Longueuil) → Rampe de mise à l'eau du parc de l'Île Charron (Longueuil) → Promenade René-Lévesque (Longueuil)

Trajet 3 : (trajet en deux parties)

Vieux-Port de Montréal → Parc Jean-Drapeau → Vieux-Port de Montréal

ET

Vieux-Port de Montréal → Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) → Vieux-Port de Montréal

La Ville de Montréal a procédé à l'appel d'offres public, 15-14116 du 25 février au 18 mars 2015, afin de trouver un ou plusieurs opérateurs pour les trois trajets de bateaux-passeurs pour les saisons d'exploitation 2015-2016. Croisières Navark inc. a soumissionné pour les trajets 1 et 2, et Navettes Maritimes du Saint-Laurent Inc. (groupe AML) pour le trajet 3.

La soumission pour les trajets 1 et 2 a été acceptée par les Villes de Montréal et de Longueuil donnant suite à des négociations avec le soumissionnaire sur le prix uniquement. Néanmoins, les délais causés par ces discussions ont retardé le processus d'octroi de contrat. Aussi, puisque les services de bateaux-passeurs pour le trajet 2 doivent débiter le 16 mai 2015, selon les termes de l'appel d'offres 15-14116, la Ville de Montréal procède à la conclusion d'un contrat de gré à gré avec Croisières Navark Inc., afin de couvrir la période de onze (11) jours de services ne pouvant être couvert par le contrat. Ce contrat de gré à gré est traité indépendamment par le bon de commande 1041883 et d'un total de 18 250,85 \$, taxes incluses. Les coûts sont assumés par la Ville de Longueuil puisque le trajet 2 est sous son entière responsabilité financière, à l'exception d'un montant de 1000\$, attribuable au transport et à l'installation du quai A au parc de la Promenade-Bellerive qui est payé par la Ville de Montréal. Le Service des affaires juridiques de Montréal a fait une demande pour obtenir un engagement de la part de la Ville de Longueuil, par l'entremise d'un représentant dûment autorisé, qu'elle paiera sa part des coûts associés à la conclusion de ce contrat de gré à gré, et ce, avant que la Ville de Montréal ne conclut ce contrat. La lettre d'engagement est reçue et datée au 5 mai 2015. Une déduction du montant (18 250,85 \$, taxes incluses) sera faite sur le premier paiement du contrat total (566 088,61 \$ taxes incluses) à l'adjudicataire pour rééquilibrer le montant total du contrat.

Pour le trajet 3, plusieurs modifications à l'appel d'offre ont été effectuées comparativement aux années précédentes. Les spécifications des bateaux-passeurs ont été diminuées afin d'augmenter les possibilités d'ouverture du marché. De plus, des modifications ont été apportées aux trajets et cela, afin d'améliorer la qualité de service pour les montréalais et s'assurer d'obtenir de meilleures bases de données sur les besoins des usagers et l'utilisation des trajets. Ces modifications permettaient également de clarifier la répartition des coûts entre Longueuil et Montréal.

Il a été décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offres pour le trajet 3, car aucun consensus en matière de prix n'a pu être atteint lors d'une rencontre de négociation avec Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. (groupe AML). Compte tenu de cette situation, un nouvel appel d'offres public a été relancé pour les trajets reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port de Montréal à Longueuil. Cet appel d'offre 15-14320, couvrant les périodes du 20 juin au 7 septembre 2015 et du 3 juin au 5 septembre 2016, a été lancé le 4 mai 2015 et l'ouverture des soumissions se fera le 20 mai 2015. Afin de couvrir la période manquante soit le 5,6,7,13 et 14 juin 2015, une demande de soumission pour un contrat de gré à gré a été envoyée le 6 mai 2015 auprès des deux fournisseurs connus sur le marché : Croisières Navark inc. et Navettes Maritimes du Saint-Laurent Inc. (groupe AML). Les soumissions seront analysées par le comité intermunicipal le 13 mai 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0259 - 29 mai 2014 - Autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014 / Approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales.

CG14 0128 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses.

CG13 0122 - 25 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navette entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois

services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat du service de bateaux-passeurs à un opérateur, ainsi qu'une entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016.

Ce contrat permettra d'assurer le service de deux (2) trajets de bateaux-passeurs définie comme suit :

Trajet 1

Un (1) bateau-passeur faisant le trajet entre Montréal (Promenade-Bellerive) et le parc de l'île Charron. Les coûts pour ce trajet sont entièrement (100 %) à la charge de Montréal puisque ce trajet ne dessert pas la population de Longueuil;

Trajet 2

Un (1) bateau-passeur faisant le trajet entre Longueuil (Promenade René-Lévesque) et le parc de l'île Charron. Les coûts pour ce trajet sont entièrement (100%) à la charge de Longueuil.

Ce service de bateaux-passeurs, permet à la clientèle montréalaise et Longueilloise de cyclistes et de promeneurs d'accéder au parc national des Îles-de-Boucherville. Le contrat comprend la fourniture et le service de bateaux-passeurs durant les périodes estivales 2015 et 2016, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toute dépense d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, d'entretien, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et des passerelles.

Le projet d'entente intermunicipale prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le parc René-Lévesque et le parc de l'île Charron à Longueuil;
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération;
- Le paiement des services par la Ville de Longueuil, pour :
 - les coûts d'exploitation des navettes Longueuil (parc René-Lévesque)/ Longueuil (Parc de l'île Charron) entièrement à la charge de Longueuil;
 - la facturation de frais de 4 000 \$ pour l'administration du contrat de service et la gestion des opérations assurées par cette dernière;
- Le paiement des services par la Ville de Montréal, pour :
 - les coûts d'exploitation des navettes Montréal (parc de la Promenade-Bellerive)/ Longueuil (Parc de l'île Charron);

La période d'opération du service de bateaux-passeurs en 2015 se déroulera :

- Pour le trajet 1 : sur 12 fins de semaine les samedis et dimanches du 20 juin 2015 au 07 septembre 2015, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 1er juillet et 7 septembre 2015.

: sur 12 fins de semaines les samedis et dimanches du 18 juin 2016 au 5 septembre 2016, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 1er juillet et 5 septembre 2016.

- Pour le trajet 2 : sur 17 semaines, les samedis et dimanches du 16 juin 2015 au 24 juin

2015 et du 07 septembre au 12 octobre 2015, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 7 septembre 2015, et 12 octobre 2015 et du mercredi au dimanche du 25 juin au 06 septembre, ainsi que le 1er juillet 2015.

: sur 17 semaines, les samedis et dimanches du 14 juin 2016 au 22 juin 2016 et du 05 septembre au 10 octobre 2015, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 5 septembre 2015, et 10 octobre 2015 et du mercredi au dimanche du 22 juin au 04 septembre, ainsi que le 1er juillet 2016.

Depuis les cinq (5) dernières années, on constate une diminution du nombre de passagers qui pourrait s'expliquer, par une hausse des tarifs, par le mauvais temps certaines années, et par le fait qu'il a y eu moins de publicité produite dans les journaux et médias pour publiciser le service. À titre d'exemple pour le trajet 1, l'achalandage était de 6 267 passagers en 2010, 3 812 passagers en 2012 et 3 358 passagers en 2014.

Le tarif par passage (aller ou retour) est de 4,25 \$, taxes incluses, ou 8,50 \$, taxes incluses pour l'aller-retour. Pour les enfants de cinq ans et moins, le passage est gratuit. La tarification n'inclut pas le droit d'accès au parc national des Îles-de-Boucherville de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). L'adjudicataire perçoit les tarifs des passagers puis remet les redevances à la SÉPAQ.

Soumission conforme	Trajet 1 (2015) (100 % à la charge de Montréal)	Trajet 1 (2016) (100 % à la charge de Montréal)	Trajet 2 (2015) (100 % à la charge de Longueuil)	Trajet 2 (2016) (100 % à la charge de Longueuil)	TOTAL TRAJET 1 et 2, 2015-2016
Croisières Navark inc. (après négociation) Taxes incluses	126 518,49 \$	129 428,51 \$	153 307,66 \$	156 833,95 \$	566 088,61 \$

L'adjudicataire en est à son cinquième octroi de contrat consécutif par les Villes de Montréal et de Longueuil pour ce contrat récurrent.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises qui ne sont pas autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de bateaux-passeurs qui couvrira les trajets mentionnés préalablement se justifie par le fait que ce service est l'une des expressions du Réseau bleu qui regroupe les aménagements et activités liés à la thématique du fleuve Saint-Laurent. Il renforce le lien avec le réseau cyclable existant et projeté de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. De même, ce service est ancré dans les habitudes des citoyens; il favorise le récréotourisme de plein-air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et des sites d'exception.

En mai 2014, suite à un avis de l'adjoint au contrôleur général, plusieurs modifications ont été apportées à l'appel d'offres lors d'une rencontre du comité des partenaires de l'entente intermunicipale. Il a été décidé de :

- transférer au service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal le processus d'appel d'offres pour le service global des bateaux-passeurs, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, en 2015-2016 dans un objectif de gestion efficiente.

- poursuivre le service pour deux ans, et ce, en vue de permettre l'élaboration d'une réflexion stratégique sur la clientèle visée, ses besoins et la meilleure approche à employer pour obtenir les services requis. Ce diagnostic, devrait aussi permettre d'étudier des besoins des villes signataires, afin de répondre aux attentes de la clientèle des festivités de 2017.
- modifier les spécifications des bateaux, les trajets et les fréquences afin de pouvoir ouvrir le marché à la concurrence, colliger plus clairement les profils de la clientèle ainsi que les données d'achalandage et cela, pour améliorer la qualité de service en général.

Ce service est apprécié de la population et en lien avec plusieurs axes stratégiques de la Ville de Montréal, dont plusieurs leviers de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, le Plan de transport 2008, le Plan d'action Montréal, physiquement active et le Réseau vert et bleu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, un revenu de 310 141,62 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron sera perçu par la Ville de Montréal pour les années 2015-2016.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de quatre mille dollars (4 000,00\$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des Services de bateaux-passeurs, y compris la gestion du contrat des Services de bateaux-passeurs qu'elle a octroyé à l'Opérateur. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal ne disposant pas d'un budget pour la portion à être remboursée par la Ville de Longueuil, il est demandé l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour 2015 et l'ajustement de la base budgétaire au montant de 136 407 \$ en 2016.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal, compte tenu des budgets additionnels en revenus et en dépenses.

Information budgétaire et comptable :

Description :	2015	2016
Exploitation des deux services de navettes fluviales - 2015 - 2016		
Montant avant taxes	243 380,00 \$	248 978,00 \$
Montant toutes taxes incluses	279 826,16 \$	286 262,45 \$
Dépense nette	255 518,58 \$	261 395,77 \$

La dépense nette total est de 516 914,35 \$.

Imputation	2015	2016
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal		

1001.0010000.101321.07161.54590.000000. 0000.000000.000000.00000.00000 AF Général - Agglomération / Budget régulier / DGPV - Agglo / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Autres services techniques / Général	255 518,58	261 395,77
--	------------	------------

Pour 2015, le montant de la dépense est réservé par la DA no 378947.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs considérés au plan d'action de développement durable, à savoir par le biais de ce service récréotouristique et social entre les deux rives, les citoyens sont invités à joindre le mouvement en utilisant davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs d'un service de bateaux-passeurs en période printanière. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens. Tout retard dans la prise de décision pourrait avoir des conséquences pour le partenaire coordonnateur de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE 20 mai 2015
CM 25 mai 2015
CG 28 mai 2015
Signature de l'entente par la Ville de Longueuil
Début du service fin mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Séverine PAIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-28

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-05-06



Dossier # : 1155331005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada Ltée, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soum.). (Montant estimé de l'entente : 105 604,54 \$).

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada Ltée, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-06 12:03

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1155331005**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada ltée, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soum.). (Montant estimé de l'entente : 105 604,54 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, l'entente-cadre (no. 960774), en vigueur depuis le 31 mai 2014 et d'une valeur estimée à 124 805,36 \$ prendra fin le 30 mai 2015. Selon les dernières données disponibles, environ 70 % de consommation a été enregistrée sur cette entente-cadre. Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation de 12 mois pour combler les besoins en balises coniques de tous les arrondissements, des services corporatifs et du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1897 - Le 28 octobre 2009 - Conclure avec Lumen Division Sonepar inc., une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 09-11102 (4 soum.) Montant estimé de l'entente: 228 402,56 \$.

CE13 0738 - Le 29 mai 2013 - Conclure avec Plastipro Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 12 mois à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) ; Appel d'offres public 12-12231 (4 soum.). Montant estimé de l'entente: 140 039,55 \$.

CE14 0731 - Le 14 mai 2014 - Conclure avec Plastipro Canada ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soum.). (Montant estimé de l'entente : 124 805,36 \$).

DESCRIPTION

Les balises coniques (cônes de signalisation) sont nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux lors d'interventions sur la voie publique. L'approvisionnement en balises coniques pourra s'effectuer à partir du Centre de distribution municipal situé à Anjou. Elles seront livrées par le fournisseur à cet endroit et

elles seront tenues en stock pour tous les arrondissements. Toutefois, les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les balises par le fournisseur. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Il est à noter que les balises coniques font l'objet d'une demande constante de la part des divers requérants d'une année à l'autre. Les raisons qui peuvent expliquer cette constance de la demande sont notamment le vol, le vandalisme, la perte et le bris. Les balises coniques sont placées sur la voie publique lors d'interventions diverses (travaux, événements, interventions policières, etc.), et ce, souvent pendant plusieurs jours, il est malheureusement commun de voir ces dernières disparaître ou être endommagées, expliquant le besoin constant pour ce produit.

JUSTIFICATION

Prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques, pour une période de 12 mois suite à l'appel d'offres public 14-13225. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Les balises fournies par le fournisseur actuel Plastipro Canada Ltée répond aux exigences du requérant. À titre de rappel, le Service de l'approvisionnement a mis en place en 2013 des spécifications techniques plus sévères pour répondre aux nombreuses plaintes des requérants sur la qualité déficiente des balises coniques qui étaient offertes précédemment. Un rapport SIMON que nous avons fait produire en 2013 nous démontrait que près de 65% des consommations pour ce produit au cours de deux années précédentes étaient hors entente du au mécontentement des requérants.

Les nouvelles spécifications techniques mettent l'accent sur une plus grande rigidité, une meilleure empilabilité et maniabilité du produit, ainsi qu'une plus grande résistance de la couleur orangée et des logos de la Ville et du SPVM aux éléments naturels. Auparavant, seules des exigences minimales inspirées du Ministère des transports du Québec (MTQ - Tome V - Signalisation routière) telles la couleur, les dimensions et les bandes réfléchissantes étaient prises en compte pour l'adjudication. Cependant, ces exigences minimales n'étaient pas assez nombreuses et sévères, ce qui ouvrait la porte à une panoplie de produits offerts à bas prix, de faible qualité et déficients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire, pour la fourniture de balises coniques pour une période de 12 mois. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, Le Service de l'approvisionnement a effectué en avril 2015 un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de contrat de 12 mois s'élevant à 105 604,54 \$, incluant les taxes. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation de ce produit au cours des dernières années, en fonction du prix unitaire actuellement payé pour ce produit. Nous estimons à 5 500 la quantité de balises requise pour les 12 prochains mois.

Le prix unitaire actuel payé par la Ville avec Plastipro Canada Ltée est de 16,70 \$ l'unité avant taxes, incluant la rosace de la Ville de Montréal ou le logo du SPVM, ainsi que la livraison. Selon les clauses administratives particulières de l'appel d'offres, le prix unitaire actuel demeurera le même (aucune augmentation de prix) pour les 12 prochains mois. Les termes et conditions originales continueront de s'appliquer dans la prolongation de l'entente.

À titre informatif, l'indice de prix industriels de la catégorie de référence pour ces produits, soit *Produits finis en caoutchouc et en plastique [162112]*, est passée de 114,8 points en

mai 2014 (début du contrat) à 118,5 points en février 2015 (dernière donnée disponible), soit une hausse de 3,22%. La clause de prolongation mise sur pied lors de l'appel d'offres en 2014 permet de maintenir les prix actuels inchangés pour les 12 prochains mois et nous permet d'éviter cette hausse.

Également, le prix actuel payé par la Ville de Montréal pour la balise conique est inférieur au prix moyen payé par les autres villes de l'agglomération de Montréal, ce prix moyen étant de 22,16\$ la balise, livraison incluse.

De plus, le prix unitaire actuel payé par la Ville est inférieur de 16 % par rapport au deuxième soumissionnaire Traffic Innovation inc. (19,85 \$) lors du dernier appel d'offres en 2014.

Aussi, le prix payé actuellement par la Ville est inférieur au prix moyen soumis par les soumissionnaires lors des derniers deux appels d'offres en 2012 et 2014 (17,86 \$ et 18,27 \$ respectivement).

Le Service de l'approvisionnement estime que la Ville de Montréal paye un juste prix pour ses balises coniques. Pour les raisons mentionnées précédemment, le Service de l'approvisionnement recommande de se prévaloir de la prolongation du contrat actuel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non prolongation de cette entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 14-13225

Titre : Balises coniques

Date de lancement : 10 mars 2014

Date d'ouverture : 26 mars 2014

Preneurs du cahier des charges : (4)

Plastipro Canada Itée
Traffic Innovation inc.
Équipements Stinson
(Québec) inc.
Martech Signalisation inc.

Soumissionnaires : (2)
Plastipro Canada Itée
Traffic Innovation inc.

Montant estimé pour la prolongation de l'entente :

Plastipro Canada Itée

91 850,00 \$ + TPS (5%) 4 592,50 \$ + TVQ (9,975%) 9 162,04 \$ = 105 604,54 \$

En date du 15 avril 2015, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise uniquement la fourniture de balises conique sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-29

El Mostafa RAKIBE
Conseiller(ere) en approvisionnement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-05-05



Dossier # : 1156135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec LOUIS HEBERT UNIFORME INC. pour la fourniture de différents vêtements de travail pour les employés de la Ville de Montréal. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires. - Appel d'offres public 15-14119 (2 soum.) (montant estimé: 200 129,22 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents vêtements de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à LOUIS HEBERT UNIFORME INC., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14119 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des unités concernées et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-07 15:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec LOUIS HEBERT UNIFORME INC. pour la fourniture de différents vêtements de travail pour les employés de la Ville de Montréal. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires. - Appel d'offres public 15-14119 (2 soum.) (montant estimé: 200 129,22 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de vêtements de travail (chemises, salopettes et combinaisons) pour les employés de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14119 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année prévue au contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions.

Les pièces vestimentaires faisant l'objet du contrat sont requises afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir un équipement de protection à certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 12 janvier 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 28 janvier 2015. Il y a donc eu un délai de 17 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Aucun addenda n'a pas été émis durant le processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0030 du 18 janvier 2012 Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois avec Louis Hebert Uniformes Inc., pour la fourniture de vêtements de travail pour la la Ville de

Montréal - Appel d'offres public 11-11714 (4 soum.). Le montant de l'entente est de 149 426 \$.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche des entreprises en mesure de fournir des chemises, salopettes et combinaisons de travail, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, le tout selon les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 15-14119.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14119 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, le délai de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Le contrat est octroyé en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal doit fournir pour certaines catégories des employés, selon les conventions de travail, un équipement de travail qui inclut des chemises, salopettes et combinaisons de travail. La conclusion d'une entente-cadre collective pour ces vêtements de travail permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

La stratégie adoptée pour cet appel d'offres s'inscrit dans le souci d'uniformisation de l'offre des pièces vestimentaires, augmenter nos volumes par article et générer des économies d'échelle.

La stratégie d'approvisionnement a été élaborée en prenant en considération les éléments suivants:

- Regroupement des vêtements de travail cols bleus sous une identification unique "Ville de Montréal" pour une augmentation du volume et une réduction de codes IN.
- Développement des mesures et caractéristiques afin de permettre l'acquisition de produits « tablettes » (inventaire chez le manufacturier/distributeur selon son propre développement) afin d'ouvrir le marché et de permettre un délai d'acquisition plus rapide.
- La combinaison et la salopette sont dorénavant unisexes puisque la demande pour modèles féminins ne justifie pas la conservation de ces modèles. Par contre, la chemise est disponible en modèle féminin afin de répondre au nombre croissant de la clientèle féminine.
- L'identification est dorénavant sous forme de broderie pour qu'elle soit permanente. Auparavant, un écusson était cousu et facile à découdre par l'employé.
- Octroi du contrat pour une période de 3 ans afin de faciliter la gestion des inventaires.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 15-14119

Titre : VÊTEMENTS DE TRAVAIL - VILLE DE MONTRÉAL

Description et usage : Fourniture de vêtements de travail (chemises, salopettes et combinaisons) pour les employés de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres.

Date de lancement : 12 janvier 2015

Date d'ouverture : 28 janvier 2015

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 15

Preneurs du cahier des charges : (11)

GROUPE TRIUM INC.
LOUIS HEBERT UNIFORMES INC.
3M CANADA
ACKLAND-GRAINGER INC.
BALLIN INC.
BBH
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.
DÉPOT MÉDICAL CANADA INC.
GAGNON LEVESQUE INC.
LES CONFECTIONS LAMARTINE INC.
VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC

Soumissionnaires : (2)

GROUPE TRIUM INC.
LOUIS HEBERT UNIFORMES INC.

Sur 11 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission. 9 fournisseurs se sont abstenus de soumissionner, certains ont acheté les documents sans l'intention de soumissionner et d'autres se sont abstenus pour diverses raisons. Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	200 129,22 \$
GROUPE TRIUM INC.	282 667,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	193 092.06 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	241 398,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)	41 269,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	20,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	82 538,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	41,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	7 036.74\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	3.6 %

Analyse des soumissions

Conformément à l'article 11 des clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. Les spécifications techniques des vêtements de travail faisant l'objet du présent contrat ne limitent pas le marché et elles sont, de plus, ouvertes aux équivalences. Plusieurs fournisseurs sont en mesure de les fabriquer ou distribuer.

Suite à l'étude des échantillons, l'offre de la firme LOUIS HEBERT UNIFORME INC., le plus bas soumissionnaire, est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire. Voir les rapports d'analyse technique en pièces jointes.

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, un estimé préalable de la dépense s'élevant à 188 100 \$(taxes incluses) a été effectué par le Service de l'Approvisionnement. Cette estimation a été basée sur l'historique de consommation ainsi que les prix du marché du dernier contrat.

Selon les informations fournies par la Banque du Canada, on a pris en considération une hausse du coût de la matière première en provenance des États-Unis, ainsi qu'une hausse du taux de change de 12% entre le moment de la dernière soumission et la date de lancement de l'appel d'offres, soit janvier 2015, (taux de 1,12) pour l'année 2015 et une augmentation prévisionnelle du taux de change de 1,25 pour l'année 2016. On a tenu compte d'une inflation de 2% annuellement, soit 6% au total.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

174 063,25 \$ + 8 703,16 \$ TPS (5%) + 17 362,81 \$ TVQ (9,975%) = 200 129,22 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires, en signant leur soumission, acceptent et confirment le caractère d'approvisionnement équitable, conformément à la clause 19 des Instructions aux soumissionnaires. L'adjudicataire proposé a aussi confirmé les conditions de travail respectant la dite clause.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bris d'inventaire, non respect des conventions collectives en vigueur, possibilité de griefs. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, ce qui est contraire à l'esprit de la Loi des cités et villes, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-01

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-05-07



Dossier # : 1153838005

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie;
2. d'accorder à Aréo-feu ltée, ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13433 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de matériel roulant et des ateliers et du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler;
4. d'autoriser une dépense de 4 652 017.27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-02 21:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838005

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-feu Itée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a octroyé un contrat pour la fourniture de 40 camions autopompes et de 30 camions échelles dans le but de remettre à niveau la flotte du SIM suite aux fusions municipales. En effet, à cette époque une mise à niveau importante de la flotte de véhicules du SIM s'imposait, car plusieurs véhicules avaient dépassé leur durée de vie utile. Aujourd'hui, au terme de ce contrat, le SIM a acquis 40 autopompes et 29 camions échelles. La demande d'acquisition présente aura pour effet de stabiliser le niveau de la flotte de remplacement et d'atteindre l'objectif visé selon les paramètres de renouvellement.

La norme sur l'âge maximal d'un camion échelle pour une ville comme Montréal est de 15 ans, selon le groupe Risk Management Services (R.M.S.) (entité représentante des assureurs). La gestion du parc de véhicules prévoit un remplacement continu des véhicules dans le but d'atteindre et de maintenir l'âge des véhicules à un niveau acceptable.

La conclusion de cette entente-cadre s'inscrit dans la continuité de la réalisation du programme de remplacement des véhicules, de la standardisation du parc de véhicules et de l'optimisation de la gestion du parc de camions échelles (maintien des coûts d'entretien et temps d'immobilisation optimaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1823 - 26 novembre 2014

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 20 camions échelles (30 m) pour les 5 prochaines années (2015-2019) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0149 - 27 mars 2014

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One) pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG11 0378 - 24 novembre 2011

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée pour la fourniture de quatre plates-formes élévatrices d'une portée verticale nominale minimale de 115 pieds, de marque Rosenbauer, modèle T-Rex, pour un montant total approximatif de 5 774 039,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11446 (2 soumissionnaires).

CG08 0272 - 28 mai 2008

Émettre un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, conformément aux recommandations de la Commission de la sécurité publique, incluant notamment le rapport de consultation, le plan de mise en œuvre et les prévisions budgétaires, lequel projet doit être soumis au ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) en vue d'obtenir l'attestation de conformité permettant de procéder à l'adoption et à la mise en œuvre dudit schéma.

CG06 0473 - 30 novembre 2006

Projet d'entente-cadre pour la fourniture, sur demande de camions échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour le combat d'incendie, d'une durée de 5 ans à Emergency One pour un montant total approximatif de 53 360 869.04\$ - appel d'offres public 06-10167 (6 soumissionnaires).

CE05 0476 - 16 mars 2005

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de camions autopompes, de camions échelles, d'équipements spécialisés et d'accessoires pour les trois prochaines années avec une option de deux années subséquentes.

DESCRIPTION

Les camions échelles de 30 m sont affectés aux casernes répondant à l'ensemble des appels d'urgence du SIM.

Le parc de camions échelles compte 61 véhicules dont 11 véhicules de réserve .

Un comité a été mis en place pour la préparation du devis technique afin de s'assurer de répondre aux besoins opérationnels.

JUSTIFICATION

Répondre à la norme du groupe R.M.S., qui établit à 15 ans la durée de vie d'un véhicule incendie de première ligne. Le groupe RMS est l'entité qui établit la cote d'assurance d'une ville pour le Canada. Cette cote permet aux citoyens de bénéficier de meilleurs prix pour leurs primes d'assurance.

La baisse des coûts d'entretien, la diminution des temps d'immobilisation et la stabilisation de la flotte de véhicules de remplacement entraîneront une amélioration de la disponibilité de la flotte active des véhicules camions échelles.

De plus, dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques adopté en 2008, l'ajout d'un camion échelle était prévu à la caserne 59 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, caserne dont la construction est maintenant terminée et mise en service depuis février 2014.

Afin de se conformer au schéma de couverture de risques et en attente d'une entente-cadre d'acquisitions de camions échelles prévue en 2015, le SIM a mis en service un camion échelle en utilisant un camion échelle de sa flotte de remplacement.

L'achat d'un camion échelle permettra de maintenir à niveau le parc de véhicules de remplacement.

Standardisation de la flotte de véhicules camions échelles.

Numéro véhicule	an	Numéro ville	Âge
402	1996	337-96049	18
421	2000	338-00081	14
439	1996	337-96051	18
442	1996	337-96050	18
452	1994	337-94187	20
467	1994	337-94185	20
476	1996	337-96401	18
480	1994	337-94186	20
481	1996	337-96048	18
482	1994	337-94184	20
485	1996	338-96228	18
486	1994	337-94183	20
487	1994	337-94180	20
490	1992	337-92018	22
491	1992	337-92015	22
492	1992	337-92016	22
493	1992	337-92017	22
494	1994	337-94182	20
4022	1992	338-92298	22
4059 (ajout véhicule schéma)	1997	337-97239	17

Pour le présent appel d'offres il y a eu 7 preneurs de cahier de charges, dont 4 ont déposés une soumission et après analyse administrative et technique des soumissions, 3 étaient conformes.

Raison de non dépôt de soumissions :

- Camions Carl Thibault inc. : N'a pas présenté de soumission due à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
- Expert Analystes Construct inc. : Expertise non reliée au domaine.
- Rescue / KME : Principalement dû à la langue française: la traduction des documents, présentation de l'offre ainsi que l'exécution du contrat le tout en français.

Soumissions conformes	Note	Prix de base (année 1)	Total
Aréo-Feu ltée	92.1 %	892 000.00 \$	21 258 877.50 \$
Techno Feu inc.	86.8 %	1 032 475.44 \$	24 509 106.83 \$

Thibault et Associés inc.	80.8 %	958 115.00 \$	23 161 336.63 \$
Dernière estimation réalisée		1 037 070.00 \$	24 820 591,12 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			3 561 713.62 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			14,35 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (\$)			3 250 229.33 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%)			15.29 %

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une contrat d'approvisionnement en biens d'une valeur de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits requis pour l'acquisition des 20 camions échelles, à raison de 4 camions échelles annuellement, sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 à même le programme de remplacement de véhicules de sécurité incendie du Service du matériel roulant. Les acquisitions planifiées pour les années 2018 et 2019 seront priorisées par le Service de sécurité incendie et le Service de matériel roulant et des ateliers lors de la planification budgétaire.

En 2015, 4 camions échelles seront acquis pour une dépense totale de 4 652 107,27 \$, incluant des contingences de 549 709,27 \$. De ces contingences de 549 709,27 \$, 328 184,64 \$ sont prévues pour faire face à des modifications suite à la rencontre de préfabrication et 221 524,63 \$ pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement du taux de change sera appliqué advenant une variation de plus de 2 % par rapport au taux de change de référence. Selon l'entente-cadre, il pourra être requis, pour les commandes subséquentes, de prévoir des contingences pour l'entrée en vigueur de nouvelles normes ou d'évolutions technologiques requérant des modifications aux camions échelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces camions permettront de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 et ceci en ayant des moteurs :

- Munis d'une technologie à l'urée qui diminue de façon impressionnante les émissions de gaz nocif pour l'environnement;
- Munis de filtre qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la fiabilité des camions échelles;

- Assurer le maintien d'un niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Réduire les temps d'immobilisation des véhicules;
- Maintien d'une flotte de véhicules de remplacement à un niveau acceptable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan d'action sera élaboré par la Division des communications et des relations avec les médias du SIM après avoir consulté les partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082) : mai 2015;
- Conclure l'entente-cadre : mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Le : 2015-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-04-02

Approuvé le : 2015-04-02

**Dossier # : 1152621002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Recyclage Notre-Dame Inc., soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 36 mois, le traitement par compostage de 20 000 tonnes de résidus alimentaires, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14211 et au tableau de prix reçus ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-20 11:25

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152621002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles d'ici la fin 2015. En 2013, le taux de récupération de ces matières pour l'agglomération était de 13 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus alimentaires pour la zone « Est » de l'agglomération de Montréal (voir « Carte_secteurs_E-O_RA.pdf » en pièce jointe).

La mise en service de la première phase des centres de traitement des matières organiques (CTMO) est prévue en 2019. En attendant, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter les résidus alimentaires des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers un site de compostage autorisé situé hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement de résidus alimentaires a été octroyé en 2009. Un second contrat de traitement pour les résidus alimentaires a été octroyé pour une durée de 3 ans (1er janvier 2012 au 31 décembre 2014) avec deux options de prolongation d'une année. Le contrat a été prolongé pour une durée d'une année (1er janvier 2015 au 31 décembre 2015). La dernière année de prolongation ne sera pas utilisée en raison de

l'augmentation de la capacité de traitement nécessaire en vue de l'augmentation de la desserte de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements.

Le bilan pour les trois années de l'entente, au 31 décembre 2014, est 12 102 tonnes de résidus alimentaires traités par Recyclage Notre-Dame Inc.

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 11 mars 2015 et l'ouverture des soumissions avait lieu le 30 mars 2015. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 20 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 180 jours. Aucun addenda n'est paru.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0514 - 27 novembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, pour la même période, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses.

CG13 0074 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

CG11 0430 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, pour une durée de 36 mois, pour un montant total approximatif de 1 110 768,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11764 (1 soum.)

CG09 0292 - 27 août 2009 - Accorder à Recyclage Notre-Dame inc. un contrat de services pour valoriser par compostage 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires provenant des collectes initiées sur le territoire de l'agglomération de Montréal (3 ans), au montant de 1 100 531,25 \$, taxes incluses - 1 soumission.

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires de la zone « Est » de l'agglomération, le transport entre le site de réception et le site de traitement et le compostage de la matière.

Le contrat est d'une durée de trois (3) ans avec possibilité de prolongation de deux fois une (1) année.

La quantité annuelle de traitement du contrat est de 20 000 tonnes avec une option de 10 000 tonnes supplémentaires. La dépense additionnelle liée à cette option devra être autorisée par les autorités compétentes lorsque la demande pour une plus grande capacité de traitement le justifiera.

JUSTIFICATION

Il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges et un (1) seul soumissionnaire. La proposition reçue est conforme. Aucune compagnie n'a fait part de son motif de désistement.

Voici le résultat du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne. L'estimation diffère de celle mentionnée au dossier, qui était de 10 347 750 \$ pour un contrat de quatre année. Le contrat à octroyer est de trois ans et l'option de tonnage (10 000 tonnes par année pour chaque contrat) n'est pas octroyée. L'estimation qui servira pour le calcul est donc de 5 173 875 \$.

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base d'un coût unitaire de 86,23 \$ la tonne taxes incluses. Le prix unitaire des deux derniers appels d'offres était de 74,73 \$ la tonne taxes incluses et ce prix était indexé à chaque année. Le soumissionnaire a tout de même soumissionné à 74,73 \$ la tonne, soit le même prix qu'en 2009 et 2011, ce qui donne un écart de 13,33 % en faveur de l'agglomération de Montréal.

Soumissions conformes (taxes incluses)	Contrat
Recyclage Notre-Dame Inc.	4 484 025 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	5 173 875 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	4 484 025 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	689 850 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-13,33%

L'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans la zone « Est » est graduelle dans certains arrondissements. À partir de 2016, tous les arrondissements planteront graduellement la collecte afin de la terminer en 2019, lorsque les centres de traitement des matières organiques seront opérationnels.

L'implantation graduelle de la collecte des résidus alimentaires augmentera les quantités de matières collectées et demandera une plus grande capacité de traitement.

Le nouveau contrat pour le traitement de 20 000 tonnes de résidus alimentaires permettra de maintenir les services de collecte existants en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en opération, ces territoires poursuivront la collecte des résidus alimentaires qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

L'octroi du contrat doit être étudié par la Commission permanente sur l'examen des contrats parce que le contrat est d'une valeur de plus de 2 M\$ et répond aux critères suivants : une seule soumission conforme reçue; l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un nouveau contrat pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes pour une période de 3 ans. Ce contrat a été octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame. La somme totale requise pour le contrat s'élève à 4 589 399,59 \$ toutes taxes incluses qui

comprend l'indexation annuel de 2% à partir de l'année 2017. La répartition du coût annuel se présente comme suit :

Période	2016	2017	2018	Total
Coût annuel - taxes incluses	1 121 006,25 \$	1 524 568,50 \$	1 943 824,84 \$	4 589 399,59 \$

Le prix à la tonne qui représente 74,73 \$ toutes taxes incluses n'a pas été modifié depuis 2011. La seule différence est qu'il n'y aura plus d'ajustement du prix à la tonne par rapport à la variation du prix annuel de diesel dans le nouveau contrat mais il sera indexé annuellement selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada.

Les crédits budgétaires requis durant le contrat seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement et les dépenses seront imputées au poste des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus alimentaires en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service est interrompu, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières en plus de constituer une réduction du service à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage du dossier à la Commission d'examen des contrats : avril 2015
Octroi des contrats : 28 mai 2015
Début des contrats: 1er janvier 2016
Fin des contrats : 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.
Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nana-Doris SADOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1154820002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une dépense additionnelle de 10 506,99 \$, taxes incluses, en incidences pour surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement reliée au contrat octroyé par le comité exécutif à l'entreprise LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC. Majorer l'autorisation globale de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 506,99 \$ taxes incluses, correspondant au montant payé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière ;
- d'approuver la majoration du coût des incidences, faisant ainsi passer le coût du projet de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$, dans le cadre du projet de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville Centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-07 09:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154820002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une dépense additionnelle de 10 506,99 \$, taxes incluses, en incidences pour surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement reliée au contrat octroyé par le comité exécutif à l'entreprise LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC. Majorer l'autorisation globale de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de reconstruction (relocalisation) de l'émissaire pluvial, sis dans le Parc Clémentine- De La Rousselière, ont engendré des travaux d'excavation dans un sol composé principalement de remblai hétérogène. Malgré l'investigation environnementale réalisée préalablement, l'étendue réelle de la contamination des sols de classe B-C et C+ dans la zone des travaux était supérieure à ce qui avait été prévu originalement.

Afin d'assurer une gestion serrée des sols contaminés (disposition et ré-utilisation lorsque possible) et, par le fait même, minimiser les coûts engendrés par cette situation, la Ville a fait appel en urgence à une firme spécialisée en gestion des sols contaminés (S.M. Environnement) afin de fournir une surveillance environnementale des travaux et lorsque requis, réaliser une caractérisation environnementale additionnelle pour établir le niveau réel de la contamination dans les sols et d'en effectuer la gestion.

Après négociation avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, il a été convenu de :

- § Remettre les sols B-C (contaminés) en place dans le tranchée et ce, en amont de la bande riveraine;
- § Éliminer les sols C+, selon le guide de disposition des sols contaminés du MDDELCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1103 – 30 juillet 2014: Autoriser une dépense de 197 573,16 \$ taxes incluses pour les travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et octroyer un contrat à la compagnie LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC., au montant de 186 673,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-01 - (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Pour assurer la conformité à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), une surveillance environnementale et une caractérisation environnementale additionnelles était requise pour vérifier l'étendue de la contamination dans les sols de façon à pouvoir en assurer une gestion adéquate.

L'étendue de ces services professionnels se résume à ce qui suit :

- § Préparation des travaux de terrain;
- § Surveillance environnementale lors des travaux d'excavation;
- § Élaboration du rapport de caractérisation environnementale;
- § Élaboration du rapport des travaux d'enlèvement des sols contaminés à transmettre au MDDELCC pour une mise à jour du système de gestion des terrains contaminés provincial;
- § Résumé des études de caractérisation effectuées sur le site et l'établissement d'une attestation signée par un expert de la LQE requise à la préparation d'un avis de contamination en vertu de l'art. 31.58 LQE, par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Voulant éviter l'abattage de trois (3) gros arbres matures, nous avons dû modifier la ligne de cet émissaire et par surcroît, nous avons découvert la présence de sols contaminés. Puisque le niveau de contamination du sol constaté sur place dépassait de beaucoup les niveaux initiaux anticipés, il était essentiel que la Ville intervienne rapidement en vue de minimiser l'impact financier d'une telle situation évitant ainsi des débordements de coûts. La Ville a donc procédé rapidement à l'embauche d'une firme spécialisée en gestion environnementale des sols qui s'est assurée de la ségrégation des sols excavés et de la réalisation des analyses chimiques requises afin de bien gérer les coûts de disposition. La majoration des incidences ont permis de réaliser non seulement une surveillance environnementale lors des travaux mais aussi l'élaboration des rapports requis et répondre ainsi aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau (DGSRE) pour un montant de 10 506,99 \$ taxes incluses, soit 9 594,28 \$ net des ristournes de taxes.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion des sols contaminés en conformité avec la politique gouvernementale permet d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le coût des travaux du contrat de l'Entrepreneur général est demeuré à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisé. L'augmentation vient de l'embauche de la firme spécialisée en gestion environnementale des sols.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début et Arrêt des travaux Octobre – Novembre 2014
Reprise et arrêt des travaux Novembre - Décembre 2014,
Reprise et fin des travaux Mai – Juin 2015,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie M PICARD)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Bernard DONATO
Directeur par intérim

Le : 2015-04-08

CE : 20.016
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1153261001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, de construction de saillies et de prolongement de la rue Acorn dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 459 658,28 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 211501 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense de 221 265,92 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de l'Habitation, soit 15,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de prolongement de la rue Acorn entre les rues Lacasse et Beaudoin;
2. D'autoriser une dépense de 119 160,06 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), soit 8,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de construction de la conduite d'aqueduc sous le prolongement de la rue Acorn mentionné à l'alinéa précédent;
3. D'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211501;
4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-11 11:26**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1153261001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, de construction de saillies et de prolongement de la rue Acorn dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 459 658,28 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 211501 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise deux objectifs :

1) Permettre la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et de chaussées ainsi que la construction de saillies sur les rues locales de l'arrondissement dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2015:

- Ce projet est entièrement financé par l'arrondissement du Sud-Ouest

2) Permettre le prolongement de la rue Acorn, entre les rues Lacasse et Beaudoin :

Ce projet découle de la scission en deux d'un terrain appartenant à la Ville, le lot au sud (5 210 742) ayant servi à la construction d'un bâtiment à vocation sociale financé par la Direction de l'habitation et le lot au nord (5 210 741) servant au prolongement de la rue Acorn.

- Les travaux de voirie de cette nouvelle rue sont financés par la Direction de l'Habitation à titre de préalable au projet social.
- Les travaux de bouclage de la conduite d'aqueduc sous la future rue sont financés par la DGSRE.

La construction de ce nouveau tronçon de rue, d'une longueur de 40 mètres, permettra de désenclaver le cul de sac de la rue Beaudoin et celui de la rue Lacasse, cette dernière se raccordant actuellement sur le tronçon privé de la rue Thérien. Les travaux de construction de la conduite d'aqueduc permettront de boucler les deux conduites en cul-de-sac, ce qui améliorera la qualité de l'eau et la protection incendie du secteur.

Le présent appel d'offres a été lancé le 31 mars 2015 à 14h32 et a fermé le 17 avril 2015 à 11h00. L'annonce de l'appel d'offres a été faite sur le site SÉAO ainsi que dans Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 16,9 jours pour préparer leur offre. Deux addenda ont été émis, le premier (14 avril) ayant pour but d'ajouter les cahiers de prescriptions normalisées applicables à certains travaux de la rue Acorn et le second (15 avril) pour fournir le bordereau en format Excel aux soumissionnaires. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 15 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1) Programme de réfection routière (PRR) 2015:

- CA14 22 0348 (2014-08-26)Adopter la planification budgétaire du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'arrondissement Sud-Ouest.

Contrats similaires octroyés l'an passé :

- CA14 22 0170 (2014-05-06) Octroi d'un contrat à la compagnie « CMS Entrepreneurs généraux inc. » au montant de 1 159 890,68 \$ pour la réalisation de travaux de béton sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du Programme de Réfection Routière 2014 (dossier 1144665006)
- CA14 22 0171 (2014-05-06) Octroi d'un contrat à « Les Constructions et Pavages Jeskar inc.» au montant de 1 569 579,37 \$, pour les travaux de réfection et reconstruction de chaussées et trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière 2014, additionnel (dossier 1144665005)
- (à venir simultanément à ce sommaire) Approbation du programme de réfection routière 2015 et autorisation d'une dépense de 354 000 \$ pour les travaux d'asphaltage effectués en régie, les frais incidents, ainsi que d'autres travaux en lien avec le PRR 2015. (Dossier 1150725001)

2) Rue Acorn :

- CA13 22 0434 (2013-10-01) Approbation de plans (PIIA) - Construction d'un bâtiment de 3 étages et 12 logements au coin des rues Beaudoin /Lacasse / Acorn (dossier 1136004015)
- CG13 0088 (2013-03-21) Demande au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu de l'article 89.4 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à une clientèle en réinsertion sociale (dossier 1123253005)

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au contrat sont :

1) Programme de réfection routière (PRR) 2015:

- La reconstruction de 2 000 m² de trottoir.
- La réfection de 7 200 m² de chaussées par planage-pavage, incluant la réparation de 3 300 m² de la dalle sous les chaussées (1300 m² en type 1 et 2 000 m² en type 2).
- La reconstruction de 1 350 m² de chaussée flexible.
- Les travaux corrélatifs requis (nivellement/ajout/enlèvement de puisards, nivellement de têtes de regard, ajout/déplacement de bornes-fontaines, etc.).
- La liste des rues sur lesquelles des interventions sont prévues est présentée en pièce jointe.

2) Rue Acorn :

- La construction de 164 m² de trottoir et de 44 m.l. de bordure.
- La construction de 462 m² de chaussée flexible.
- La construction de deux bases de lampadaire et des conduits requis.
- La construction de 42 m de conduite d'aqueduc incluant 2 bornes-fontaines et 2 chambres de vanne.
- La reconstruction au bon endroit de la clôture avec l'emprise ferroviaire du CN (la clôture actuelle empiète jusqu'à 2 m sur l'emprise de la rue).
- La plantation de 9 pins noirs dans la bande gazonnée entre la bordure et la clôture.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, il y a eu 13 preneurs des documents de soumission. De ce nombre, 6 entrepreneurs ont soumissionné (46 %) et les 7 entrepreneurs suivants n'ont pas déposé de soumission (54 %).

- Construction Larotek inc.
- Eurovia Québec Construction inc. (Montréal)
- Groupe TNT inc.
- Installume inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Les Pavages D'Amour inc.
- Systèmes urbains inc.

Les soumissions reçues étaient toutes conformes. Les fiches de conformité des deux plus bas soumissionnaires sont présentées en pièce jointe. L'autorisation de l'Autorisé des marchés financier (AMF) a été délivrée le 11 juillet 2013 et est valide jusqu'au 10 juillet 2016.

Les coûts toutes taxes comprises des trois parties de la soumission sont présentés ci-après. Ces coûts incluent des contingences de 10%. Les travaux incidents feront l'objet d'approbation distincte, notamment au moyen des ententes-cadres avec les laboratoires.

Coûts toutes taxes comprises :

Soumissions conformes	Partie A PRR 2015 S -O	Partie B Acorn Voirie (Habitation)	Partie C Acorn Aqueduc (DGSRE)	Global
Les entreprises Bucaro, inc.	1 119 232,30 \$	214 265,92 \$	110 910,06 \$	1 444 408,28 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	1 508 459,01 \$	249 281,60 \$	140 308,59 \$	1 898 049,20 \$
Les constructions et pavages Jeskar inc.	1 585 203,34 \$	260 365,05 \$	112 653,10 \$	1 958 221,50 \$
Pavages Métropolitain Inc.	1 614 796,45 \$	233 735,85 \$	149 933,65 \$	1 998 465,96 \$
Sintra inc (région Montérégie-Rive-Sud)	1 943 677,72 \$	217 612,55 \$	112 292,29 \$	2 273 582,56 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	2 122 262,77 \$	224 967,89 \$	102 139,70 \$	2 449 370,36 \$
Dernière estimation réalisée	1 736 041,21 \$	295 849,78 \$	146 222,45 \$	2 178 113,44 \$
• Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 661 381,83 \$	242 296,95 \$	124 922,83 \$	2 028 601,61 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				
• Écart entre le moyenne et la plus basse conforme (%)	48 %	13 %	13 %	40 %
(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse				

• Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	616 808,91 \$	81 583,87 \$	35 312,39 \$	733 705,17 \$
(La plus haute conforme - la plus basse conforme)				
• Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	55 %	38 %	32 %	51%
(La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme				
• Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)	(616 808,91) \$	(81 583,87) \$	(35 312,39) \$	(733 705,17) \$
(La plus basse conforme - estimation)				
• Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%)	-36 %	-28 %	-24 %	-34 %
(La plus basse conforme - estimation) / estimation ⁴				
• Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	389 226,71 \$	35 015,68 \$	29 398,53 \$	453 640,92 \$
(La deuxième plus basse conforme - la plus basse)				
• Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	35 %	16 %	27 %	31%
(La deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse				

L'analyse ci-haut montre que la plus basse soumission est de 1/3 plus faible que l'estimation. Les hypothèses suivantes expliquent cette situation :

- L'estimation a été réalisée pour plusieurs items en prenant le prix le plus haut entre les deux soumissions obtenues l'an passé pour des travaux similaires majoré d'un facteur pour l'inflation.
- Certains items, notamment les travaux corrélatifs et les travaux en lien avec le planage et la réparation de dalle ont des prix très variables d'un entrepreneur à l'autre et sont donc difficiles à estimer avec précision.
- Le plus bas soumissionnaire a voulu baisser ses prix pour pénétrer le marché.
- Les quantités de cette soumission étaient suffisamment élevées pour intéresser plusieurs acteurs du marché et les inciter à être compétitifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est à répartir selon la nature des travaux entre les trois payeurs identifiés précédemment :

Contrat à l'adjudicataire (coût de construction)

Partie A PRR 2015 S -O	Partie B Acorn Voirie (Habitation)	Partie C Acorn Aqueduc (DGSRE)	Global
1 119 232,30 \$	214 265,92 \$	110 910,06 \$	1 444 408,28 \$

Les dépenses pour les travaux incidents suivants sont à autoriser :

- Le contrôle des matériaux (via l'entente cadre 14-135353-019 octroyé à L.V.M. par la Laboratoire de la Ville).
- La surveillance environnementale (via les ententes cadres négociées par la Laboratoire de la Ville).
- La chloration de la conduite d'eau.

et les montant suivants sont à prévoir

Frais incidents

Partie A PRR 2015 S -O	Partie B Acorn Voirie (Habitation)	Partie C Acorn Aqueduc (DGSRE)	Global
voir dossier 1150725001	7 000 \$	8 250 \$	15 250 \$

Dépense totale

Partie A PRR 2015 S -O	Partie B Acorn Voirie (Habitation)	Partie C Acorn Aqueduc (DGSRE)	Global
1 119 232,30 \$	221 265,92 \$	119 160,06 \$	1 459 658,28 \$

Les imputations figurent aux interventions financières des unités administratives concernées.

À noter que l'achat et l'installation des deux lampadaires prévus à la rue Acorn fera l'objet d'un contrat ultérieur. La surveillance des travaux sera réalisée en régie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux n'ont que des impacts circonscrits. Les accès aux résidents seront maintenus. En fonction de l'étape de réalisation des travaux, le stationnement sur rue devra être interdit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents situés aux abords des chantiers seront avisés des travaux. Des avis seront distribués, notamment pour indiquer lorsque le stationnement devra être interdit pour permettre la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de PRR débuteront trois semaines après l'octroi du contrat.
Pour les travaux de la rue Acorn, l'échéancier des travaux est le suivant :

- 2015-06-01 Demande d'autorisation au MDDELCC.
- 2015-09-01 Réception de l'autorisation et début des travaux.
- 2015-12-01 Fin des travaux.

Si l'autorisation tarde à être délivrée, les termes du contrat prévoient que les travaux se poursuivront en début de 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Pierre THÉRIAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre A CARON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2015-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CARON
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1151630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (#4397), situé au 3444 St-Joseph Est, pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public - Contrat 14282 - 4 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 065 999,94 \$ (973 400,03 \$ dépense nette)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 065 999,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (#4397), situé au 3444 St-Joseph est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **MGB Associés inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **5757**;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-11 16:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (#4397), situé au 3444 St-Joseph Est, pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public - Contrat 14282 - 4 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 065 999,94 \$ (973 400,03 \$ dépense nette)

CONTENU

CONTEXTE

Le site du 3444 St-Joseph a été acquis par la Ville en 1990. Il s'agit d'un site industriel de 16 370 m.c. comportant des aires extérieures de stationnement de même que quatre bâtiments (trois contigus et un isolé). Ces édifices, d'une superficie locative totale de 7 480 m.c. abritent les installations requises pour les activités courantes d'entretien des immeubles de la région Est. On y retrouve des espaces administratifs, des vestiaires, le centre immotique de la Ville (télégestion), des espaces d'ateliers, d'entreposage de même qu'un garage. Ces installations sont importantes pour l'entretien courant des bâtiments municipaux et le bon fonctionnement des activités qui s'y déroulent.

Le site, aménagé au milieu des années 1950, a fait l'objet de plusieurs transformations durant sa vie utile. Depuis que la Ville est propriétaire, les interventions ont principalement portées pour aménager les équipes, mettre aux normes les bâtiments et leurs composantes. Les derniers travaux de maintien de l'actif effectués sur ces installations visaient à remettre en service les infrastructures souterraines privées du site (eau potable) et récemment à étayer une paroi du garage et planifier son remplacement. Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat concerne principalement la réfection de l'enveloppe et l'enlèvement de l'amiante contenu dans l'isolant des murs extérieurs du garage.

Une équipe de consultants de la firme Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil et Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin a été mandatée pour l'élaboration du cahier des charges et la réalisation de ces travaux. La planification a été effectuée de concert avec les intervenants en charge des opérations et les intervenants de l'arrondissement pour les autorisations réglementaires requises. Les exigences réglementaires ont été satisfaites et les permis requis ont été attribués. Comme le bâtiment est et doit rester occupé même durant les travaux, le programme a été divisé en lots distincts. Un lot de travaux a été exécuté en priorité durant les mois de janvier et février dernier. Il consistait à sécuriser les

abords du mur extérieur sud et à préparer son démantèlement en installant des étaies afin de le remplacer totalement par une enveloppe plus performante dans le projet du présent dossier. Le présent lot au contrat contient également des interventions en phases successives afin de permettre l'usage du garage durant les travaux.

Un appel d'offres public a été lancé sur le SÉAO et publié dans La Presse le 23 mars dernier. Cet appel d'offres a offert aux soumissionnaires un délai de 24 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site du SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 15 avril 2015. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1, 2 avril 2015 : Report de la date d'ouverture des soumissions.
- Addenda 2, 6 avril 2015 : Précisions aux dossiers d'architecture, en structure, en mécanique et pour l'enlèvement de l'amiante.

La Ville a choisi de reporter la date d'ouverture des soumissions afin de permettre aux soumissionnaires l'étude du contenu de l'addenda 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0925 - 23 septembre 2013 - Le Conseil municipal accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DG 141630004 - Le 7 janvier 2015 - La Direction générale accordait à **Socomec Industriel inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'étaie du mur extérieur sud de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (#4397), situé au 3444 St-Joseph Est, pour une somme maximale de 68 159,82 \$, taxes incluses, (dépenses net 62 239,00 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public - (7 soum. - **Contrat 14403**) Dépense totale de 81 791,79 \$ (74 686,81 \$ net) comprenant tous les frais accessoires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à MGB Associés inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien - région Est, situé au 3444, St -Joseph Est à Montréal.

Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Enlèvement des matériaux contenant de l'amiante dans les murs extérieurs du garage ;
- Enlèvement des étaies et démolition en séquences ordonnées du mur extérieur sud ;
- Remplacement du mur extérieur sud par un mur isolé en panneaux métalliques préfabriqués ;
- Remplacement des fenêtres et des parois des murs ouest et nord ;
- Divers travaux spécifiques de réparation de la chaussée et d'aménagements extérieurs ;

Les preneurs de cahier de charges sont :

1. Construction D.L.T. (2014) inc.;
2. Construction Genfor Ltée ;
3. Construction Sojo inc. ;

4. Gestion MC2 inc. ;
5. Le Groupe Axxys ;
6. MDM Construction ;
7. MELK Construction ;
8. MGB Associés ;
9. Procova inc. ;
10. Société générale de construction BPF inc. ;
11. Tempro Construction inc.
12. Stantec Experts-conseils Ltée ;
13. Systèmes Incendie Lavoie ;
14. Delsan Services Environnementaux inc. ;

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

1. MELK Construction ;
2. MGB Associés ;
3. Procova inc. ;
4. Société générale de construction BPF inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 14 preneurs du cahier des charges et 4 ont remis une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges, on retrouve un sous-traitant en services environnementaux (désamiantage) soit ; Delsan Services Environnementaux inc. Ce dernier n'a pas soumis de prix dans sa spécialité par manque de temps. Systèmes Incendie Lavoie, Tempro Construction inc., Construction D.L.T. (2014) inc., Construction Genfor, Gestion MC2 inc. MDM Construction, Construction SOJO inc. et Le Groupe Axxys, tous des entrepreneurs généraux, n'ont pas déposé de soumission en invoquant diverses raisons liées à la régie interne de leurs activités (manque de ressources, de temps pour la préparation et le dépôt d'un prix ferme de soumission, disponibilité des sous-traitants, organisation moins compétitive pour ce type de projet). En ce qui concerne Stantec Experts-conseils Ltée, une firme de services professionnels, le cahier des charges a été commandé par erreur. Quatre soumissionnaires sont conformes : MGB Associés inc, Procova inc. et MELK Construction inc. et SGC BPF. L'analyse des soumissions a révélé une erreur de calcul dans les soumissions des trois derniers soumissionnaires. Ces erreurs de calcul n'ont aucun impact sur l'ordre des soumissionnaires et le résultat de l'appel d'offres. Les dérogations notées sont mineures et elles peuvent être corrigées (voir l'analyse de conformité des consultants en pièces jointes).

Firmes soumissionnaires (Résultat vérifié de l'appel d'offres)	Prix de base (tx inc.)	Contingences (tx inc.)	Total (tx inc.)
1 - MGB Associés inc.	793 154,72 \$	95 178,57 \$	888 333,29 \$
2 - Procova inc.	853 459,43 \$	102 415,13 \$	955 874,56 \$
3 - MELK Construction inc.	1 085 328,20 \$	130 239,38 \$	1 215 567,58 \$
4 - SGC BPF	1 199 451,39 \$	143 934,17 \$	1 343 385,56 \$
Évaluation des consultants	1 452 737,87 \$	174 500,00 \$	1 627 237,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 100 790,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,9 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	455 052,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	51,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 738 904,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	- 45,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	67 541,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	7,6 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

Les prix des soumissions forment deux groupes distincts présentant un écart global similaire se situant entre 7,6 %, dans le premier groupe, et 10,5 % dans le dernier. L'analyse des soumissions par les professionnels au dossier démontre que MGB Associé inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent donc d'octroyer le contrat à cette firme avec réserves (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Toutefois, la très grande différence entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels a entraîné une analyse plus approfondie des soumissions. La comparaison des soumissions entre elles et avec l'évaluation des consultants révèle que les écarts marqués se trouvent aux postes des conditions générales, des travaux de désamiantage et des murs rideaux. La comparaison des prix détaillés au bordereau de soumission pour les travaux de désamiantage indique peu de fluctuation entre les trois premiers soumissionnaires. En revanche, l'écart est marqué entre l'évaluation des consultants et l'ensemble des prix soumis pour ces travaux. Cet écart est de plus de 365 000,00 \$ et compte pour 33 % par rapport au coût moyen (41% par rapport à la plus basse soumission conforme).

Au chapitre des conditions générales, les soumissionnaires forment encore deux groupes homogènes. Les consultants expliquent la formation de ces deux groupes comme une conséquence du calcul d'un pourcentage appliqué sur le sous-total des autres travaux pour déterminer le coût de ce chapitre. Cela aurait comme effet d'accentuer l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'évaluation des consultants.

Le dernier item révélant un écart marqué est au chapitre des fenêtres. Les coûts sont pourtant similaires d'un soumissionnaire à l'autre. En revanche, ils vont du simple au double lorsque l'on compare les prix soumis avec l'évaluation des consultants. La condition d'un bâtiment occupé durant les travaux et la division en phases successives pourraient avoir incité les consultants à adopter une approche très conservatrice au niveau de l'estimation.

Pour les autres items au bordereau de soumission, la comparaison entre les soumissions reçues et l'évaluation des consultants révèle que cette dernière est la plupart du temps près de la moyenne des prix soumis ce qui présente les deux premières soumissions comme étant très compétitives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 065 999,94 \$, taxes incluses, avant ristourne. L'imputation doit être fournie par le Service des finances. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie occupée et des clés de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Les contingences de 12 % (95 178,57 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier. Les incidences spécifiques de 10 % (88 833,33 \$, taxes incluses) serviront à couvrir les dépenses connexes au chantier pour des frais de laboratoires (expertise, surveillance technique supplémentaire des matériaux et conditions) ainsi que le coût d'équipements afin de remplacer des étagères industrielles démanteler pour étayer le mur extérieur sud. Un budget de dépenses incidentes générales est également prévu au même montant soit 88 833,33 \$ taxes incluses. Le budget total des dépenses incidentes est de 177 666,66 \$ taxes incluses.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat pourrait compromettre la réalisation de la première phase des travaux de désamiantage avant les vacances de la construction, retarder la procédure d'approbation des dessins d'atelier, la fabrication des éléments de l'enveloppe et ainsi entraîner, par effets en cascade, la fermeture de l'enveloppe du bâtiment en condition d'hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune. Les responsables des opérations dans le bâtiment ont présenté le projet aux membres du comité SST et aux employés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 175 jours de calendrier.

Octroi au CG : Mai 2015

Démarrage : Juin 2015

Chantier : Juin à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de développement et qu'il s'inscrit dans la planification des travaux de protection prévus au PTI pour ce bâtiment. Le présent projet a bénéficié du processus d'appel d'offres public selon les exigences de la Loi.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

· Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;

· Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

MGB Associés inc. n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). MGB Associé n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Yvan THIFFAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1150541007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 938 535,08 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Socomec Industriels Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 498 755,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12063 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Avec la construction de l'autoroute A-520 au début des années 70, une passerelle piétonne a été construite en 1971 à l'est de la rue Barr dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour franchir l'autoroute A-520. Une analyse des déplacements effectuée en 2009 par la Direction des transports a démontré que plus de 310 personnes par jour ouvrable utilisent cette passerelle.

Étant située dans un secteur industriel, elle est utilisée principalement par les travailleurs des entreprises environnantes et permet à ceux-ci de traverser l'autoroute 520 afin d'accéder à leurs lieux de travail et au service d'autobus. La recommandation de l'analyse est à l'effet que le lien piéton est requis et doit être maintenu.

L'indice d'état de cette structure, selon la dernière inspection du 9 avril 2014, était de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes: plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels. Étant donné son état, la passerelle Barr a été démolie en novembre 2014. La passerelle était fermée aux piétons depuis avril 2014.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour la construction d'une nouvelle passerelle afin de rétablir le lien piéton.

La présente demande d'octroi de contrat s'inscrit dans le cadre du projet de remplacement de la passerelle Barr dont voici les principales étapes :

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
• Avant-projet	Non applicable *	Janvier 2013	Janvier 2014

• Conception	Non applicable *	Janvier 2014	Décembre 2014
• Démolition de la passerelle	231 959,65 \$	Novembre 2014	Novembre 2014

* Ces étapes ont été réalisées à l'interne.

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Construction de la passerelle	2 938 535,08 \$	Juin 2015	Novembre 2015

Étape à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Surveillance des travaux	N/D	Juin 2015	Novembre 2015

La conception de la passerelle a été réalisée par les employés de la Division ponts et tunnels. Il s'agit d'une première depuis 35 ans. En effet, la dernière conception à l'interne d'un pont remonte à l'année 1979 pour le pont Galt au-dessus du canal de l'Aqueduc.

Depuis 2011, la Division a embauché des ingénieurs spécialisés en conception de ponts dans l'objectif de développer l'expertise interne et d'améliorer la gestion de son parc d'ouvrages d'art. Afin de maintenir cette expertise technique, des projets ont été identifiés pour bénéficier d'une réalisation dite interne. La conception de la passerelle Barr fait partie de ces projets.

Parmi les autres projets ayant fait l'objet d'une réalisation interne, mentionnons :

- le remplacement des joints de tablier du viaduc Sherbrooke Wurtele;
- la réfection du pavage du pont Jacques Bizard;
- la réfection des murs de soutènement Trafalgar;
- les divers projets de réparation d'urgence (glissières de sécurité, dalles de tablier, murs de soutènement).

Actuellement, la conception du remplacement de la passerelle Isabey, située au-dessus de l'A-520 dans l'arrondissement St-Laurent et Ville Mont-Royal, à proximité de la passerelle Barr est effectuée également à l'interne.

Dans le cadre du remplacement de la passerelle Barr, un appel d'offres public portant le numéro 07-12063 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié le 16 décembre 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 16 décembre 2014 au 4 février 2015. La durée de la publication a été de 51 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 juin 2015.

Cinq (5) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 07-12063 :

-

- Addenda 1 émis le 13 janvier 2015 : révision d'un article du devis d'éclairage, révision d'un article de la formule de soumission.
- Addenda 2 émis le 23 janvier 2015 : report de la date d'ouverture des soumissions au 4 février 2015 (initialement prévue le 28 janvier 2015).
- Addenda 3 émis le 27 janvier 2015 : révision d'un article de la formule de soumission, révision de plans de structures, révision d'articles du devis administratifs, révision d'articles du devis structure.
- Addenda 4 émis le 29 janvier 2015 : révision d'un plan de structure, révision d'un article du devis d'éclairage.
- Addenda 5 émis le 30 janvier 2015 : révision d'un article de la formule de soumission.

Les addenda n'ont pas eu d'impact sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1132 - 24 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (1144631006).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

CE14 1325 - 27 août 2014 - Accorder un contrat à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. pour la démolition (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-3710) située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 231 959,65 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 228 279,99 \$ + incidences: 3 679,66 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 07-12062 - 4 soumissionnaires conformes (1140541011).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de construction à la firme Socomec Industriels Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la passerelle Barr. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2015 pour une mise en service de la passerelle en novembre de la même année. Cela représente un total de 18 semaines de travaux. Le début des travaux en juin 2015 est conditionnel au déplacement d'un massif de Vidéotron.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- démolir les fondations de l'ancienne passerelle;
- démanteler l'équipement d'éclairage;
- réaliser les travaux d'excavation et de remblayage;
- démolir une section de la chaussée et des glissières de l'A-520;
- déplacer des services publics;
- construire les fondations;
- construire les piles;
- construire le tablier (poutres en acier, dalle en béton);
- construire les escaliers;
- installer l'équipement d'éclairage;
- reconstruire la chaussée et les glissières de l'A-520;
- installer un atténuateur d'impact sur l'A-520;
- réaliser les travaux connexes (gazon, enrochement, trottoir, bordure, etc).

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent le maintien de la circulation et la gestion des impacts, les communications, le contrôle qualitatif ainsi que le déplacement de services publics.

La Ville de Montréal assurera le soutien technique durant les travaux et la surveillance des travaux sera effectuée par un mandataire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Socomec Industriel Inc.	1 999 004,56 \$	499 751,14 \$	2 498 755,70 \$
Les Construction et pavage Jeskar Inc.	2 233 714,93 \$	558 428,73 \$	2 792 143,66 \$
Unigertech Inc.	2 235 082,73 \$	558 770,68 \$	2 793 853, 41 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	2 296 800,00 \$	574 200,00 \$	2 871 000,00 \$
Construction Sorel Ltée	2 297 667,53 \$	574 416,88 \$	2 872 084,41 \$
Coffrage Alliance Ltée	2 527 150,52 \$	631 787,63 \$	3 158 938,15 \$
ACI-Ponts et ouvrages d'art Inc.	2 619 075,66 \$	654 768,91 \$	3 273 844,57 \$
Excavation Loiselle Inc.	2 682 082,65 \$	670 520,66 \$	3 352 603,31 \$
Construction Concreate Ltée	2 719 013,77 \$	679 753,44 \$	3 398 767,21 \$
Construction BSL Inc.	2 855 979,00 \$	713 994,75 \$	3 569 973,75 \$
Construction Beau-Val Inc.	2 866 271,42 \$	716 567,86 \$	3 582 839,28 \$
Estimation des professionnels externes	2 549 351,59 \$	637 337,90 \$	3 186 689,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 058 196,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 071 218,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			42,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-687 933,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-21,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			293 387,96 \$
			11,74 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$

Lors de l'appel d'offres public 07-12063, sur trente-trois (33) preneurs du cahier des charges, onze (11) ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 33 % et 67 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, douze (12) preneurs de cahier des charges sur les vingt-deux (22) qui n'ont pas déposé de soumission étaient des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 55 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe. Le cégep de Saint-Laurent s'est procuré le cahier des charges dans un but pédagogique et n'a pas été comptabilisé dans cette analyse.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 3 186 689,48 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de -687 933,78 \$, soit -21,59 %. Cet écart est analysé et justifié dans l'intervention de la Direction des infrastructures ci-jointe.

Puisque le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Socomec Industriels Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 18 juin 2013.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8104-3846-33. Une attestation valide délivrée le 2 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Socomec Industriels Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 2 938 535,08 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 2 683 274,21\$, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	1 999 004,56 \$

Contingences	499 751,14 \$
Incidences	439 779,38 \$
Total	2 938 535,08 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 1 999 004,56 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 499 751,14 \$ taxes incluses, soit 25 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Le pourcentage de contingence (25 %) provient de l'addition des deux éléments suivants :

- un pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer;
- un pourcentage de contingence de 10 % est prévu en fonction de la possibilité d'avoir à déplacer des services publics pour un prix approximatif de 200 000,00 \$ taxes incluses.

Également, des frais incidents estimés à 439 779,38 \$ taxes incluses sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2015.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La passerelle Barr est une passerelle piétonne qui favorise le transport actif. Par ailleurs, la réalisation du projet de réfection de ladite passerelle permet d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais et d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction pour rétablir le lien piéton dans ce secteur industriel selon l'échéancier établi.

Advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée ou refusée, le projet de remplacement de la passerelle Barr devra être reporté.

Qui plus est, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 4 juin 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

Impact durant les travaux :

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur les voies de l'autoroute 520 et les voies de dessertes. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux : juin 2015

Fin des travaux : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Rita CHAHINE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne CANTIN BELLEMARE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-02-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur - SIVT

Approuvé le : 2015-04-27

**Dossier # : 1154822020**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 16 488 731,84 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, et la construction de chambres de vanne principale à divers endroits, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Allia Infrastructures Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 250 742,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,23 % par l'agglomération, pour un montant de 8 612 475,09 \$, taxes incluses.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-20 15:20

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, est actuellement alimentée par une seule conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre en provenance de l'usine de production d'eau potable Atwater ; elle longe l'autoroute 15 jusqu'à l'accès au pont Champlain. Cette conduite se divise ensuite en deux conduites d'eau principales sous-marines, dont une de 500 mm près du pont Champlain et une de 600 et 750 mm à la hauteur de la rue Galt. Advenant la nécessité d'isoler ces conduites d'eau pour y effectuer des travaux, la pression d'alimentation sur l'Île-des-Sœurs est compromise.

Après l'analyse de cinq scénarios proposés pour améliorer la flexibilité de l'alimentation en eau de l'Île-des-Sœurs, il a été recommandé de construire une nouvelle conduite d'eau principale de 600 mm dans le boulevard Champlain, la rue Gordon et le boulevard LaSalle.

Considérant leurs âges avancés, les conduites d'eau secondaires de la rue Gordon ont été

identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement dans les mêmes limites que les travaux de la conduite d'eau principale.

Pour être en accord avec le plan directeur de drainage de l'arrondissement, approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), un nouvel égout pluvial est prévu sur la rue Gordon entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne et sur le boulevard LaSalle entre la rue Gordon et la rue Galt.

Suite aux analyses effectuées par la DGSRE, des travaux de gainage de l'égout unitaire ont été effectués en 2009 et en 2013 sur la rue Gordon entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et sur le boulevard LaSalle entre la rue Gordon et la rue Galt. La conduite d'égout unitaire de la rue Gordon entre la rue de Verdun et le boulevard Champlain sera remplacée en même temps que les conduites d'eau principale et secondaire dans le présent contrat.

En décembre 2013, lors d'une présentation de Transports Canada concernant la modification de l'autoroute 15 et la construction du nouveau pont Champlain, une modification de la géométrie en plan de l'autoroute 15 entre le boulevard LaSalle et la rue Wellington a été présentée. Après analyse, la Direction de l'Eau Potable (DEP) a indiqué que les conduites d'eau principales existantes qui se retrouvent sous la future chaussée de l'autoroute 15 doivent être relocalisées.

Pour permettre de finaliser les travaux de relocalisation de la conduite d'eau existante de 750 mm longeant l'autoroute 15 entre le boulevard LaSalle et la rue Wellington, il faut que la nouvelle conduite d'eau principale de 600 mm proposée dans le présent contrat sur le boulevard Champlain, la rue Gordon et le boulevard LaSalle soit mise en service à l'automne 2016. Les travaux de relocalisation de cette conduite existante de 750mm seront pris en charge par Transport Canada.

Aussi, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement de Verdun profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction complète de la chaussée, d'élargissement de trottoirs ainsi qu'à des travaux d'aménagement paysager sur la rue Gordon, entre le boulevard Champlain et le boulevard LaSalle.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La DGSRE, la DEP et l'arrondissement de Verdun ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents d'appel d'offres et réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 16 mars 2015: Modifications au cahier des charges, à la formule de soumission et aux devis techniques suivants :
 - chambres de régulation et de mesure avec télémesure (cahier D),
 - circulation (cahier C),

- égout et aqueduc (cahier O),
- voirie (cahier V), ainsi qu'aux plans reliés aux cahiers D et O.
 - Addenda n° 2 publié le 19 mars 2015: Modifications au devis technique (cahier O) ainsi qu'aux plans.
 - Addenda n° 3 publié le 20 mars 2015: Modifications au cahier des charges.

Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le prix soumis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 1112,5 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 300 mm à 900 mm sur la rue Gordon entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne et sur le boulevard LaSalle entre la rue Gordon et la rue Galt, la reconstruction de 1405 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm sur la rue Gordon, entre le boulevard LaSalle et le boulevard Champlain, la reconstruction de 737 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 750 mm sur la rue Gordon entre la rue de Verdun et le boulevard Champlain ainsi que la construction de 1570 mètres de conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle.

Les travaux consistent également en la construction de chambres de vanne principale, de débitmètre et de régulateur de pression à divers endroits (entre autres près du boulevard de l'Île-des-Soeurs et près du Parc Marin à l'Île-des Soeurs) ainsi que la reconstruction de trottoirs et chaussée sur la rue Gordon et sur le boulevard LaSalle.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation des travaux.

Des travaux d'amélioration sont requis pour modifier les infrastructures de Bell Canada. Les deux parties se sont mis d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. Ces travaux nécessitent les interventions suivantes sur les actifs de Bell Canada : déplacement de massifs, agrandissement d'un puits d'accès en béton et diverses réparations dans des puits d'accès existants. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux d'amélioration sur les infrastructures souterraines de Bell Canada».

Ces travaux au montant de 83 410,38 \$, taxes incluses, représentent 0,55 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par Systèmes Urbain inc., sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada et choisi par l'entrepreneur adjudicataire recommandé. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 386 431,11 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance

environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 288101 s'est terminé le 25 mars 2015. Sur trente-deux (32) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et vingt-quatre (24) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 25% et 75%.

En ce qui concerne les motifs de désistement, sept (7) firmes sont connues comme sous-traitantes; une (1) firme a mentionné que le devis technique était trop spécialisé; une (1) firme a mentionné que le délai de la soumission était insuffisant; deux (2) firmes ont mentionné que la période de soumission ne leur convenait pas; une (1) firme a mentionné qu'elle manquait de temps; une (1) firme n'a pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers et finalement, onze (11) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Allia Infrastructures Ltée	13 864 311,11 \$	1 386 431,11 \$	15 250 742,22 \$
2 Les Entreprises Michaudville inc.	14 940 000,00 \$	1 494 000,00 \$	16 434 000,00 \$
3 Les Pavages Chenail inc.	15 418 875,20 \$	1 541 887,51 \$	16 960 762,71 \$
4 Groupe TNT inc.	15 450 456,13 \$	1 545 045,63 \$	16 995 501,76 \$
5 Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	16 698 084,56 \$	1 669 808,46 \$	18 367 893,02 \$
6 Excavation Loiselle inc.	18 962 776,59 \$	1 896 277,66 \$	20 859 054,25 \$
7 Civisol inc.	21 580 142,21 \$	2 158 014,23 \$	23 738 156,44 \$
8 Les entreprises Claude Chagnon inc.	27 833 703,96 \$	2 783 370,39 \$	30 617 074,35 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	14 656 475,90 \$	1 465 647,60 \$	16 122 123,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	19 902 898,09
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 30,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	15 366 332,13 \$ 100,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-871 381,28 \$ -5,4 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	1 183 257,78
		(%)	7,8 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Civisol inc. a été corrigé suite à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1256088065. Le total de la soumission est passé de 23 736 868,74 \$ à 23 738 156,44 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

La Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a mandaté une firme externe, soit LEGICO-CHP inc., pour établir l'estimation de soumission. L'estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme LEGICO-CHP inc., est de -871 381,28 \$ (-5,4 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Allia Infrastructures Ltée, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 24 octobre 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 4 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Allia Infrastructures Ltée, est le suivant: 5683-2215-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 15 250 742,22 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 13 864 311,11 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 386 431,11 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale à faire autoriser par les instances de la Ville est de 16 488 731,84 \$, taxes incluses. Cette dépense comprend le montant des dépenses incidentes de 1 321 400,00 \$, taxes incluses et le coût du contrat de 15 250 742,22 \$, taxes incluses moins les coûts de construction prévus pour les travaux de Bell Canada qui seront facturés directement à ce tiers, soit 83 410,38 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 52,23 % par l'agglomération pour un montant de 8 612 475,09 \$ taxes incluses, car cette portion de la dépense concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

La dépense totale de 16 488 731,84\$ est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 52,23 % est prévu au PTI-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 8 612 475,09 \$ (taxes incluses);
- 30,30 % est prévu au PTI-2015 de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 4 996 562,18 \$ (taxes incluses);
- 10,92 % est prévu au PTI-2015 de la Direction des Transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 1 800 000,00 \$ (taxes incluses);
- 6,55 % est prévu au PTI-2015-2017 de l'Arrondissement de Verdun pour un montant total de 1 079 694,57 \$ (taxes incluses).

Cette dépense totale représente un coût net de 15 056 409,95 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût est admissible à une subvention de 10 853 997,43 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'autre partie laissera un emprunt net de 4 202 412,52 \$ à la charge des contribuables.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau ainsi que l'arrondissement Verdun nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des conduites d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Le Service de l'eau nous informe aussi que le fait de ne pas procéder aux travaux de construction de la conduite d'eau principale de 600 mm dans un délai relativement

rapproché, implique la possibilité de baisses de pression sur le réseau d'aqueduc en période de fortes consommations et de coupures d'alimentation en eau si un bris survient sur la conduite d'alimentation unique de 750 mm de l'Île-des-Sœurs.

Également, le report de ce contrat a un impact sur les travaux de modification de l'autoroute 15 entre le boulevard LaSalle et la rue Wellington puisque les travaux de relocalisation de la conduite d'eau existante de 750 mm sise à cet endroit ne peuvent pas être complétés sans que la nouvelle conduite d'eau de 600 mm soit mise en fonction.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 23 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mai 2015

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction des travaux publics (Guy LAROCQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Chantale MERCIER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-31

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1155967001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 134 725,50 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration du Jardin de Chine du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à MGB Associés Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 077 238,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **JAR-2013-08-T** ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-21 19:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155967001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal est l'œuvre du réputé architecte Le Wei Zhong, qui est également architecte paysagiste. Aménagé au début des années quatre-vingt-dix, le Jardin de Chine est un témoin important des relations et du jumelage entre les villes de Montréal et de Shanghai. Le Jardin de Chine est devenu l'une des attractions les plus importantes du Jardin botanique, particulièrement durant l'événement Jardins de lumière, qui est très prisé par les visiteurs.

La conception du site est articulée autour d'un plan d'eau, le Lac des Rêves, qui combine un aménagement très éthéré et singulier. L'implantation des différents pavillons a été soigneusement opérée par une intégration au site, en créant une diversité sans chambouler le paysage physique qu'elle vient plutôt renforcer par un pittoresque circuit de visite. Cet ensemble regroupe à la fois des thèmes abstraits et pratiques, inspirés de la culture traditionnelle chinoise, transposés symboliquement dans les différents bâtiments. Ils sont aussi jumelés à une organisation spatiale avec des éléments naturels pour parfaire l'œuvre dans la recherche harmonieuse de l'équilibre et de l'ordre. L'aménagement est marqué par le souci de marier les aspects contrastés de la culture traditionnelle avec la nature intégrée à l'ensemble, en s'appuyant sur ses éléments parmi les plus nobles et les plus marquants: l'eau, les végétaux et les minéraux.

Les bâtiments du Jardin de Chine témoignent d'un savoir-faire séculaire qui puise ses origines dans un passé lointain. Ils attestent de la maîtrise d'un art de construire, propre à l'Extrême-Orient, qui a passé à travers les épreuves du temps. Si, à prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun d'eux symbolise une fonction particulière, en convoquant une métaphore culturelle, historique et spatiale unique. La restauration des bâtiments est une nécessité pour préserver cet ensemble au caractère spécifique et unique. Tous les pavillons sont affectés principalement par des problèmes d'infiltration d'eau dus à des bris ou des fissurations dans les systèmes de toitures en tuiles d'argile, de tuiles décollées et de détérioration des finis architecturaux. Des interventions ponctuelles d'entretien et de réparations ont eu lieu régulièrement sur les différentes toitures, sans toutefois parvenir à corriger définitivement le problème d'infiltration d'eau. Ceci étant dû principalement au système de construction des toitures, dépourvu de membrane d'étanchéité, qui s'avère, visiblement, inadapté aux conditions climatiques du Québec et qu'il faut, incidemment, corriger.

Ce projet sera réalisé en deux phases:

- La première phase, relative au présent contrat, concerne tous les travaux de restauration jusqu'à la pose de la membrane d'étanchéité, sur les trois bâtiments ciblés dans un premier temps, entre mai et octobre 2015, tel que prévu à l'échéancier. Ces bâtiments sont: le Pavillon Hall Yiyu (ou pavillon de l'Amitié), le Pavillon des Lotus incluant la cour des penjings (ou Cour du printemps), ainsi que le Pavillon du jardinier (installations sanitaires). Le projet prévoit également de sécuriser la Tour Liu Qing, qui est une pagode à double corniche. Ces travaux consistent à installer des filets protecteurs au périmètre des deux corniches de la tour, afin de parer à toute chute de tuile décollée et tout incident inconvenant, en attendant les travaux de restauration prévus pour l'année prochaine. Les bâtiments seront ainsi apprêtés pour la phase suivante.
- La deuxième phase aura lieu en 2016 et impliquera d'abord la pose d'une membrane de drainage sur la membrane d'étanchéité. Cette membrane ne sera posée qu'à cette phase, dû à sa fragilité aux rayons ultraviolets qui peuvent l'altérer en cas d'exposition prolongée aux rayons solaires. Ensuite, on procédera à la pose des nouvelles tuiles d'argile par des ouvriers chinois, sur un lit de mortier spécialement adapté à nos conditions climatiques, en terme d'élasticité et de résistance aux rigueurs du gel et du dégel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 02200 - 24 février 2015 : Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, le projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ afin de financer le programme de maintien du Jardin botanique de Montréal" pour l'année 2015. (#1146606003)

- **CE14 0556** - 16 avril 2014 : Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#1140185003).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la compagnie MGB Associés pour effectuer les travaux de restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal. Les travaux incluent particulièrement les éléments suivants :

- Travaux de sécurisation de la Tour Liu Ling;
- Enlèvement des ornements et des tuiles d'argile de toitures;
- Enlèvement des lits de mortier et des pontages en blocs de ciment des toitures;
- Enlèvement des corbeaux et autres ornements préfabriqués;
- Démolition du mur d'enceinte de la cour des penjings;
- Démolition des murets de banquettes dans la cour des penjings;
- Remplacement de colonnes structurales;
- Installation d'un nouveau pontage de bois sur toutes les toitures;
- Remplacement des fascias en bois des débords de toit;
- Remplacement ou restauration des boiseries et panneaux ajourés des ouvertures;
- Installation d'un nouveau pontage des toitures;
- Restauration des finis des boiseries;

- Enlèvement et remplacement du filage électrique;
- Travaux d'isolation au pavillon sanitaire;
- Remplacement de pièces de maçonnerie préfabriquées;
- Remplacement des panneaux électriques;
- Installation d'une membrane d'étanchéité sur les toitures;
- Construction d'un nouveau mur d'enceinte en béton;
- Ragréage des revêtements des surfaces affectées par les travaux.

Un montant de 10 % représentant les contingences a été spécifié au formulaire de soumission.

Un montant pour les incidences est également prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes :

- Les analyses de laboratoires spécialisés (béton et matériaux);
- L'affichage, la signalisation et l'habillage des clôtures de chantier avec des bannières stylisées (mesh),
- L'aménagement particulier et autre parcours temporaire durant les travaux au Jardin de Chine,
- Autre.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public de travaux de construction, portant le numéro JAR-2013-08, a été lancé dans le journal La Presse le 11 février 2015 et publié sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) le 12 février 2015, avec un dépôt des soumissions fixé au 9 mars 2015. Le dépôt des soumissions a, toutefois, été reporté au 16 mars 2015, suite à la publication d'addenda. Six (6) addenda ont été publiés et détaillés comme suit :

1. L'addenda No 1 a été publié le 19 février 2015, précisant des modifications au cahier des charges et aux plans d'architecture, ainsi que la publication des plans de structure.
2. L'addenda No 2 a été publié le 2 mars 2015, relativement à des modifications aux clauses générales, au devis d'architecture et aux plans d'architecture et de structure.
3. L'addenda No 3 a été publié le 5 mars 2015, indiquant le report au 16 mars 2015 du dépôt des soumissions.
4. L'addenda No 4 a été publié le 6 mars 2015, apportant des modifications en électricité.
5. L'addenda No 5 a été publié le 9 mars 2015, fournissant des réponses aux questions des soumissionnaires.
6. L'addenda No 6 a été publié le 11 mars 2015, donnant des précisions supplémentaires en électricité.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Seize (16) entreprises de construction ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles, cinq (5) ont déposé des soumissions, représentant 31 % des preneurs de cahier des charges. Inversement, onze (11) entreprises n'ont pas soumissionné, représentant 69 % de celles ayant acquis le cahier des charges.

Après une vérification auprès des firmes ayant acquis le cahier des charges et n'ayant pas soumissionné, les motifs suivants ont été invoqués:

- Les entreprises suivantes: Construction Cybco Inc., Construction KT- Inc. et Procova ont manqué de temps et de ressources humaines à consacrer au projet, étant prises par d'autres échéances.
- Les entreprises suivantes : les Services Électriques Blanchette Inc. et Rial Électrique Inc. sont des sous-traitants spécialisés qui ont acquis le cahier des charges afin de soumettre des prix aux entrepreneurs généraux avec lesquels ils sont associés; donc ils ne pouvaient pas soumissionner directement.
- Les entreprises Construction MacBec., Construction Sojo Inc., Groupe Atwill-Morin , Groupe VIG Inc. et Les Constructions Beldex Inc. n'ont pas effectué la visite obligatoire des lieux.

Liste des preneurs du cahier des charges par ordre alphabétique :

01. Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
02. Axe Construction
03. Construction Cybco Inc
04. Construction KT Inc.
05. Construction MacBec.
06. Construction Sojo Inc.
07. Groupe Atwill-Morin
08. Groupe VIG Inc..
09. JBA le Restaurateur (9280-3949 Québec inc.)
10. Les Constructions Beldex Inc.
11. Les Services Électriques Blanchette Inc.
12. Maçonnerie Rainville et Frères Inc.
13. MGB Associés
14. Norgereq Ltée.
15. Procova Inc.
16. Rial Electricque Inc.

Suite à l'analyse des soumissions, quatre (4) des soumissionnaires ont été jugés conformes.

L'entreprise, JBA Le restaurateur (9280-3949 Québec inc.), ayant soumissionné avec le plus bas prix (1 718 761,20 \$) a, quant à elle, été jugée non conforme, pour les raisons suivantes :

- L'attestation fiscale de Revenu Québec jointe au dossier de soumission était caduque, puisque sa date d'échéance était le 10 mars 2015. Suite à un avis obtenu du Service des affaires juridiques de la Ville il a été demandé à ce soumissionnaire de nous fournir une attestation qui couvre la date et l'heure de l'ouverture des soumissions (16 mars à 14:00 hres), tel qu'exigé dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Celui-ci a fourni une attestation datant du 19 mars 2015, ne répondant donc pas à l'obligation énoncée dans le cahier des charges, "de détenir une attestation valide à la date et à l'heure prévue dans les documents d'appel d'offres". Ceci implique qu'entre le 10 mars et le 19 mars 2015 ce soumissionnaire ne détenait pas d'attestation fiscale de Revenu Québec valide.
- L'analyse de conformité aux critères de compétence, demandée dans l'appel d'offres (article 12.1 du Cahier des instructions aux soumissionnaires), notamment, "avoir réalisé au moins 3 projets de 500 000 \$ et plus, des travaux de restauration de bâtiments à caractère patrimonial", l'a aussi jugé non conforme.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences 10 % (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - MGB Associés	1 888 398,18 \$	188 839,82 \$	2 077 238,00 \$
2 - Rainville Frères	1 914 488,97 \$	191 448,90 \$	2 105 937,87 \$
3 - Axe Construction	1 916 841,33 \$	191 684,13 \$	2 108 525,46 \$
4 - Norgereq Ltée	2 160 682,49 \$	216 068,25 \$	2 376 750,74 \$
Dernière estimation du projet	1 548 244,73 \$	154 824,47 \$	1 703 069,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	2 167 113,02 \$		
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)	4,32 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)	299 512,74 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)	14,41 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	374 168,80 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	21,9 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	28 699,87 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,38 %		

Un écart de 21,9 % est constaté entre la dernière estimation réalisée par les professionnels mandatés par la Ville pour élaborer les plans et devis du projet et le prix du plus bas soumissionnaire. Cet écart est dû au fait que les professionnels ont sous-estimé le coût des travaux à caractère artisanal, notamment les travaux relatifs à la boiserie et au béton, qui nécessitent une main d'oeuvre hautement qualifiée. En effet, l'écart de l'estimé des professionnels par rapport au prix des soumissionnaires pour ces deux items totalise 298 900,00 \$, équivalant à 78,55 % du montant de l'écart constaté au tableau des soumissions.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites et une attestation fiscale de Revenu Québec délivrée en date du 2 mars 2015, fut déposée avec sa soumission. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

De plus, l'entreprise MGB Associés Inc détient une attestation de L'AMF (# de client 3000144317) valide jusqu'au 4 février 2017.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (CM11 0170), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. En effet,

il s'agit d'un contrat de plus de 2 M \$ pour lequel il y a un écart de plus de 20 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et la dernière estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser pour ce projet est de deux millions cent trente-quatre mille sept cent vingt-cinq dollars et cinquante cents (2 134 725,50 \$) taxes, contingences et incidences incluses. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7715016 (CM15 0220) est de 1 856 687\$.

Le montant des incidences prévues pour le projet est de cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (57 487,50 \$) incluant les taxes, équivalent à 2,69 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

Incidences	Montants (avant taxes)
Analyses et tests de laboratoires (béton , matériaux)	15 000,00 \$
Affichage, signalisation et habillage des clôtures de chantier avec des bannières stylisées (mesh)	25 000,00 \$
Aménagement particulier et parcours temporaire durant les travaux au Jardin de Chine.	5 000,00 \$
Autres	5 000,00 \$
Total	50 000,00 \$

Ce montant est déjà réservé au PTI du Service de l'Espace pour la vie pour la période 2015-2017. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été une des exigences de conception du projet de réaménagement du Jardin de Chine. Le projet intégrera des solutions visant à améliorer la performance éconergétique, prévoyant notamment l'installation d'un nouveau système d'éclairage et de mise en valeur des bâtiment au LED qui offrira une durabilité supérieure et permettra de réaliser des économies d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision demandée implique la prise en main d'installations du patrimoine du Jardin botanique de Montréal qui ont subi une altération très visible afin de stopper leur détérioration. La restauration des bâtiments du Jardin de Chine est une nécessité afin de les préserver et de prolonger la durée de vie de cet ensemble qui est une des incontestables richesses du Jardin botanique. Les travaux doivent être entrepris le plus tôt possible pour respecter l'échéancier et éviter une prolongation indue du chantier, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires.

Les travaux n'impliqueront pas d'interférence du domaine public, car ils sont circonscrits dans l'enceinte du Jardin botanique. Aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Ces travaux porteront la marque d'interventions appropriées pour redonner du lustre à ces bâtiments et pour corriger, assurément, les détériorations relevées dans le respect du caractère spécifique et du cachet particulier de chacun des édifices.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation directionnelle sera ajoutée durant la période des travaux pour faciliter l'orientation des visiteurs. La fin des travaux en 2016 fera l'objet d'activités de

communication, essentiellement axées sur les réseaux sociaux. Un plan de communication sera élaboré à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	mai 2015
Réalisation des travaux	mai à octobre 2015
Réception du projet	fin octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-02

René PRONOVOST
Directeur par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Directeur, Planétarium Rio Tinto Alcan
Tél : 514 872-4531
Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1154822024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût des contrats à Gaz Métro et à Hydro-Québec), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires au déplacement des leurs câbles de moyenne tension, à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, pour la somme maximale de 279 891,50 \$ taxes incluses - fournisseurs exclusifs

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour la somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses pour les travaux de déplacement des câbles moyenne tension d'Hydro-Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-19 09:21

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût des contrats à Gaz Métro et à Hydro-Québec), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires au déplacement des leurs câbles de moyenne tension, à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, pour la somme maximale de 279 891,50 \$ taxes incluses - fournisseurs exclusifs

CONTENU

CONTEXTE

Cet addenda est requis pour rectifier une omission à la recommandation de ce dossier décisionnel en regard du contrat à octroyer à Hydro-Québec. En effet, étant donné les travaux de déplacement des câbles moyenne tension d'Hydro-Québec, lesquels devaient être pris en charge par la CSEM, il est donc recommandé d'accorder à ces fins, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour la somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses. Le budget requis est déjà prévu au compte des dépenses incidentes, dans ce dossier à la rubrique «Utilités publiques», de sorte que la dépense totale à autoriser reste identique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges entre Le Boulevard et l'avenue Cedar (conduites en gré et béton armé de 375 mm de diamètre installées de 1936 à 1943), une partie de la conduite d'égout unitaire de l'avenue Cedar entre l'avenue De Ramezay et le chemin de la Côte-des-Neiges (conduite en grés de 450 mm de diamètre installée en 1936), la conduite d'eau secondaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges entre Hill Park Circle et l'avenue Cedar (installée en 1875, 1906 et 1960), la conduite d'eau

secondaire dans Le Boulevard entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin McDougall (installée en 1960), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Certaines conduites d'égout situées dans le périmètre du chantier à venir ont été réhabilitées avec succès en 2014 et ne feront l'objet d'aucune intervention dans le cadre du présent contrat. En effet, la technique de réhabilitation a été retenue pour la conduite d'égout unitaire dans le chemin de la Côte-des-Neiges, entre Hill park Circle et Le Boulevard qui est en brique de 600x900mm (installée en 1916), et pour la conduite d'égout unitaire dans Le Boulevard entre le chemin de la Côte-des-Neiges et McDougall qui est en brique de 600x900mm (également installée en 1916). Une partie de la conduite d'égout unitaire de l'avenue Cedar entre l'avenue De Ramezay et le chemin de la Côte-des-Neiges (conduite en grés de 450 mm de diamètre installée en 1936) sera réhabilitée en 2015 et ces travaux seront coordonnés avec les travaux du présent contrat.

De plus, la Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En ce qui concerne Gaz Métro, le déplacement de la conduite principale sur environ 265 mètres doit être réalisé pour permettre l'élargissement des trottoirs. Les deux parties se sont mis d'accord pour intégrer une partie de ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier.

Les travaux de démantèlement de la bretelle d'accès menant de l'avenue Cedar vers la voie nord du chemin de la Côte-des-Neiges engendrent la création d'un espace qui sera intégré au parc du Mont-Royal et qui bénéficie d'une localisation et d'un point de vue exceptionnel. Un projet d'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal est prévu dans cet espace par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), GDD 1150504005. Ce projet contribuera à l'amélioration de l'accessibilité et à la mise en valeur du patrimoine inestimable du parc du Mont-Royal puisqu'il s'agit de l'aménagement d'un nouveau secteur devenu disponible pour la création d'une porte d'entrée majeure au parc. Ce projet est aussi connexe à l'ensemble du projet de parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal qui sera mis en place avec la tenue imminente des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Étapes déjà autorisées

	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Appel d'offres de services professionnels par le SGPVMR 	7 janvier 2015	28 janvier 2015
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de services professionnels par le SGPVMR 	Avril 2015	Été 2017 *

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'exécution des travaux d'infrastructures 	Juillet 2015	Décembre 2016

Étape à venir

<ul style="list-style-type: none"> Contrat d'exécution des travaux d'aménagement d'un nouveau seuil par le SGPVMR 	Hiver 2016	Été 2017 *
--	------------	------------

* Une coordination des travaux aura lieu afin d'éviter des conflits de maîtrise d'oeuvre. Une partie du chantier des travaux d'infrastructures sera livrée à l'entrepreneur des travaux d'aménagement du nouveau seuil en 2016.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 16 mars 2015: Modifications mineures à certains items du bordereau des prix incluant l'ajout de trois articles pour des fins de recherche archéologique. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0152 - Le 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14105 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 - 3 soumissionnaires - 1145897019;

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

CM14 0433 - Le 29 avril 2014 - Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz » afin d'adhérer à l'entente de principe entre la société en commandite Gaz Metro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

DESCRIPTION

Travaux du contrat à SADE CANADA INC.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 364 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 250 mm à 750 mm et de 854 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm dans le chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Cedar à la rue Hill Park Circle, la reconstruction de 96 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 450 mm et de 168 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue Cedar, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue De Ramezay ainsi que la reconstruction de 87 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm dans Le Boulevard, entre les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall.

Les travaux de réaménagement géométrique incluent la construction de saillies, la reconstruction et l'élargissement de trottoirs, la construction des bordures en granite, la reconstruction de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 100 000 \$.

En effet, tel que stipulé dans le dossier d'entente cadre 1145897019, les achats seront effectués sur demande et au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits au préalable par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 069 209,78 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), et les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1559009004, 1559009007 et 1559009008) ainsi que la présence du roc.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'horticulture et

mobiliers urbains, de déplacement de conduites gazières de Gaz Métro, de chloration des conduites d'eau potable ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 262201 s'est terminé le 25 mars 2015. Sur vingt-cinq (25) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et vingt et une (21) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 16 % et 84 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitantes, une (1) firme n'a pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers, une (1) firme a mentionné que son carnet des commandes était complet et onze (11) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leur motif de désistement est en pièce jointe.

Travaux du contrat à Gaz Métro

Une conduite principale de gaz se trouve actuellement sous la chaussée du chemin de la Côte-des-Neiges, entre Le Boulevard et la rue Hill Park Circle, et une conduite se trouve sous la chaussée de Le Boulevard, entre les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, à 1 mètre de profondeur sur environ 265 mètres de longueur et à environ 1,5 mètre des trottoirs existants. L'agrandissement des trottoirs du chemin de la Côte-des-Neiges et Le Boulevard requiert la relocalisation du réseau gazier de Gaz Métro puisque les normes en vigueur obligent à ce que la conduite principale de gaz soit positionnée suivant les mêmes conditions, soit à 1 mètre de profondeur sous la chaussée et à 1,5 mètre de la bordure du nouveau trottoir.

Les travaux requis pour le déplacement de la conduite comprennent aussi des travaux pour le rebranchement des immeubles existants et l'abandon du réseau existant.

Ces travaux sur le réseau gazier seront exécutés par Gaz Métro et se feront à l'intérieur du chantier de la Ville de Montréal et dans les mêmes délais d'exécution prévus.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat principal se retrouve également dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Sade Canada inc.	10 199 591,00 \$	1 069 209,78 \$	11 268 800,78 \$
2 Les Entreprises Michaudville Inc.	10 364 850,93 \$	1 101 149,07 \$	11 466 000,00 \$
3 Les Excavations Super Inc.	10 461 461,40 \$	1 103 438,59 \$	11 564 899,99 \$
4 Excavation Loiselle inc.	11 104 455,43 \$	1 179 072,66 \$	12 283 528,09 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	9 558 560,20 \$	1 017 267,00 \$	10 575 827,20 \$

Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	11 645 807,22
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	3,35 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 014 727,31
		(%)	9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	692 973,58 \$
		(%)	6,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	197 199,22 \$
		(%)	1,7%

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

La Division de la gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a mandaté une firme externe, soit Macogep, pour établir l'estimation de soumission. L'estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle de la firme Macogep est de 692 973,58 \$ (6,6 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sade Canada inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 13 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été revalidée le 24 mars 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Sade Canada inc., est le suivant: 5680-8025-01.

Gaz Métro étant propriétaire de ses conduites de distribution et la seule entreprise à pouvoir intervenir sur son réseau, nous recommandons d'octroyer un contrat de gré à gré à Gaz

Métro pour le déplacement de ses conduites. Gaz Métro doit assurer la conformité aux normes applicables à ses installations de distribution, incluant notamment le respect des exigences liées à la sécurité à un prix correspondant à celui qu'une entreprise spécialisée exigerait normalement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat principal à octroyer est de 11 268 800,78 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 10 199 591,00 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 069 209,78 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 13 006 267,21 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 737 467,43 \$ (taxes incluses). Les dépenses comprennent les coûts estimés du contrat pour le déplacement des conduites gazières de Gaz Métro.

Cette dépense sera assumée à 97,8 % par l'agglomération et 2,2 % par la ville centrale puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public au centre-ville, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et les travaux de la CSEM est de compétence de la ville centre.

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux (voir pièce jointe) au montant de 53 730,92 \$, taxes incluses. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisé à l'entente UMQ - GazMétro signée en décembre 2013 et entérinée par la Ville en avril 2014.

Par ailleurs, ni Gaz Métro ni la Ville ne sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de dépassements et les mesures de mitigations possibles. En conséquence, nous suggérons l'ajout d'une enveloppe dédiée aux contingences dans ce contrat représentant 15 % du coût estimé par Gaz Métro, soit 8 059,64 \$, taxes incluses, portant la valeur maximale du contrat à 61 790,56 \$, taxes incluses, afin de permettre la disponibilité des sommes requises pour assumer la totalité de ce contrat. Ce montant est prévu dans les dépenses incidentes.

100 % de la dépense à faire autoriser par les instances est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités suivantes :

- 39,6 % est prévu au PTI de la Direction stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 5 159 284,09 \$ (taxes incluses);
- 58,2 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 7 566 508,09 \$ (taxes incluses);
- 2,2 % est prévu au budget triennal de la CSEM pour un montant de 280 476,03 \$ (taxes incluses).

La dépense totale de 13 006 268,21 \$ représente un coût net de 11 870 900,19 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût est admissible à une subvention de 3 768 891,24 \$, dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, ce qui laissera un impact sur l'emprunt à la charge des villes reconstituées de 942 222,81 \$ et un montant de 7 107 196,96 \$ à la charge de l'agglomération.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 23 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les travaux d'aménagement d'un nouveau seuil du parc du Mont-Royal sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux du présent projet aurait donc des conséquences négatives sur les travaux d'aménagement du SGPVMR.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mai 2015

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2015

Fin des travaux : Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-22



Dossier # : 1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense de 3 274 917,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 089 544,85 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-05;

3- d'assumer le total de cette dépense à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 308 954,49 \$, à 8.60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 281 766,49 \$ et à 81.97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 2 684 196,56 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-13 14:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal: d'autoriser une dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'accorder le contrat numéro ST-15-05 au plus bas soumissionnaire conforme, **Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.** au montant total de sa soumission, soit : 3 089 544,85 \$, taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 308 954,49 \$, à 8,60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant de 281 766,49 \$ et à 81,97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux du Service de l'eau, pour un montant de 2 684 196,56 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et de bordures, etc.

Les conduites d'égout sanitaire sont en béton non armé, elles ont été installées en 1956. D'après les inspections CCTV 2015, ces conduites présentent des cotes d'intégrité structurales (CIS) de 5 et 4. Elles présentent plusieurs anomalies structurales importantes (déformations, bris, factures, etc.). Pour cette raison, il est prévu de procéder à leur remplacement.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2015, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 3 173 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces

travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 24 février 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 12 mars 2015, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 6 mars 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires, contenant des précisions sur l'enlèvement de conduite (aqueduc et sanitaire), l'excavation pour les entrées de service sanitaires, le réaménagement des plantes-bandes / rocaille et l'annexe E.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision CM14 0611 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures et les trottoirs sur la 11^e Rue, 13^e Avenue, 14^e Avenue et 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le contrat ST-15-05 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Identification (rue)	Identification (de) (sud ou ouest)	Identification (à) (nord ou est)	Type travaux	Type d'actif	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE
13 ^e Rue	16 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	14.40 %
13 ^e Rue	16 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	11.44 %
16 ^e Avenue	13 ^e Rue	10 ^e Rue	Reconstruction	Aqueduc	8.45 %
16 ^e Avenue	13 ^e Rue	10 ^e Rue	Reconstruction	Égout sanitaire	7.20 %
10 ^e Rue	17 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	21.00 %
10 ^e Rue	17 ^e Avenue	13 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	17.66 %
18 ^e Avenue	18 ^e Avenue (près de #32)	17 ^e Avenue	Reconstruction	Aqueduc	3.64 %
18 ^e Avenue	18 ^e Avenue (près de #32)	17 ^e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	3.09 %
				Total	86.88 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des

Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge;
- des cotes d'intégrité structurales des conduites d'égout (CIS) de 5 et 4.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 185 372,69 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc., représentant 3 % du coûts des travaux et 3 % représentant des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Roxboro Excavation inc.
Unigertec inc.
SADE Canada inc.
Allia infrastructures ltée
Les Entreprises Michaudville inc.
Gérald Théorêt inc.
Groupe TRX inc.
Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.
Pavages D'Amour inc.
Les Excavations Payette ltée
Excavation Loiselle inc.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-huit (18) preneurs de cahier des charges, treize (13) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

Le plus bas soumissionnaire est de 26.91 % plus bas à nos prévisions. En particulier, les travaux de réfection de la chaussée et de bordure de rue sont de 40 % inférieurs à notre estimation, tandis que la pose de béton bitumineux est de 29 % inférieure à notre estimation.

Les résultats des soumissions que nous avons reçus en 2015 sont tous inférieurs à nos estimations, soit:

Numéro de contrat	Estimation	Prix du contrat	Écart en %
ST-15-04	6 453 588,14 \$	4 280 922,12 \$	33.67 %

Réfection de rue et d'aqueduc			
ST-15-05			
Réfection de rue et d'aqueduc	4 226 850,07 \$	3 089 544,85 \$	26.91 %
ST-15-09			
Réfection de pavé	2 330 685,82 \$	1 922 116,41 \$	17.53 %

Résultats d'ouverture ST-15-05:

	Contrat	Contingences	Total
1. Duroking Construction	2 808 677,14 \$	280 867,71 \$	3 089 544,85 \$
2. Roxboro Excavation inc.	3 050 562,85 \$	305 056,28 \$	3 355 619,13 \$
3. Unigertec inc.	3 257 228,08 \$	322 511,08 \$	3 579 739,16 \$
4. SADE Canada inc.	3 327 960,96 \$	325 430,83 \$	3 653 391,79 \$
5. Allia infrastructures ltée	3 321 537,99 \$	332 153,80 \$	3 653 691,79 \$
6. Les entreprises Michaudville inc.	3 493 636,37 \$	349 363,63 \$	3 843 000,00 \$
7. Gérald Théorêt inc.	3 541 766,66 \$	354 176,64 \$	3 895 943,30 \$
8. Groupe TRX inc.	3 623 442,88 \$	362 344,29 \$	3 985 787,17 \$
9. Construction Bau-Val inc.	3 634 488,15 \$	363 448,82 \$	3 997 936,97 \$
10. Pavages D'Amour inc.	3 736 687,50 \$	373 668,75 \$	4 110 356,25 \$
11. Les Excavations Payette ltée	3 767 447,91 \$	376 744,79 \$	4 144 192,70 \$
12. Excavation Loiselle inc.	3 884 895,73 \$	388 489,57 \$	4 273 385,30 \$
13. Les excavations Gilbert Théorêt	4 094 179,26 \$	409 417,93 \$	4 503 597,19 \$
Estimation interne	3 842 590,97 \$	384 259,10 \$	4 226 850,07 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 852 783,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
(((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			24,70%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			1 414 052,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
(((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			45,77%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(1 137 305,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
(((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-26,91%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			266 074,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			8,61%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc." no de licence 5582-6416-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date de 12 janvier 2015 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 10 octobre 2014 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1053072 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Considérant que ce contrat est de plus de 2 000 000 \$ et avec un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 089 544,85 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 185 372,69 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Le montant pour frais incidents représente 3 % du coûts des travaux et 3 % pour des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 86.88 % par la DGSRE, 9.12 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 4 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés complètement par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le total de cette dépense sera assumé à 9.43 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 308 954,49 \$, à 8.60 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 281 766,49 \$ et à 81.97 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 2 684 196,56 \$.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0064

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-57201-000000-0000-156818-000000-17025-00000

Fiche projet ci-jointe.

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
15-55713-002	112 846,66 \$	123 581,80 \$	123 581,80 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0064

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-54301-000000-0000-156819-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
15-55713-003	169 269,97 \$	185 372,69 \$	185 372,69 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 684 196,56 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 451 029,24 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 451 029,24 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 9.12 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 281 766,49 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux. Le coût pour les travaux de pavage est de 190 315,96 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 91 450,53 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service de finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sur recommandation du Comité Exécutif, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

Début des travaux : 22 juin 2015

Fin des travaux : 31 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1144117001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, avec une option de prolongation d'une année, pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public numéro #14-12620 (3 soum.) / (Montant estimé de l'entente 441 507.01 \$, taxes incluses.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec option de prolongation d'une année à compter de son émission, pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Transat Distribution Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12620 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-07 09:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144117001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Services professionnels et connexes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, avec une option de prolongation d'une année, pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public numéro #14-12620 (3 soum.) / (Montant estimé de l'entente 441 507.01 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du déploiement de son modèle d'affaires, le Service de l'approvisionnement souhaite mettre en place une entente-cadre pour les services d'une firme qui sera chargée, sur une base non exclusive, de l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville. Pour y arriver, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude de marché pour analyser et comprendre le fonctionnement du marché des voyages d'affaires, les comportements et les attentes des demandeurs et des agences afin de déceler les meilleures pratiques et d'en tirer profit.

En l'absence d'une politique de déplacements d'affaires et d'un regroupement d'achats en la matière, la Ville de Montréal compose actuellement avec plusieurs agences de voyages et les requérants transigent librement avec les agences de leur choix. Les paiements sont effectués en majorité par des cartes de crédit personnelles, des avances de fonds ou des remboursements des dépenses de voyage aux usagers. Les données recueillies sur l'historique de consommation par unité d'affaires sont très sommaires et parfois inaccessibles. Cette situation ne permet pas à la Ville de bénéficier de meilleurs frais de service ou d'avantages de consolidation de volumes d'une part et d'autre part, la dispersion des dépenses entre agences rend impossible l'émission de rapport fiable sur les déplacements d'affaires effectués par l'organisation.

Pour bien gérer les déplacements d'affaires à la Ville de Montréal et les dépenses qui s'y rattachent et mettre en place un mécanisme de gestion centralisée, le Service de l'approvisionnement a préparé et lancé un premier appel d'offres public portant le numéro **#14-12620**.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 30 avril au 21 mai 2014, dans le quotidien La Presse, sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que sur le site internet de la Ville de Montréal.

La durée de publication a été de vingt et un (21) jours calendriers, ce qui est conforme au délai minimal de dix-sept (17) jours requis par la Loi sur les cités et villes.

Lors de l'ouverture des soumissions le 21 mai 2014, trois (3) soumissions ont été reçues. Les soumissions sont valides jusqu'au 31 mai 2015.

Un (1) seul addenda a été émis dans le cadre de cet appel d'offres le 12 mai 2014, afin d'émettre un nouveau bordereau de prix puisque les taxes TPS et TVQ ne sont pas systématiquement applicables à tous les tarifs. Le montant des taxes varie selon la destination, en fonction d'un vol local ou international.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1756 – 4 décembre 2013- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services d'une agence pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC., pour un montant de 441 507,01 \$ qui sera chargée, sur une base non exclusive, de l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal sur une période de vingt-quatre (24) mois, avec l'option de prolongation d'une année, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Les services professionnels demandés prévus aux documents d'appels d'offres se résument ainsi:

- § Des conseils sur l'organisation du voyage;
- § Les réservations nationales et internationales de transport aérien, maritime et terrestre (ferroviaire et routier);
- § L'émission des titres de transport;
- § La réservation de chambres d'hôtel;
- § La location de voiture;
- § Le support et l'assistance nécessaire pour le voyage;
- § La livraison préalable de tous les documents de voyage;
- § Mise à la disposition des voyageurs des informations pertinentes concernant les destinations à visiter.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ce processus d'appel d'offres public #14-12620, qui s'est déroulé du 30 avril 2014 au 21 mai 2014, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges et de ce nombre, trois (3) firmes ont déposé des propositions. Par ailleurs, un suivi auprès des autres firmes n'ayant pas déposé d'offres a été fait et les raisons invoquées sont les suivantes:

- § Une des firmes nous a indiqué qu'elle n'avait pas de ligne " 1-800" et qu'elle ne pouvait offrir le service d'assistance 24/24, 7 jours sur 7;
- § Pour les deux (2) autres, elles n'ont jamais fait de retour (répondu), malgré les quelques relances effectuées et les messages laissés;

Selon la méthode d'adjudication du contrat expliquée dans les Instructions au soumissionnaire - Section I, du document d'appel d'offres, les trois (3) propositions ont été jugées recevables en termes de délai de livraison, conformité administrative ainsi que du respect des spécifications techniques et ont été analysées par le comité de sélection, en

fonction de la grille approuvée par le comité exécutif le 4 décembre 2013, par sa résolution CE13-1756.

Un tableau d'analyse et d'évaluation des soumissions en pièce jointe au présent sommaire résume les notes obtenues lors de l'évaluation des soumissions conformes par le comité de sélection.

Ce dossier décisionnel vise à mettre en place une première entente-cadre accessible à tous les usagers de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre sera un outil privilégié qui permettra à chaque unité d'affaires de profiter d'économies de regroupement et d'agir avec cohésion dans ses relations d'affaires avec le marché cible. Les unités d'affaires profitent ainsi d'une accessibilité d'achat au moment requis et du pouvoir d'association à une communauté majeure d'achat. Ainsi, ce regroupement d'achats permet à la Ville de Montréal :

- § D'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des procédures d'achat identiques pour tous les usagers;
- § De regrouper les besoins de toutes les unités d'affaires en matière de déplacements et d'hébergements ainsi que les autres services requis pour augmenter le pouvoir d'achat et avoir accès à des économies
- § D'assurer un service identique et uniforme pour tous les usagers de la Ville;
- § De maîtriser les coûts et les frais relatifs à ces services;
- § D'éliminer les paiements effectués par des cartes de crédit personnelles;
- § D'éliminer l'accès à des points bonus pour un usage personnel et d'avoir un système de points offert à la disposition de toute la Ville;
- § D'avoir une traçabilité sur les déplacements effectués par les employés de la Ville;
- § D'avoir des rapports consolidés sur les services demandés;
- § D'assurer un service d'assurance mondiale 24/24 pour les usagers;
- § D'avoir l'accès aux services d'un conseiller, chargé du compte de la Ville de Montréal;
- § De faciliter les tâches pour les demandeurs de service;
- § D'offrir plus de protection aux utilisateurs.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense annuelle en voyage d'affaires, incluant les services de location d'automobile, la réservation d'hôtels et les autres frais de voyage, s'élevant à 415 000.00 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur le rapport de consommation établi les pratiques d'affaires :

Soumissions conformes	Note interimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Transat Distribution Canada inc.	70 %	2,72	441 507,01 \$	N/A	441 507,01 \$
Voyages F.C.N.Q. inc.	71,2 %	1,18	1 030 141,37 \$	N/A	1 030 141,37 \$
Voyages Groupe idéal inc.	73,3	2,44	504 959,54	N/A	504 959,54
Dernière estimation (réalisé à l'interne)					435 750,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)					658 867,31 \$ 49,23 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	588 640,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	133,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	5 751,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	1,32 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	63 458,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	14,37 %

Comparativement à l'estimé établi dans le cadre de cet appel d'offres (435 750.00\$ incluant un coût de 5% pour les imprévus), on remarque un écart de 1.32% par rapport au montant estimé de l'entente-cadre. Cet écart s'explique par l'augmentation des prix entre la date d'établissement des soumissions (date de référence) et les trois dernières années (consommations réelles) et aussi par la qualité de l'information disponible au moment de l'établissement de l'estimation. En effet, les données recueillies sur l'historique de consommation par unité d'affaires sont très sommaires et parfois inaccessibles.

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Service de l'approvisionnement - Direction générale adjointe - Services Institutionnels

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Services professionnels)

Appel d'offres public no: 14-12620

Catégorie : ALVH-0201 - Services, agences, gestion de voyage

Titre : Organisation de voyages d'affaires

Mandat :

Le mandat consiste à fournir des services pour l'organisation de voyages d'affaires, c'est-à-dire tous services connexes à un voyage, lequel peut comprendre les conseils, la réservation, l'émission et la livraison des titres de transport aérien, terrestre, la réservation d'hôtels et la location de véhicule.

Date de lancement : 30 avril 2014.

Date d'ouverture : 21 mai 2014.

Preneurs du cahier des charges (6) :

• Hôtels Villégia	• Oasis Voyages
• Roberto Marandola	• Voyages FCNQ inc.
• Transat Distribution Canada inc.	• Voyages Groupe Idéal

Soumissions: (3)

• TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC.
• VOYAGES F.C.N.Q. INC.
• VOYAGES GROUPE IDEAL

Note additionnelle:

Un suivi auprès des trois (3) firmes n'ayant pas déposé d'offre a été fait et les raisons invoquées sont les suivantes:

§ Une des firmes nous a indiqué qu'elle n'avait pas de ligne " 1-800" et qu'elle ne pouvait offrir le service d'assistance 24/24, 7 jours sur 7;

§ Et pour les deux (2) autres firmes, elles n'ont jamais fait de retour (répondu), malgré les quelques relances effectuées et les messages laissés.

Addenda: (1)

Un (1) seul addenda a été émis le 12 mai, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges. Un nouveau bordereau de prix a été requis puisque les taxes TPS et TVQ ne sont pas systématiquement applicables à tous les tarifs. Le montant des taxes applicable varie selon la destination, en fonction d'un vol local ou international.

Analyse des soumissions :

Les trois (3) propositions reçues ont été jugées recevables en termes de délai de livraison, conformité administrative ainsi que du respect des spécifications techniques et ont été analysées par le comité de sélection, en fonction de la grille approuvée par le comité exécutif le 4 décembre 2013, par sa résolution CE13-1756.

Remarque :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Rencontre du comité de sélection :

Un comité de sélection, formé par trois (3) membres, a été approuvé pour l'analyse et l'évaluation des propositions et la rencontre de celui-ci a eu lieu le 17 juin 2014, au 275, rue Notre-Dame Est (Hôtel de Ville), à la salle 3.101.

Grille des résultats d'évaluations :
(voir pièces jointes)

Résultat de l'évaluation :

Au terme de l'évaluation, les trois (3) soumissions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70% requis au processus et suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme **TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC.** (441 507,01 \$), a obtenu le plus haut pointage final du ce processus de sélection.

L'offre de la firme **TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC.**, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Remarque :

Mentionnons que nous avons relevé et corrigé de petites erreurs de calcul dans leur soumission. C'est ce qui explique la différence entre le montant inscrit dans la soumission soumise et le montant indiqué dans le présent tableau d'analyse. Toutefois, précisons que malgré les corrections apportées au prix total de la soumission, ceci ne change en rien l'ordre des soumissionnaires et l'adjudicataire recommandé demeure le même.

Enfin, malgré les notes intérimaires des autres firmes qui ont été plus hautes que celle obtenue par la firme retenue, ces dernières n'ont pas obtenu le plus haut pointage final suite au calcul lors de la deuxième étape du processus.

Note additionnelle:

Précisons que dans le cadre de cet appel d'offres, les bordereaux de soumissions ont été préparés en fonction des prévisions de consommation des années précédentes. Les quantités exprimées aux bordereaux de soumissions pour ce contrat-cadre ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant d'établir un prix à considérer pour l'application de la formule mathématique pour fin de comparaison et ainsi pouvoir déterminer la meilleure proposition. En fait, les bordereaux ont été conçus de manière à ce que pour chaque destination, un prix moyen a été calculé en fonction du nombre de villes décrite au bordereau de soumission et multiplié par une quantité annuelle. En réalité, lorsque le contrat sera octroyé, seuls les frais de gestion (frais d'émission, pénalité ou frais de réémissions) seront appliqués et demeurent fermes pour la durée du contrat, incluant toute prolongation.

Adjudicataire recommandé:

Retenir les services de la firme **TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC.**, pour le projet cité en titre, et ce, pour la somme estimée de 441 507,01 \$ (excluant les taxes TPS et TVQ), pour une période de deux (2) ans, avec l'option de prolongation d'une année, pour un maximum de deux (2) prolongations, et pour un maximum de deux (2) prolongations, conformément aux documents de l'appel d'offres **14-12620**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal.

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les quantités figurant dans l'appel d'offres permettent de déterminer seulement une estimation du potentiel des demandes. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans le processus visant l'octroi de l'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce, par les services requérants, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la présente résolution, une entente-cadre sera émise avec la firme **TRANSAT DISTRIBUTION CANADA INC**, pour une durée de deux (2) ans.
Emission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tanya DUPUIS
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Richard DAGENAIS
Chef de section

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre TRUDEL

Directeur

Tél :

Approuvé le : 2014-12-15



Dossier # : 1155277001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe conseils Lacasse et Trudeau pour des services professionnels d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater (0396). - Dépense totale de 65 836,93 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 14-14131 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver la convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 65 836,93 \$, taxes incluses, pour les services d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater (0396), comprenant tous les frais contingents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe conseils Lacasse et Trudeau, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 65 836,93 \$, taxes incluses, conformément aux conditions stipulées dans la convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-07 14:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155277001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe conseils Lacasse et Trudeau pour des services professionnels d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater (0396). - Dépense totale de 65 836,93 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 14-14131 - (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable d'Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble 89 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

En 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme Gérard Côté Bérubé Dion Architectes afin de réaliser les plans et devis pour le projet de réfection de l'enveloppe des bâtiments de l'usine. Ces travaux permettront d'assurer la pérennité et la mise en valeur du bâtiment.

Suite aux relevés du bâtiment réalisés par les professionnels, une importante dégradation au niveau de la structure des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 a été observé. L'expertise permettra, entre autres, d'identifier et d'analyser les causes des problèmes observés et proposer des solutions correctives appropriées pour la reconstruction des murs.

Leur mandat comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels pour l'identification des composantes des murs, la vérification des structures existantes à l'aide de tranchées exploratoires, l'identification et l'analyse des problèmes existants et la préparation des rapports d'expertise et des solutions proposées.

L'appel d'offres sur invitation numéro 14-14131 a été lancé le 19 décembre 2014. Les offres

ont été reçues et ouvertes le 16 janvier 2015. Le délai de 20 jours accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité de l'offre est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0076 – 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes Inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe conseils Lacasse et Trudeau pour des services professionnels d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans la galerie 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater (0396).

La firme aura à rendre les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- fournir les services requis (génie-conseil et entrepreneur) pour effectuer les relevés intérieurs et extérieurs des problématiques observables tels que la fissuration des murs;
- valider les compositions des murs extérieurs dans les zones problématiques;
- vérifier les fondations existantes à l'aide de tranchées exploratoires (murs de béton et dalle structurale du bassin souterrain devant la galerie 1);
- vérifier les structures hors sol existantes à l'aide d'au moins 6 ouvertures exploratoires;
- vérifier les appuis structuraux du pont roulant de la galerie 7;
- analyser les informations et les observations recueillies;
- identifier les causes des désordres observés;
- proposer des solutions correctives à employer pour la reconstruction des murs.

Des contingences de 15 % sont prévues pour couvrir l'ensemble des dépenses imprévues au cours de l'expertise. Le pourcentage des contingences n'était pas inscrit au bordereau de soumission.

La méthode forfaitaire sera utilisée afin de calculer les honoraires des services de base pour les professionnels. Pour les services professionnels supplémentaires autres que ceux identifiés, la Ville établira le mode de rémunération au moment de la demande aux professionnels, mais devront au préalable faire l'objet d'une offre de services spécifique de la part du professionnel pour obtenir l'approbation du représentant de la Ville.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Groupe conseils Lacasse et Trudeau qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les

critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. L'appel d'offres sur invitation a été tenu entre le 19 décembre 2014 et le 16 janvier 2015, 7 firmes ont été invitées. De ces 7 firmes, une seule a déposé une soumission. Selon la Direction de l'approvisionnement, la raison invoquée par les firmes pour justifier leur non-participation à l'appel d'offres est que leur carnet de commandes actuel est complet.

Les firmes invitées sont :

1. Beaudoin Hurens inc.
2. CIMA +
3. Groupe conseils Lacasse et Trudeau inc.
4. Gusa inc.
5. Gemel inc.
6. C.L.E.B. inc.
7. EMS

Soumissionnaire conforme	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Groupe conseils Lacasse et Trudeau	78.67	21.40	57 249,50 \$	8 587,43 \$	65 836,93 \$
Estimation interne			53 003,48 \$	7 950,52 \$	60 954,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					4 882,93 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					8,01 %

Les honoraires avaient été évalués à 60 954,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 8 % supérieur à l'estimation interne.

Le comité de sélection s'est réuni le 27 janvier 2015. La seule firme ayant déposé une offre a obtenu une note de passage dépassant 70 % et a soumis un premier prix totalisant 60 123,88 \$ (taxes incluses). Comme le Groupe conseils Lacasse et Trudeau est le seul soumissionnaire conforme à avoir déposé une offre, la Direction de l'approvisionnement a négocié la soumission à la baisse pour un nouveau montant totalisant 57 249,50 \$ (taxes incluses). Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement à ce sujet.

La firme Groupe conseils Lacasse et Trudeau ne figure ni au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

La firme Groupe conseils Lacasse et Trudeau n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Groupe conseils Lacasse et Trudeau ne détient pas une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 65 836,93 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Expertise et exploration	39 995,00 \$
Sous total services de base :	39 995,00 \$
Services supplémentaires	
Tranchées exploratoires	7 998,00 \$

Ouvertures exploratoires	1 800,00 \$
Sous total services supplémentaires :	9 798,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	49 793,00 \$
Contingences (15 % des honoraires)	7 468,95 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	8 574,98 \$
Total contrat	65 836,93 \$
Montant total du contrat à octroyer :	65 836,93 \$

Le montant total du contrat sera pris à même les incidences du contrat numéro 13966 - Services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection de l'enveloppe extérieur bâtiment des filtres.

Cette dépense est entièrement assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une façon générale, les professionnels devront appliquer les principes de développement durable. La gestion des déchets de construction sera exigée durant les percements et les tranchées exploratoires des murs de la galerie 1 et 7.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de transmettre les solutions proposées aux professionnels chargés de la réalisation des plans et devis de la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration Atwater. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et la sécurité des employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14446 - Mandat : 16553-2-017

Début de la prestation des services :	Mai 2015
Exécution des travaux :	Mai et juin 2015
Rapport expertise :	Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe FORGET
Concepteur des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-03-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-03-06



Dossier # : 1155891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques (CE 13 0477).

Il est recommandé :
de résilier le contrat de services professionnels avec la firme Budget-Construction-
Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets
d'infrastructures de traitement des matières organiques (CE 13 0477), en tenant compte
des dépenses effectuées au montant de 86 892,36 \$, toutes taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-05 14:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques (CE 13 0477).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté en 2009 le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014. La mise en œuvre du plan directeur permettra d'atteindre un des objectifs fixés par la nouvelle politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, soit de valoriser 60 % de la matière organique. Ceci sera possible grâce à des procédés biologiques comme le compostage et la biométhanisation.

À sa séance du 22 juin 2011, le conseil d'agglomération a donné un avis de motion à quatre projets de règlements autorisant la construction des différentes installations, et depuis des études préliminaires d'implantation ont été faites sur les différents sites identifiés.

La Ville a mandaté la firme WSP pour développer les programmes fonctionnels, techniques (PFT) et de procédés (PFP) des quatre centres de traitement de matières organiques projetées (CTMO). En parallèle, un deuxième contrat de services professionnels a été octroyé à la firme Budget-Construction-Solutions inc. (BCS), pour les services en économie de la construction relatifs aux mêmes centres.

Le mandat de BCS consiste à fournir des estimations budgétaires complètes lors des étapes clefs en se basant sur les devis de performance et les PFT développés. Aussi, cette firme accompagne la Ville lors de la préparation des appels d'offres et la mise en œuvre des CTMO.

L'élaboration des PFT s'avère plus longue que prévu en raison de la complexité des projets ce qui engendre un retard considérable dans l'échéancier.

Le présent dossier recommande la résiliation du contrat de BCS pour les raisons décrites plus bas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0477 (17 avril 2013) : Approuver un projet de convention par lequel « Budget-Construction-Solutions inc. », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12214 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CE12 1025 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels d'une firme d'économistes de la construction qui agira à titre de consultant dans le cadre du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE12 0147 (8 février 2012) : Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques.

CE11 0965 (22 juin 2011) : Approuver un projet de convention (octroi de contrat) par lequel Génivar Inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques.

CG11 0236 (22 juin 2011) : Avis de motion - Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, quatre projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères, et mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi.

CG10 0081 (25 février 2010) : Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux de recherches et d'analyse effectués par la firme WSP pour l'élaboration des PFP et PFT ont demandé plus de temps que prévu compte tenu de la complexité et l'envergure des projets. La firme WSP n'a donc pas été en mesure de livrer les documents complets dans les délais prévus.

Face à cette situation, la Ville a décidé de prioriser les PFP et de lancer un nouvel appel d'offres pour retenir les services professionnels permettant de compléter les PFT. L'échéancier d'élaboration des documents (PFP et PFT) a donc été considérablement prolongé et demeure en évolution.

Le tableau suivant montre le retard pris sur la planification initiale :

Étapes	Échéancier initial	Échéancier révisé
Début de la prestation des services	octobre 2012	Juin 2013
Études préparatoires	octobre 2012 à mars 2013	Juin 2013 à mars 2016
Analyse des soumissions	juillet 2013	juillet 2016

Octroi de contrat (conception-construction)	septembre 2013	juillet 2016
Coordination et accompagnement	septembre 2013 à août 2016	juillet 2016 à juillet 2019

BCS étant tributaire des livrables (PFP et PFT) pour la poursuite de son mandat, cette firme a été mise en attente pendant une longue période ce qui l'a contraint à démobiliser son équipe technique spécialisée. Étant donné que l'échéancier initial a été substantiellement prolongé, la Ville peut difficilement exiger que la firme BCS mobilise à nouveau une telle équipe technique sans un ajustement à la hausse des honoraires professionnels.

Or la majoration du contrat de BCS n'est pas envisageable puisque l'échéancier de production des PFT est présentement en évolution.

De l'avis de tous, la résiliation de ce contrat est dans l'intérêt des deux parties.

JUSTIFICATION

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 11 de la convention approuvée et aussi de la section II- Clauses administratives générales (CAG) de l'appel d'offres 12-12214 qui s'énoncent comme suit :

Article 11 (convention) :

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

Article 11 (section II-CAG) :

11.1 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.1, la Ville avise l'adjudicataire de son défaut et lui donne l'ordre d'y remédier dans le délai qu'il lui indique. Si, à l'échéance du délai indiqué dans l'avis, l'adjudicataire n'a pas remédié à ses défauts, la Ville peut sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier le contrat.

11.2 Dans le cas mentionné à l'article 10.1.2, le contrat est résilié de plein droit dès que survient l'événement et les garanties fournies par l'adjudicataire deviennent exécutoires nonobstant la résiliation.

11.3 La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat entre BCS et la Ville de Montréal, découlant de la décision du CE 13 0477, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 243 488,31 \$ taxes et contingences incluses. En date du 24 juillet 2014, la Ville a encouru une dépense de 86 892,36 \$. Le montant des incidences approuvé incluant les taxes est de 16 987,56 \$. Cette somme n'a pas été entamée.

Ces montants étaient entièrement assumés par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucune pénalité ne sera appliquée à ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13677

Mandat : 16869-1-001

Résiliation du contrat : Avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Jean J LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sonia LONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division
Division de la gestion immobilière

Le : 2015-04-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-05-05



Dossier # : 1153997002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Vincent Ergonomie Inc pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 571 713.18\$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14295 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur de demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au SPVM ;

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Vincent Ergonomie ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 571 713.18\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14295 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-28 15:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153997002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Vincent Ergonomie Inc pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 571 713.18\$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14295 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins des employés du SPVM, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a lancé l'appel d'offres public 15-14295 du 9 mars au 25 mars 2015 afin de fournir des services d'ergonomie spécifiques en établissant des diagnostics et en proposant des résolutions de problème.

Durant le processus d'appel d'offres, un addenda fut publié le 17 mars précisant le début et la fin approximative du contrat ainsi que le nombre de rendez-vous de service client pour le ceinturon.

Il y a eu un délai de 16 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de 180 jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions, soit : du 25 mars au 15 septembre 2015.

L'entente-cadre est d'une durée de 36 mois, les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14295 comprennent entre autres des prix pour les services clients, l'évaluation des postes de travail ainsi que la recherche et le développement des accessoires et équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

11 février 2015 - Retrait de la signature du directeur général de la Ville de Montréal du sommaire décisionnel 1143997001 de l'appel d'offres 14-14040. Demande transmise au

bureau du contrôleur général de faire un rapport sur cet appel d'offres. Les recommandations du contrôleur général ont été, entre autres, de revoir le devis technique qui devra être ouvert de façon à ne pas limiter le nombre potentiel de soumissionnaires. Les heures pour les services clients (ceinturon), l'évaluation des postes de travail et la recherche et développement des produits ont été ajustées afin de mieux refléter la répartition de la charge de travail. Les références d'expérience de travail des soumissionnaires dans le domaine de la sécurité publique (police, pompier, sécurité), organisme public ou parapublic ont été retirées. À cet effet, l'agent d'approvisionnement a effectué des démarches auprès de différentes firmes. Les critères d'évaluation et la grille des membres du comité de sélection ont été revu pour enlever les interprétations potentielles. Le comité a été composé de trois nouveaux cadres. De plus, les entrevues ont été retirées du processus d'appel d'offres.

CG11 0442 - 22 décembre 2011 - Conclure avec la firme Vincent Ergonomie inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour des services professionnels d'ergonomie, suite à l'appel d'offres public 11-11354.

CE09 0471 - 1^{er} avril 2009 - Conclure avec la firme Vincent Ergonomie inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour des services professionnels d'ergonomie, suite à l'appel d'offres public 08-10904.

DESCRIPTION

Accorder à Vincent Ergonomie Inc, seul soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels d'ergonomie exclusifs au SPVM.

JUSTIFICATION

Le SPVM utilise les services professionnels en ergonomie depuis 2004. Ces services, dont la demande est en forte croissance, ont un rôle préventif en matière de santé et sécurité au travail. L'ergonome s'implique de façon quotidienne dans le choix des équipements et accessoires en tenant compte des tâches et de l'environnement de travail.

Les interventions de l'ergonome permettent au personnel civil et policier de poursuivre leur travail dans leurs principales assignations en limitant et en éliminant le maximum des malaises, des lésions ou des blessures. Ceci a comme impact de réduire le nombre de cas soulevés en matière de santé et sécurité au travail.

Trois firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et ont déposé une soumission soit : Ergoplan, La Cité Médicale Montréal et Vincent Ergonomie inc.

Un comité de sélection a été mis en place le 14 avril sous la présidence du Service de l'approvisionnement. Ce comité, composé de 3 cadres (2 du SPVM et 1 de la Ville) recommande d'octroyer le contrat à la firme Vincent Ergonomie inc, seul soumissionnaire conforme en fonction de la grille d'évaluation approuvée par le Comité exécutif. Les deux autres firmes soumissionnaires ont eu un pointage intérimaire total inférieur à 70%.

Firme soumissionnaire conforme	Prix de base (sans taxe)	Total (avec TPS et TVQ)
Vincent Ergonomie inc	497 250.00\$	571 713.18\$
Dernière estimation réalisée par le SPVM	474 000,00\$	544 982,00\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(\$) <i>(la plus basse conforme -estimation)</i>		26 731.18\$
Écart entre la plus basse conforme et la		4.7%

dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$

Le prix budgétaire obtenu pour l'estimation était le prix de la dernière soumission obtenue en 2011 multiplié par 4% (inflation).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce que le Service de police de la Ville de Montréal est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

Le montant maximal est de 497 250\$ + 24 862.50\$ (TPS) + 49 600.68\$ (TVQ) = 571 713.18\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du comité exécutif en mai 2015
Autorisation du conseil municipal en mai 2015
Autorisation du conseil d'agglomération en mai 2015
Début du contrat en juin 2015 suite à l'adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric GODIN
Commandant police

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-16

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-04-24**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-04-28



Dossier # : 1151695001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'entente avec la Société LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE par lequel la Société accorde à la Ville le droit d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Soeurs et ses approches.

Il est recommandé:

D'approuver le projet d'entente avec la Société LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE par lequel la Société accorde à la Ville la «permission d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Soeurs et ses approches».

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-11 09:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1151695001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'entente avec la Société LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE par lequel la Société accorde à la Ville le droit d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Soeurs et ses approches.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont de l'Île des Sœurs reliant l'île de Montréal à l'île des Sœurs a dû être démolit et remplacé par un nouveau pont de contournement temporaire afin de permettre le maintien des déplacements motorisés et actifs. Dans ce contexte, le permis pour l'exploitation, le maintien et l'entretien de la piste cyclable qui existait sur le pont d'origine (voir pièce jointe au présent dossier) est devenu caduque par sa fermeture.

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée souhaite donc émettre un nouveau permis à la Ville par lequel elle sera autorisée à exploiter, maintenir et à entretenir le lien cyclable construit sur le nouveau pont de contournement temporaire.

Le lien cyclable sur le pont de l'Île des Sœurs figure dans le Plan de transport et il relève de la compétence de l'agglomération. En plus d'être le seul lien vers le reste du territoire de l'île de Montréal, il est aussi un lien majeur vers la Rive-sud (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 87-04-0263 adoptée lors de l'assemblée du Conseil de la Ville de Verdun le 14 avril 1987 : approuvant le permis 92-21-39 accordé par la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la Ville de Verdun d'exploiter une piste cyclable sur le pont de l'Île-des-Sœurs.

DESCRIPTION

La piste cyclable du pont de contournement temporaire remplace la piste cyclable du pont de l'Île-des-Sœurs, lequel a été mis hors service. Elle sera partie intégrante du Plan du réseau cyclable de Montréal tel qu'identifié au Plan de Transport.

L'arrondissement de Verdun sera responsable de l'entretien de la piste cyclable située sur le terrain de la Société et devra en effectuer le déneigement ainsi que l'entretien léger tel que

notamment le rapiéçage.

L'arrondissement de Verdun ne pourra construire ou ériger d'ouvrages ou effectuer des travaux d'amélioration sans l'approbation de la Société. Ces travaux et ces ouvrages, s'ils sont approuvés, seront exécutés et construits et, par la suite, entretenus par l'arrondissement, à ses frais et à la satisfaction de la Société.

Le permis aura un terme d'une (1) année (à compter de sa signature) et se renouvellera automatiquement à chaque année, sujet à la clause 7 « Résiliation volontaire », à la clause 13 « Conditions additionnelles » ainsi qu'à la clause 14 « Défaut » et sous réserve des divers avis qui pourront être acheminés à la Ville de Montréal en vertu du permis en fonction des besoins opérationnels dans le cadre des travaux du projet de construction du nouveau point sur le Saint-Laurent ainsi que des travaux de la Société.

Une fois le nouveau pont de l'Île-des-Sœurs construit, le tracé permanent de la piste cyclable reliant l'île de Montréal à l'Île-des-Sœurs devra être convenu avec Infrastructure Canada et faire l'objet d'une entente distincte suite à laquelle le présent permis deviendra caduque.

(Voir pièce jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques pour plus de détails sur le permis en question).

JUSTIFICATION

Le permis a pour objet le remplacement de celui qui avait été accordé à la Ville de Verdun concernant la piste qui avait été aménagée sur l'ancien pont, lequel n'est plus accessible aux cyclistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pendant la durée du Permis et vu sa nature temporaire et aléatoire, la Ville de Montréal ne paiera aucune redevance à la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

L'exploitation, le maintien et l'entretien du lien cyclable sur le pont engendreront nécessairement des dépenses similaires à celles qui étaient requises pour l'entretien du lien sur l'ancien pont. Le coût spécifique d'entretien n'est pas connu puisqu'il est intégré aux opérations globales d'entretien annuel.

Il faut préciser que celles-ci seront assumées par l'arrondissement en vertu du pouvoir de délégation (article 142 de la Charte).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien et le développement du réseau cyclable montréalais figurent dans les orientations du Plan de Transport adopté en 2008, qui visent entre autres un usage accru du vélo, aussi en hiver, partout sur le territoire. Par ailleurs, les bienfaits de l'utilisation de la bicyclette sur la diminution des GES et sur la qualité de vie ont déjà été démontrés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé :

- L'entente permettra à la Ville d'exploiter, maintenir et entretenir un lien cyclable de même nature que celui qui était en place sur l'ancien pont;
- Les cyclistes de Montréal, de même que ceux de la Rive-sud, conserveront la

- possibilité d'aller de l'Île de Montréal à la Rive-sud.
- La permission assurera le maintien de cet important lien vers la Rive-sud

Si le dossier est refusé :

- L'entente ne pourrait être conclue et la Ville ne serait pas autorisée à exploiter, maintenir et entretenir ce lien cyclable;
- La Société pourrait refuser l'accès aux cyclistes à cette nouvelle infrastructure cyclable;
- Les cyclistes de l'Île des Sœurs, de même que ceux de l'île de Montréal et de la Rive-sud seraient privés d'un important chemin d'accès et leur mobilité en serait détériorée. Les seules alternatives s'offrant à eux étant les voies cyclables empruntant les ponts Jacques-Cartier et Victoria, ce qui implique de longs détours inacceptables;
- Il faut s'attendre à ce que cela engendre le mécontentement de la communauté cycliste et de ses représentants et à ce que ces derniers le manifestent fortement auprès de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai – Signature de l'entente et entrée en vigueur;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand VAILLANCOURT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2015-04-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Approuvé le : 2015-05-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-11



Dossier # : 1156896006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 154 530 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre et ce, à des fins de ruelle publique. Arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 154 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 11:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 154 530 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre et ce, à des fins de ruelle publique. Arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Par une note qui a été transmise par son directeur à la Division de la géomatique en date du 28 février 2015, l'arrondissement de Verdun indique sa volonté d'acquérir le lot 1 154 530 du cadastre du Québec qui sert de ruelle à plusieurs propriétés adjacentes. Cette ruelle est accessible au public et donne accès aux cours arrières des bâtiments ayant front sur une partie des rues Galt et de l'Église qui sont construits en contiguïté. Cette ruelle ne contient pas d'infrastructures de la Ville (égout, aqueduc, éclairage) et elle est en terre battue.

Cette ruelle est ouverte au public. (Voir photo aérienne en pièce jointe)

La ruelle désignée par le lot 1 154 530 au cadastre du Québec est située à l'ouest de la rue de Verdun entre les rues Galt et de l'Église dans l'arrondissement de Verdun.

Lot rénové actuelCadastre du Québec	Anciens lots Cadastre Municipalité de la paroisse de Montréal
1 154 530	4318-4
	4319-4
	4320-4
	4321-4

Le lot 1 154 530 du cadastre du Québec a été créé le 18 mars 1998 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Il remplace des anciens lots du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal qui ont été déposés aux archives du cadastre le 27 octobre 1902.

Ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant une « lane », i.e. une ruelle. (Voir le plan et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour le lot 1 154 530 est Joseph Allen, et ce, depuis la création des anciens lots en date du 27 octobre 1902. (Voir la fiche du lot rénové en pièce jointe)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles du lot rénové ci-

devant mentionné depuis sa création. (Voir l'index aux immeubles du lot rénové en pièce jointe)

Ce lot est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal pour une valeur nominale de 1,00 \$. Cependant, aucun compte de taxe n'y est associé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Acquérir le lot 1 154 530 du cadastre du Québec à des fins de ruelle publique, lot qui a été cadastré comme ruelle en 1902. Ce lot est décrit par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 23 mars 2015, sous le numéro 611 de ses minutes, au dossier 21890 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot de ruelle 1 154 530 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme ruelles en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 1 154 530 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette ruelle et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle fera dans celle-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Marc-André HERNANDEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

Le : 2015-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-04

CE : 20.030
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151361001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une première série de soutiens financiers totalisant 281 876 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 281 876 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	959 \$
LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 239 \$
CARTIER EMILIE	4 139 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTES IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	965 \$
CENTRE D'EDUCATION ET DE DEVELOPPEMENT INTERCULTUREL (CEDI)	767 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 354 \$
LES SERVICES D'AIDE REMUE-MENAGE	1 637 \$
OBJECTIF EMPLOI	2 264 \$
P.R.I.S.E. II (PROGRAMME EDUCATIF DE REVALORISATION INDIVIDUELLE, SOCIALE) INC.	3 099 \$
FONDATION ACADE-KICKS	2 310 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	

AGENCE OMETZ	919 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.	3 184 \$
CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER	5 000 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)	3 929 \$
LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF	867 \$
LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC	1 440 \$
Île-Bizard--Ste-Geneviève (L')	
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	525 \$
Lachine	
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	2 012 \$
LaSalle	
DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC.	1 523 \$
TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE	942 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.	511 \$
ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	570 \$
FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC	270 \$
FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE DU QUEBEC	332 \$
FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC	144 \$
RADIO AMATEUR DU-OF QUEBEC, INC.	270 \$
SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC	3 912 \$
CARREFOUR RELANCE	3 042 \$
CONFEDERATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC (COPHAN)	1 283 \$
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 902 \$
HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	3 632 \$
LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC	2 775 \$
LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES	1 140 \$
LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC	1 402 \$
L'ETINCELLE DE L'AMITIE INC.	1 302 \$
MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES	348 \$
S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX	355 \$
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 556 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	1 060 \$
EGALE ACTION	181 \$
FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC	612 \$
FEDERATION DE GYMNASTIQUE DU QUEBEC	1 178 \$
FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC	502 \$
FEDERATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUEBEC	1 032 \$
FEDERATION DE PETANQUE DU QUEBEC INC.	354 \$

FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC	119 \$
FEDERATION DES AGRICOTOURS DU QUEBEC	723 \$
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC	2 564 \$
FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.	306 \$
FEDERATION D'ESCRIME DU QUEBEC	291 \$
FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC	327 \$
FEDERATION EQUESTRE DU QUEBEC	1 694 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHÉ	575 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE ET L'ESCALADE	460 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE PHILATELIE	173 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES	427 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1 363 \$
FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC	676 \$
JUDO-QUEBEC INC.	1 004 \$
KARATE QUEBEC	171 \$
LA FEDERATION DE LA VOILE DU QUEBEC LTEE	581 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK	774 \$
L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	599 \$
REGROUPEMENT LOISIR ET SPORT DU QUEBEC	5 000 \$
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	3 229 \$
RINGUETTE QUEBEC	311 \$
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)	4 694 \$
SOFTBALL QUEBEC	336 \$
Montréal-Nord	
ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.	380 \$
Outremont	
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	2 652 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.	2 778 \$
CAHIERS DE THEATRE JEU INC.	487 \$
CONFERENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCENE DE MONTREAL	1 675 \$
CONSTANTINOPLE	586 \$
DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC	843 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	380 \$
GALERIE FOKUS	452 \$
INFINITHEATRE	252 \$
LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL	849 \$
OBORO GOBORO	5 000 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC.	168 \$
160, rue Saint-Viateur est, bureau B101	
THEATRE YOUTHEATRE INC.	1 436 \$
5333, avenue Casgrain, bureau 507	
ATELIER HABITATION MONTREAL	1 848 \$

CENTRE DE PREVENTION DES AGRESSIONS DE MONTREAL	1 035 \$
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 068 \$
EDITIONS DU RENOUVEAU QUEBECOIS	644 \$
INFO-SECTE/INFO-CULT	566 \$
LE COLLEGE FRONTIERE	679 \$
LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"	437 \$
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	1 586 \$
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	1 666 \$
SORIF INC.	1 970 \$
<i>Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles</i>	
«L'ART-RIVE» CENTRE DE JOUR DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	1 764 \$
CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES	1 695 \$
<i>Rosemont--La-Petite-Patrie</i>	
LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL	4 655 \$
LE REPAIRE DES 100 TALENTS	782 \$
LES PRODUCTIONS DROLE DE MONDE	1 610 \$
CENTRE D'ORIENTATION PARALEGALE ET SOCIALE POUR IMMIGRANTS (C.O.P.S.I.) INC.	524 \$
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	4 548 \$
COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	2 376 \$
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	3 530 \$
LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES	635 \$
LETTRES EN MAIN	1 194 \$
PRO-GAM INC.	1 316 \$
RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)	1 162 \$
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHE DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 747 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1 893 \$
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	1 135 \$
<i>Saint-Laurent</i>	
AIM CROIT	2 827 \$
CARI ST-LAURENT	5 000 \$
<i>Saint-Léonard</i>	
OPERA DE MONTREAL	5 000 \$
6475, boulevard des Grandes-Prairies, local 30	
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	323 \$
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	413 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE TIR	1 540 \$
<i>Sud-Ouest (Le)</i>	
SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS	5 000 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL	903 \$

CENTRE EUREKA INC.	4 830 \$
L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC.	5 000 \$
ALPHABETISATION QUEBEC	295 \$
Verdun	
CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC.	1 763 \$
Ville-Marie	
ARCHIVES GAIES DU QUEBEC	614 \$
BOUGE DE LA INC.	261 \$
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 096 \$
CIRCUIT-EST	2 442 \$
KINO00	596 \$
LES EDITIONS ESSE	558 \$
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	271 \$
OPERA DE MONTREAL	5 000 \$
260, boulevard de Maisonneuve ouest	
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.	547 \$
VUES ET VOIX	4 574 \$
ASSOCIATION DES GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	1 195 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	2 437 \$
CENTRE ASSOCIATIF POLYVALENT D'AIDE HEPATITE C (CAPAHC)	609 \$
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	4 034 \$
CYBERCAP	3 833 \$
ECHOS MONTREAL	1 613 \$
FIERTE MONTREAL	826 \$
GROUPE D'ENTRAIDE A L'INTENTION DES PERSONNES SEROPOSITIVES ET ITINERANTES	1 146 \$
INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL	612 \$
JOVIA	1 284 \$
LA BOURGADE INC.	2 638 \$
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	4 329 \$
LA SOCIETE D'ARTHRITE	997 \$
PLACE VERMEIL INC.	1 458 \$
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000 \$
UNION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTES DE MONTREAL (U.T.T.A.M.)	1 480 \$
ECOLE DE JOAILLERIE DE MONTREAL	4 894 \$
INSTITUT GOETHE INC.	5 000 \$
LES EDITIONS PROTEGEZ-VOUS	4 740 \$
LIGUE D'ACTION NATIONALE	621 \$
PROJETS SAINT-LAURENT	1 189 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
ESPACE CULTUREL CENTRE NORD	2 615 \$
MAISON DE LA POESIE DE MONTREAL	606 \$

ALLIANCE DES COMMUNAUTES CULTURELLES POUR L'EGALITE DANS LA SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUEBEC	1 996 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE LA LUMIERE DU LENDEMAIN	404 \$
CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN	734 \$
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	3 321 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 382 \$
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DU QUEBEC	940 \$
L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.	2 194 \$
LES GRANDS-MERES CARESSES INC.	326 \$
RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA	2 212 \$
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	956 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-07 14:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151361001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une première série de soutiens financiers totalisant 281 876 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif approuvait en décembre 2014 de conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer en 2015 relativement à l'octroi de montants d'aide financière dans le cadre de la mesure susmentionnée. L'aide est accordée à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-propriétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En 2015, la Ville reconduit cette mesure pour une dixième année. Puisque les lignes directrices restent comme celles de 2014, le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder demeure 7 % du loyer annuel net. Le maximum accordé par emplacement, par OBNL reste à 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder pour 165 demandes recevables. Ces montants totalisent 281 876 \$ et constituent la première série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2015.

Finalement, il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation un maximum de quatre sommaires d'ici la fin de 2015. Les demandes sont recevables jusqu'au 31 mai de cette année. Les lignes directrices ainsi que le formulaire de demande pour l'année en cours sont disponibles depuis janvier 2015 sur le site Internet de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1917 - 10 décembre 2014

Accorder une 5e et dernier versement, pour l'exercice 2014, de 207 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires /

Conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer pour encadrer ladite mesure en 2015

CE14 1670 - 5 novembre 2014

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2014, de 151 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1489 - 1er octobre 2014

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2014, de 130 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 1068 - 2 juillet 2014

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2014, de 117 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0871 - 14 juin 2014

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2014, de 102 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0189 - 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 165 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce premier sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2014. Un tableau joint en « note additionnelle » cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement. Un autre tableau en « pièces jointes » détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 85 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 163 805 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (16 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (11 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (10 demandes); Plateau-Mont-Royal (10 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (10 demandes); Ahunstic-Cartierville (7 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (6 demandes); Sud-Ouest (3 demandes); LaSalle (2 demandes); Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (2 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); Saint-Léonard (2 demandes); L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève (1 demandes); Lachine (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); et, Verdun (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs s'élève à 41, avec un montant total d'aide de 55 079 \$. Elles proviennent des arrondissements : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (33 demandes); Ville-Marie (5 demandes); Ahunstic-Cartierville (1 demande); Saint-Léonard (1 demande); et, Sud-Ouest (1 demande).

Finalement, les 39 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en art et culture, avec un montant total d'aide de 62 992 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Plateau -Mont-Royal (12 demandes); Ville-Marie (10 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (7 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (3 demandes); Ahunstic-Cartierville (2 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Outremont (1 demande); Saint-Léonard (1 demande); et, Sud-Ouest (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à

un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2015, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce premier sommaire d'accorder 11 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide dans le cadre de cette mesure sont prévus dans le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Les 165 soutiens financiers recommandés dans ce 1er sommaire totalisent 281 876 \$ et proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2015. Le tableau suivant résume les neuf années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$
2014	408	690 966 \$	215	298 297 \$	84	94 875 \$	707	1 084 138 \$

Les crédits pour 281 876 \$ sont réservés par la demande d'achat 378921. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 165 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires et lui permet de prolonger ses actions en lien avec ses politiques et ses interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2015 se résument comme suit :

Janvier 2015 1ère lettre aux OBNL bénéficiaires en 2014 - reconduction de la mesure
" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et des sports et au site de la Culture
" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mars 2015 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Mai 2015 3e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Janvier 2015 à juin 2015 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

31 mai 2015 Date limite pour soumettre une demande

31 décembre 2015 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-05-07



Dossier # : 1151262001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, soit 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture et 25 000 \$ à Méta d'Âme pour le maintien du projet ARIMÉ dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, soit 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture et 25 000 \$ à Méta d'Âme pour le maintien du projet ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-10 15:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151262001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, soit 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture et 25 000 \$ à Méta d'Âme pour le maintien du projet ARIMÉ dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. C'est pourquoi la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires se sont engagés depuis plus de 25 ans dans plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque, tout en favorisant une cohabitation sociale harmonieuse. Les interventions de la Ville pour lutter contre l'itinérance prennent plusieurs formes : l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes; les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics; le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées et l'aide au développement de logements pour personnes vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0950 du 11 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$, à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet concerté coordonné par l'arrondissement de Ville-Marie « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014

DESCRIPTION

Église anglicane Emmaüs (La Porte Ouverte / The Open Door)

Il s'agit de reconduire le projet d'élargissement des heures d'ouverture, ce qui permettra, comme en 2014, à Église anglicane Emmaüs (La Porte Ouverte) de continuer d'ouvrir ses portes du lundi au vendredi dès 7 h 30 le matin plutôt qu'à 9 h 30. Ce faisant, le directeur adjoint sera maintenu en poste et continuera d'encadrer le départ des utilisateurs. Ces derniers sont invités à quitter les lieux avant 15 h 30 afin de se diriger vers des organismes d'hébergement d'urgence tels la Mission Old Brewery et Projets autochtones du Québec, qui offrent le gîte et le couvert aux femmes et aux hommes en situation d'itinérante. Le rôle de supervision de cet employé comporte un volet de sensibilisation des personnes marginalisées en vue de réduire les comportements dérangeant, tant à l'intérieur qu'aux abords du site de l'organisme dans l'optique de favoriser une cohabitation harmonieuse. Cette contribution permet de poursuivre jusqu'en juillet 2015 cette initiative amorcée en 2014 à titre de projet pilote et ayant rencontré des résultats probants et il s'inscrit dans une stratégie plus large de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot.

Méta D'Âme

Le projet ARIMÉ de Méta d'Âme est un projet d'intervention dans l'espace public et de référence vers les ressources appropriées pour les personnes itinérantes ou à risque avec des dépendances aux drogues. Le projet se décline comme suit :

1. Deux agents de terrain expérimentés qui parcourent l'espace public afin d'intervenir en amont auprès des personnes itinérantes, en collaboration avec les travailleurs des autres organismes, et de référer celles-ci vers les ressources appropriées;
2. Une éducatrice spécialisée dans le centre de jour afin d'offrir du soutien à ces personnes;
3. Des ateliers de cuisine collective sont également offerts afin que les participants puissent acquérir des habiletés pour se nourrir adéquatement.

Il s'agit d'un financement ponctuel et d'appoint qui permettra de maintenir le projet ARIMÉ de l'organisme en attendant le relais de d'autres bailleurs de fonds. L'organisme est en développement et il démontre une bonne capacité à diversifier ses sources financement.

JUSTIFICATION

Les sommes octroyées s'inscrivent dans les principes directeurs et les actions du plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est accordé dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 373170. Le tableau suivant résume le soutien financier accordé aux organismes par la Ville au cours des dernières années :

Organisme	Soutien accordé	Projet	Soutien recommandé	Soutien/Projet global (%)
	2014		2015	

La Porte Ouverte	30 000 \$	Élargissement des heures d'ouverture	30 000 \$	100 %
Méta D'Âme	-	Projet ARIMÉ	25 000 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renforcement de la capacité d'intervention de l'organisme s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs pressentis pour le soutien financier de La Porte Ouverte et de Méta d'Âme sont :

- Meilleure prise en charge de la clientèle vulnérable;
- Réduction des comportements dérangeant dans les espaces publics;
- Moins de conflits de cohabitation avec les riverains (résidents et commerçants);
- Approche préventive, humaniste plutôt que répressive;
- Meilleure collaboration et communication entre les ressources du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

31 juillet 2015 Dépôt du rapport final de La porte Ouverte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène CARON

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Le : 2015-03-11

Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-05-08



Dossier # : 1156368003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2016);
2. approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-30 19:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156368003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville a convenu d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2016.

Cette Entente sera entérinée par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties auront défini le cadre de référence.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À venir CG15

Approuver un projet de protocole prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

CE14 1369 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années

2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009-2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009-2010-2011

DESCRIPTION

Le projet consiste à offrir la possibilité à des jeunes de 6 à 25 ans habitant les habitations à loyer modique (HLM) d'Ahuntsic de renforcer des capacités favorisant leur persévérance scolaire ou leur retour aux études. Les principales aptitudes visées sont : l'assiduité, le respect, l'entraide, l'ouverture, l'organisation du travail et la persévérance. Ces aptitudes seront développées à travers une programmation d'activités d'apprentissage déployées autour du studio de musique de l'HLM Meunier-Tolhurst et du studio vidéo HLM St-Sulpice.

JUSTIFICATION

Le projet Studio s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville (2013 — 2016). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 — 2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire et au soutien à la petite enfance et à la famille sont traitées dans le cadre de ce projet. Après analyse de la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande son soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ce projet, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé	Soutien recommandé	Projet	Soutien MTESS/projet global
	2014	2015		
Rue Action Prévention Jeunesse	25 000 \$	25 000 \$	Projet Studio	45 %

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 376456.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en assurant le développement harmonieux des activités sur ce site en HLM dans le quartier Ahuntsic.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 présentation au CE pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-04-30

CE : 20.034
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145917007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600\$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600\$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-10 14:54

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145917007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600\$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Corporation de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0317 du 23 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0178 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0175 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire -

L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 270201 du 3 juin 2014

Approuver et ratifier la convention du 3 février 2014 au 31 janvier 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est pour la réalisation de la phase 9 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire). Accorder une contribution financière de 134 100 \$

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur : Solidarité Mercier-Est

Projet : Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Mercier-Est de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le projet vise à aménager de manière permanente l'entrée du quartier Mercier-Est afin de concrétiser un pôle culturel porteur de renouveau économique, social et culturel. Dans le but de promouvoir de saines habitudes de vie, deux d'entre eux seront munis de modules de psychomotricité. Un circuit d'œuvres d'art sera installé dans quatre parcs et une murale

sera réalisée dans l'un d'eux. L'implication des citoyens fait partie intégrante de cette initiative dans un objectif de participation et d'intégration.

Située à dix minutes de marche de la station de métro Honoré-Beaugrand et à 15 minutes de marche du parc de la Promenade Bellerive, l'entrée du quartier jouit d'une situation géographique exceptionnelle si elle est mise en valeur. Par ailleurs, plusieurs établissements culturels sont situés dans cette portion du quartier tels que la Maison de la culture Mercier, la bibliothèque Mercier, le cinéma de quartier Station Vu et l'école de formation de technique de scène Productions Jeun'Est. Enfin, l'organisme Chez-Nous de Mercier-Est (centre communautaire pour les 55 ans et plus comptant plus de 650 membres) ainsi que l'organisme PITREM (organisme communautaire favorisant l'insertion sociale, professionnelle et économique, ayant desservi 674 jeunes adultes en 2013) sont situés au cœur du projet de revitalisation.

Les objectifs du projet sont :

1. L'aménagement d'un espace public principal servant de lieu d'ancrage au développement des activités sociales et culturelles;
2. L'aménagement d'un espace public pour aînés;
3. L'animation des lieux.

Ceux-ci concourront à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du secteur, en proposant des lieux de rencontres et de participation. En remodelant positivement l'image du quartier, ces interventions participeront également à la création des conditions propices à des investissements privés et commerciaux.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue le Dossier d'affaires du projet et l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est.

JUSTIFICATION

Le quartier de Mercier-Est compte environ 42 485 personnes, soit 32,3 % de la population de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Quartier péricentral et enclavé de l'est de Montréal, ce dernier est aux prises avec une difficile cohabitation des zones résidentielles et industrielles et des grands axes de transport routier. La perte d'une grande superficie de son noyau historique, partiellement rasé lors de la construction du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine dans les années 1960, a fragilisé la vie de ce secteur. Mercier-Est présente un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne montréalaise. La population immigrante est en forte croissance alors que le secteur connaît une dévitalisation sociale et économique croissante. Un manque de services de proximité et de trame commerciale diversifiée se fait ressentir et plusieurs lieux sont sous-utilisés. Pour répondre à ces problématiques, il apparaît nécessaire d'agir sur de nombreuses composantes telles que l'aménagement physique des lieux, le sentiment de sécurité des familles, l'animation et l'accessibilité aux lieux de vie et de socialisation. Cette amélioration sensible de l'environnement et du cadre de vie aura un effet certain sur la santé, la qualité de vie des citoyens et laissera une empreinte permanente favorable à d'éventuels investissements privés dans les secteurs de l'habitation et du commerce.

Le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », s'inscrit dans la vision de développement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de ses partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », inscrit à la programmation de l'entente de 175 M\$ dans le cadre du projet RUI, est réalisé par plusieurs intervenants, dont l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et Solidarité Mercier-Est. Le coût du projet est présentement estimé à 568 500 \$. Un premier volet est déjà en cours de réalisation, soit celui de la production d'une murale au coût de 53 900 \$ (CA14 27 0339). L'autre volet, celui qui sera réalisé par Solidarité Mercier-Est ainsi que par l'arrondissement M - H-M et qui fait l'objet du présent sommaire, est estimé à 514 600 \$.

Valeur des travaux réalisés par chacun des intervenants participant au projet

Intervenants réalisant des travaux	Nature des travaux	Coût des travaux
Solidarité Mercier-Est	Coordination, plans et aménagements paysagers, mobilier, équipements, animation	474 600 \$
Arrondissement M - H-M	Aménagements paysagers et/ou Mobilier, équipements, art urbain et/ou Architectes - Plans d'aménagement	40 000 \$
Sous-total du présent sommaire		514 600 \$
Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur	Production de la murale (CA14 27 0339)	53 900 \$
Total du projet		568 500 \$

L'entente de 175 M\$, qui vise à assurer la mise en œuvre de la stratégie « Imaginer Montréal 2025 », contribuera à hauteur de 416 600 \$ au financement de ce second volet sous la forme d'une contribution à l'organisme et selon les déboursés annuels prévus au tableau ci-dessous.

Portion du projet réalisée par	Financement du projet - Prévission			
	2015	2016	2017	Total
Solidarité Mercier-Est - aménagement et animation (excluant la murale)				
Entente 175 M\$	25 000 \$	318 100 \$	73 500 \$	416 600 \$
Solidarité Mercier-Est (8 000 \$ confirmés)		18 000 \$	10 000 \$	28 000 \$
Commandite (non confirmé)		20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Total	25 000 \$	356 100 \$	93 500 \$	474 600 \$
Arrondissement M- H-M - aménagement et animation (excluant la murale)				
Budget arrondissement M - H-M		25 000 \$	15 000 \$	40 000 \$
Total	0 \$	25 000 \$	15 000 \$	40 000 \$
Total	25 000 \$	381 100 \$	108 500 \$	514 600 \$

L'organisme injectera une somme de 28 000 \$ provenant de son propre budget. Il est à noter que cet organisme est financé notamment par le programme RUI du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), programme qui puise ses crédits à même deux ententes qui lient la Ville et le gouvernement du Québec (MTESS et MAMOT). Des discussions sont présentement en cours pour assurer le renouvellement de ces ententes qui viennent à échéance en 2015. Dans l'éventualité où ces ententes ne seraient pas renouvelées et où la Ville devrait mettre un terme à ce programme, l'organisme pourrait revoir à la baisse sa participation financière d'un montant pouvant atteindre 20 000 \$.

Enfin, le financement provenant des commandites doit encore faire l'objet d'une confirmation.

Par ailleurs, l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve prévoit réaliser dans le cadre de ce projet des travaux d'une valeur de 40 000 \$. La nature exacte de ces travaux sera précisée ultérieurement avec Solidarité Mercier-Est. Il est à noter également que l'arrondissement assumera, le cas échéant, les frais associés à la mise à disposition adéquate, avant travaux, des terrains sous juridiction de la Ville sur lesquels sera réalisé ce projet. Ces frais ne sont pas inclus dans le tableau précédent.

En signant la convention précisant les modalités et exigences relatives au versement de la contribution de 416 600 \$, Solidarité Mercier-Est s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ».

Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUIs de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé « Communications » constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle l'organisme s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 présentation au comité exécutif

Mai 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est » se déroulera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-05-08



Dossier # : 1156794001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 500\$, pour l'année 2015, à Réseau solidarité itinérance du Québec pour l'organisation de la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 7 500 \$ à Réseau solidarité itinérance du Québec pour l'organisation de la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, pour l'année 2015, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte contre l'itinérance 2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-10 15:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1156794001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 500\$, pour l'année 2015, à Réseau solidarité itinérance du Québec pour l'organisation de la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

L'errance urbaine est une problématique qui mobilise la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis plus de 25 ans. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but d'enrayer ce phénomène et d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance de nos concitoyens. Dans ce domaine spécifique, les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes :

- aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- soutien à la recherche et au développement d'approches concertées;
- contribution à l'émergence de projets novateurs.

Par ailleurs, le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, vise à réaliser certaines interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution qu'est l'itinérance.

Le soutien financier recommandé pour organiser la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, de Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), qui se déroule à Montréal les 15 et 16 juin 2015, s'inscrit sous l'axe 1, actions 1 et 2 du plan d'action mentionné précédemment, à savoir « Documenter la situation des personnes itinérantes » et « Former et informer à propos de l'itinérance ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Dans sa demande de soutien, partie intégrante du projet de convention, le RSIQ se définit comme étant actif depuis plus de 15 ans et regroupant aujourd'hui 14 concertations régionales, lesquelles représentent plus de 370 organismes œuvrant auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Le RSIQ a tenu à Montréal, en 2005 et en 2010, les premiers et seconds États généraux sur l'itinérance au Québec offrant une série de colloques réunissant des intervenants issus de différents secteurs et dont l'objectif est de réfléchir collectivement ou d'échanger sur la question de l'itinérance, le contexte, les avancées et les défis à venir. La troisième édition des États généraux réunira à Montréal plus de 300 personnes, les 15 et 16 juin 2015. Cette troisième édition se distingue, notamment, par l'ajout d'une dimension internationale à travers un panel réunissant des acteurs de l'itinérance provenant de France, de Scandinavie, mais aussi de New York et de Toronto.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville de Montréal vise à couvrir une partie des frais de repas ou de location de salles et servira au soutien de la participation de personnes à risque ou en situation d'itinérance. La contribution de la Ville apparaît justifiée compte tenu des ajouts à la programmation de l'édition 2015, du nombre de participants visés, de la participation formelle de personnes à risque ou en situation d'itinérance ainsi que d'un volet international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est accordé dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 377572.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de 7 500 \$ permettra de contribuer adéquatement à la tenue des États généraux et favorisera :

- la participation accrue des personnes en situation et à risque d'itinérance aux plénières et ateliers
- la visibilité du savoir-faire de Montréal auprès des autres villes du Québec
- le transfert des pratiques s'étant avérées comme efficaces dans la prévention et la réduction de l'itinérance
- la participation et sensibilisation d'un grand nombre d'acteurs issus de secteurs diversifiés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication doivent respecter les modalités du protocole de communication publique de l'Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 présentation au comité exécutif pour approbation

Juin 2015 les 15 et 16, tenue de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-05-08



Dossier # : 1156705001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Accorder aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), sans compensation financière, une autorisation de publier et le cas échéant rééditer l'article "Comment fidéliser les familles à Montréal ?" dans l'ouvrage Vivre en famille au coeur de la ville sous la direction de Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, et mandater le Greffier de la Ville de transmettre cette autorisation aux PUM.

Accorder aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), sans compensation financière, une autorisation de publier et le cas échéant rééditer l'article "Comment fidéliser les familles à Montréal ?" dans l'ouvrage Vivre en famille au coeur de la ville sous la direction de Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, et mandater le Greffier de la Ville de transmettre cette autorisation aux PUM.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:10

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156705001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Accorder aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), sans compensation financière, une autorisation de publier et le cas échéant rééditer l'article "Comment fidéliser les familles à Montréal ?" dans l'ouvrage Vivre en famille au coeur de la ville sous la direction de Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, et mandater le Greffier de la Ville de transmettre cette autorisation aux PUM.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, M. Martin Wexler, chef de division à la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire), ainsi que Mme Suzanne Chantal, économiste de cette division, ont participé à une journée de réflexion sur Montréal, ayant pour thème « Vivre en famille au coeur de la ville ». Par la suite, les organisateurs du colloque, messieurs Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, tous les deux professeurs à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, ont invité les conférenciers à transcrire leurs présentations sous forme d'articles en vue de les publier dans un livre sur ce thème. Un article intitulé « Comment fidéliser les familles à Montréal? » a été soumis par M. Wexler et Mme Chantal.

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM), éditeur du livre «Vivre en famille au coeur de la ville», demande à chaque auteur de signer une autorisation de publier dans laquelle il déclare «être l'auteur et seul propriétaire des droits » du texte publié et que celui-ci « ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives au plagiat et à la contrefaçon. » (Le formulaire proposé par les PUM apparaît en pièce jointe). Cette demande d'autorisation s'applique à la publication du livre ainsi qu'aux éventuelles rééditions et mises à jour.

Comme la participation de M. Wexler et de Mme Chantal au colloque, ainsi que la production de cet article, ont eu lieu dans l'exercice de leurs fonctions (Mme Chantal a depuis pris sa retraite), un avis a été demandé à Me Alain Bond, contrôleur général, concernant cette déclaration. Celui-ci rappelle qu'un document préparé par un employé dans l'exercice de ses fonctions appartient à son employeur. Me Bond recommande en conséquence qu'une demande d'autorisation de publier soit faite au Comité exécutif.

M. Wexler et Mme Chantal ont produit, tel que demandé par l'éditeur, une déclaration (également jointe au présent sommaire) attestant que leur article respecte les lois relatives au plagiat et à la contrefaçon. Cette déclaration, couplée à l'autorisation de publication demandée au Comité exécutif, satisfera à la demande de l'éditeur Les Presses de l'université de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

L'article souligne l'importance de la rétention des familles pour la Ville, les facteurs qui influencent leurs choix de rester ou de quitter et les compromis qu'elles sont prêtes à faire pour choisir leur lieu de résidence. Finalement, l'article trace les mesures identifiées dans le «Plan de fidélisation de familles 2014-2017 » qui est une des orientations phares de la Ville en matière d'habitation.

JUSTIFICATION

Il est fréquent dans le milieu universitaire de publier les actes d'un colloque car ils permettent d'assurer la circulation de l'information auprès d'un large public. La rétention des jeunes familles est un enjeu majeur et préoccupant pour Montréal. Plusieurs politiques et stratégies municipales (Politique familiale, Plan de développement durable, Stratégie d'inclusion, Schéma d'aménagement) y font référence. La participation des représentants de la Ville permet un élargissement de cette réflexion et un plus grand partage des connaissances. La publication de l'article permettra de refléter cet apport et contribuera à faire connaître les actions de la Ville et les préoccupations qui la guident. Le livre dans lequel s'insérera l'article de M. Wexler et Mme Chantal est une publication à caractère académique regroupant les contributions de l'ensemble des participants au colloque, qui sont des praticiens ou des chercheurs activement impliqués dans des recherches ou projets sur le sujet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures présentées dans l'article contribuent à l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication de cet article offrira une vitrine intéressante pour la Ville de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication entourant le lancement du livre relèvent de la responsabilité de l'éditeur. Si celui-ci devait solliciter la participation de M. Wexler à un événement de communication, une demande d'autorisation devrait être faite auprès de la Direction du Service de la mise en valeur du territoire et de la Direction des communications de la Ville, selon les règles établies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme aux recommandations du contrôleur général, Me Bond (voir pièces jointes).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile POIRIER
Conseiller en développement - habitation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s), en remplacement de madame Danielle Cécile du 23 avril au 19 mai 2015

Approuvé le : 2015-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1153515003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation, selon l'article 32, pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du Projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du projet de l'amélioration des accès au Port de Montréal, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord.

De mandater le greffier à émettre cette attestation de non objection.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-11 08:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153515003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation, selon l'article 32, pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du Projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord, le ministère des Transports du Québec prévoit la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Cependant, ces travaux sont visés par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dont un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est exigé du maître de l'ouvrage ou de son représentant.

L'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement exige de celui qui sollicite les permis visés aux articles 32.1 ou 32.2 de soumettre à l'appui de sa demande un certificat du greffier ou du secrétaire trésorier de la municipalité sur le territoire de laquelle le système d'aqueduc et d'égout est situé, attestant que cette municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du permis pour le secteur desservi par ce système.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et des voies de desserte de l'autoroute verra les travaux suivants se concrétiser :

- L'ajout d'une sortie d'autoroute en direction sud au sud de la rue Hochelaga;
- L'ajout d'une entrée d'autoroute en direction nord au sud de la rue Hochelaga;
- Le déplacement de la voie de desserte nord à l'ouest du mur antibruit entre Hochelaga et Sherbrooke;
- La démolition de la structure de Boucherville Nord;
- Le prolongement de la voie de desserte sud jusqu'à la rue Hochelaga;
- Le réaménagement de l'échangeur Sherbrooke.

Ces travaux prévoient aussi des améliorations sur les ouvrages d'art, l'éclairage routier, le système de transport intelligent (STI), les feux de circulation, la supersignalisation ainsi que les divers services publics et le drainage.

Il est à noter que l'ensemble des travaux projetés a été développé par le MTQ en partenariat avec la ville de Montréal, propriétaire de plusieurs infrastructures touchées, et l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les travaux cités ci-dessus sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent une autorisation du MDDELCC, laquelle est subordonnée par la délivrance de la Ville de Montréal d'un certificat de non-objection et ce, conformément à l'article 32.3 de la même Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts des travaux seront assumés par le ministère des Transports du Québec. L'arrondissement n'a aucune dépense à défrayer dans ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet vise les aspects suivants du développement durable :

- Un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs
- La densification et la mixité des fonctions urbaines
- La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages
- La compétitivité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder à l'émission de l'attestation résulterait à ne pas réaliser le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 juin 2015
Conseil municipal : 15 juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eric FAUTEUX
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Pierre MORISSETTE
Directeur

Le : 2015-04-27



Dossier # : 1155008003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

Il est recommandé de mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-06 08:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155008003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Lors du *Global Social Economy Forum* (GSEF) qui s'est déroulé à Séoul en novembre 2014, la Ville de Montréal a obtenu que la troisième édition de l'événement se déroule à Montréal en septembre 2016.

Le GSEF est d'abord une association internationale réunissant des gouvernements locaux et des acteurs de la société civile voués à soutenir l'essor de l'économie sociale et solidaire. Il a pour objectif de promouvoir la collaboration entre les organisations de l'économie sociale et solidaire et les gouvernements locaux afin de favoriser la création d'emplois de qualité, la croissance équitable, le progrès de la démocratie participative et le développement durable. Le GSEF organise un colloque à tous les deux ans.

Conformément à la charte du GSEF qui stipule que le colloque de l'association doit être organisé conjointement par une municipalité et un organisme d'économie sociale, la Ville de Montréal et le Chantier de l'économie sociale joindront leurs efforts pour coorganiser l'événement de 2016. Pour ce faire, la Ville de Montréal soutient la mise en place d'un organisme à but non lucratif afin de coordonner l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1125 (25 novembre 2014) Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale.

CE14 1758 (13 novembre 2014) Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 21 novembre 2014, à Séoul en Corée du Sud, afin de participer au «2014 Inaugural Meeting of the Global Social Economy Forum (GSEF 2014)».

DESCRIPTION

La Ville de Montréal mandate Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie,

commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation d'un forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016. À cet égard, ils devront :

- constituer et mettre en place l'organisme à but non lucratif pour le forum mondial sur l'économie sociale de 2016;
- viser le démarrage des activités de l'OBNL pour juin 2015.

Cet OBNL qui assurera la maîtrise d'oeuvre du forum 2016, de sa promotion et de son financement, pourrait avoir comme activités de :

- assurer le financement requis pour la mise en oeuvre des projets et des événements du forum;
- concevoir et élaborer la thématique et la programmation de l'événement;
- associer les acteurs du milieu et les grandes instances internationales concernées à la préparation de l'événement;
- assurer la mise en marché de l'événement et son rayonnement;
- voir à une saine gestion des fonds publics et privés dont il est le dépositaire;
- assurer une reddition de compte constante et transparente.

JUSTIFICATION

Il est approprié de mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision permet de lancer officiellement le développement du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 avec des représentants de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse prévue le 10 juin 2015 (date à confirmer).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Constitution et mise en place de l'OBNL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire à l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-05-05



Dossier # : 1153113003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement Saint-Laurent, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'année 2015.

Il est recommandé,
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'année 2015.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-13 12:20

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153113003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement Saint-Laurent, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

En raison de contraintes observés sur des équipements électriques, l'arrondissement Saint-Laurent offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser divers travaux améliorant l'éclairage sur diverses rues nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau d'éclairage sur le réseau artériel. De plus, ces travaux vont exactement dans le sens de la démarche de conversion de l'éclairage aux DEL actuellement pilotée par la Direction des transports à la Ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 08 0278 -5 mai 2015- Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2015,(GDD 1153058004).
- CM14 1272 - 16 décembre 2014 - Adopter un règlement modifiant le réseau de voirie artérielle des voies de circulation de l'agglomération de Montréal (RAA), (Règlement 02-003), (GDD 1144520001)
- CA14 080726 - 11 décembre 2014 - Autoriser un appel d'offres public pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015 afin de remplacer les luminaires existants vétustes sur les poteaux d'Hydro-Québec dans plusieurs secteurs

de l'arrondissement de Saint-Laurent (GDD 1146673016)

- CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ». (GDD 1144520001)

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux d'installation de luminaires aux DELs sur des rues du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent.

La Direction des Transports a procédé à l'étude des luminaires proposés dans le cadre des travaux d'installation de luminaire et est d'accord avec les produits proposés.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent à permettre aux équipes d'électricité de l'arrondissement de Saint-Laurent et d'Hydro-Québec de remplacer les luminaires existants sur les poteaux d'Hydro-Québec par des luminaires d'éclairage de rue autonomes à cause de l'élimination du réseau câblé dédié aux luminaires de rues désuets. Le projet consiste à installer des luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) avec photocellules incorporées, à modifier certains emplacements sur les poteaux et à remplacer des consoles vétustes existantes sur des rues qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, mais sont maintenant incluses dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés dans des rues qui relèvent de la compétence de la Ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Saint-Laurent, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les secteurs faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont le Vieux Saint-Laurent et Alexis-Nihon Ouest. Le plan de localisation est joint au dossier décisionnel 1153058004 et au présent dossier. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux projets ci-haut cités et tels que décrits dans le plan de localisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ces travaux visant à améliorer le réseau d'éclairage dans le réseau artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

Il y a par ailleurs lieu de mentionner que l'arrondissement Saint-Laurent présentera lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, lequel dossier comprendra des demandes d'interventions au SIVT, Direction des transports ainsi qu'au Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection de l'éclairage sur ces rues dont l'état de dégradation est avancé et cause de nombreux problèmes à l'arrondissement et à Hydro-Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Acceptation par le CM de l'offre du CA : Mai 2015
- Octroi de contrat par l'arrondissement : Mai 2015
- Fourniture des luminaires à l'arrondissement : Juillet 2015 (à préciser par le fournisseur)
- Assemblage par l'arrondissement : Juillet 2015
- Travaux d'installation : Juillet à novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

Le : 2015-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Approuvé le : 2015-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-13



Dossier # : 1153035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2015 de l'Arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 150 000 \$ pour faire suite à l'acceptation par l'arrondissement du leg du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle. Informer le trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'Arrondissement de LaSalle 2015 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Il est recommandé au comité exécutif :

De modifier le budget de la Ville pour l'année 2015, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du leg de 150 000 \$ pour la réalisation d'une sculpture.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-11 08:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2015 de l'Arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 150 000 \$ pour faire suite à l'acceptation par l'arrondissement du leg du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle. Informer le trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'Arrondissement de LaSalle 2015 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du 100e anniversaire de fondation de LaSalle, s'inscrit la réalisation d'un élément culturel d'envergure, soit une sculpture (oeuvre d'art) sur les berges du Parc des Rapides. Ce projet se fera en collaboration avec la Direction des grands parcs et la Direction culture et patrimoine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures :

CE12 0557 - 18 avril 2012 - prendre connaissance des principales orientations préconisées pour le projet de conversion du bâtiment existant de la scène extérieure en un pavillon d'accueil au parc des Rapides.

CA14 20 0332 - 2 juin 2014 - Accepter pour l'Arrondissement de LaSalle un montant de 150 000 \$ du Bureau des Fêtes du 100^e anniversaire de LaSalle pour la réalisation d'une oeuvre d'art public sur les berges du parc des Rapides.

CA13 20 0016 - 14 janvier 2013 : Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par avis public pour le choix d'un projet d'art public au parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. Autoriser une participation financière de 150 000 \$ à même le fonds de parc de l'arrondissement de LaSalle.

CE12 1925 - 28 novembre 2012 - Modifier le budget de la Ville pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 50 000 \$ du Très Honorable Paul Martin à l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation d'une sculpture sur les berges du parc des Rapides.

DESCRIPTION

Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2015 de l'Arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 150 000\$ pour faire suite à l'acceptation par l'arrondissement du leg du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle. Informer le trésorier de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'Arrondissement de LaSalle 2015 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

JUSTIFICATION

Sommaire décisionnel :

Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides. / Accorder un contrat de services artistiques à Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., lauréats du concours, pour une somme maximale de 466 171, 08\$, taxes incluses, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un dossier décisionnel est préparé pour l'octroi du contrat pour la réalisation de cette sculpture au parcs des Rapides dans le sommaire décisionnel 1150230002 qui sera soumis au conseil municipal

L'augmentation de la dotation : Ce montant de 150 000 \$ sera imputé comme suit :

Provenance :

Arr. LaSalle/ Budget de fonctionnement/ Autres activités culturelles/Autres revenus divers/Dons

SIMON : 2412 0010000 301705 07289.45901 013534 0000 000000 000000 00000 00000

Affectation :

Arr. LaSalle/ Affectations

SIMON : 2412 0010000 30170.41000.78100. 000000 0000 000000 000000 00000 00000

Une affectation de ce budget vers les immobilisations sera faite telle que prévu aux imputations du sommaire octroyant le contrat. (intervention du sommaire 1150230002)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-10

Georges ROBITAILLE
Chef de division ressources
financières, matérielles et informationnelles



Dossier # : 1146620009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Prendre connaissance du rapport de l'assemblée publique tenue le 13 mai 2015 - Adopter le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal et déléguer son application aux arrondissements.

Il est recommandé :

1. Prendre connaissance du rapport de l'assemblée publique tenue le 13 mai 2015
2. Adopter le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal et déléguer son application aux arrondissements.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-14 16:32

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, tenue le mercredi 13 mai 2015, à 13h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Commissaires présents :

Mme Elsie Lefebvre, présidente
Conseillère de la ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Dominic Perri, vice-président
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
Mme Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent
Mme Catherine Clément-Talbot
Conseillère de la ville, Pierrefonds-Roxboro
M. Gilles Déziel
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Mme Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, Anjou
M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Commissaires absents :

Mme Marie-Eve Brunet,
Conseillère d'arrondissement, Verdun
Mme Maja Vodanovic
Conseillère d'arrondissement, Lachine

Le quorum est atteint

Aussi présents :

M. Pierre Jutras, chef de section, biodiversité et écologie urbaine
M. Anthony Daniel, conseiller en planification
M. Pierre Duval, ingénieur forestier

Assistance : 10 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Elsie Lefebvre, déclare l'assemblée ouverte à 13h30. Elle souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux invités et demande aux membres de la Commission de se présenter.

La présidente mentionne que l'objet de la présente assemblée publique est de présenter un règlement qui vise à encadrer la gestion des frênes sur le domaine public afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle rappelle que conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, elle a été désignée par le maire pour agir à titre de présidente de cette assemblée publique qui porte sur ce projet de règlement qui a fait l'objet d'un avis de motion au conseil municipal lors de son assemblée régulière du 27 avril.

Elle mentionne aussi les différents éléments de communication qui ont permis de publiciser la tenue de cette assemblée publique : avis public, communiqué, invitation et médias sociaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Dominic Perri, appuyée par Mme Catherine Clément-Talbot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

La présidente invite les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal à débiter leur présentation.

M. Anthony Daniel, conseiller en planification, rappelle dans un premier temps l'historique de la problématique de l'agrile du frêne qui fut détectée sur le territoire montréalais le 19 juillet 2011. Dès 2012, la Ville de Montréal adopte un plan d'action pour lutter contre l'agrile du frêne sur son territoire. Bien que les interventions de ce plan d'action connaissent un succès certain, elles se limitent au domaine public. Afin d'assurer le succès de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire montréalais, il importait d'encadrer également la gestion des frênes sur le domaine privé.

Le règlement proposé précise les mesures qui doivent s'appliquer lors des interventions sur les frênes situés sur le domaine privé du territoire montréalais, en matière d'abattage, d'élagage et de disposition du bois de frêne et il détermine l'emplacement des zones à risques sur le territoire montréalais.

M. Anthony Daniel poursuit la présentation en expliquant chacun des articles du règlement. Il indique d'entrée de jeu que les principales mesures de ce règlement concernent l'obligation pour les propriétaires de frênes 1) d'abattre leurs frênes morts ou dépérissants dont 30% des branches sont mortes, 2) de disposer du bois de frêne de façon à éliminer l'agrile et 3) de traiter les frênes sains quand ceux-ci sont situés dans une zone à risque déclarée pour Montréal.

M. Daniel passe ensuite en revue chacun des chapitres du règlement. Plus précisément, le règlement prescrit, au **chapitre II sur la plantation**, qu'il est interdit de planter un frêne, sauf si cette plantation se déroule dans le cadre d'un projet de recherche piloté par un institut reconnu.

Au **chapitre III concernant l'abattage de frênes**, les articles 4 à 8 précisent notamment qu'un permis d'abattage est obligatoire pour abattre les frênes qui ont 10 cm de diamètre et plus à 1,4 m du sol, ce qui constitue une mesure standard. L'article 5 oblige le propriétaire d'un frêne mort ou dépérissant, qui a 30% ou plus de branches mortes, de le faire abattre avant le 31 décembre de l'année en cours. M. Daniel précise que la date du 31 décembre n'est pas arbitraire, mais qu'elle permet de faire un suivi des frênes atteints et de s'assurer que l'arbre soit abattu avant la période d'émergence de l'agrile qui se situe autour du mois de juin. L'article 6 précise quant à lui les conditions pour lesquelles un permis d'abattage peut être délivré : dans le cas d'un frêne mort ou dépérissant, d'un frêne affecté par une maladie ou un organisme ravageur de façon irréversible, comme le longicorne asiatique, d'un frêne qui présente un danger pour la sécurité de personnes ou de biens ou qu'il nuit à la réalisation d'un projet de construction autorisé. Ce chapitre du règlement donne aussi les détails entourant la demande de permis (raisons, motifs, emplacements) qui est sans frais pour le propriétaire. Ce dernier a l'obligation de faire abattre son frêne dans les 60 jours ou avant le 31 décembre de l'année en cours pour les raisons précisées plus haut.

M. Daniel poursuit avec les articles 9 et 10 du **chapitre IV du règlement qui concerne la gestion des résidus**, à savoir les branches et les troncs. Ces articles spécifient que les résidus de frêne doivent être transformés sur place ou entreposés sur les lieux de l'abattage ou de l'élagage entre le 15 mars et le 1^{er} octobre. À partir du 1^{er} octobre, s'ils ne sont pas transformés, ces résidus ne peuvent être conservés sur place pendant plus de 21 jours. M. Daniel précise que ce délai est de 60 jours dans le cas des terrains boisés. Enfin, l'article 11 du chapitre sur la gestion des résidus stipule qu'entre le 15 mars le 1^{er} octobre, il est interdit de déplacer des résidus de frênes non transformés ou de les entreposer sauf sur le site où le frêne a été abattu.

Le **chapitre V du règlement est consacré aux zones à risques**, celles-ci étant des zones où la présence de frênes infestés est probable. Elles sont établies par un rayon de 300 mètres à partir des lieux où des frênes infestés ont été détectés. L'article 12 de ce chapitre détermine que tous les frênes des zones à risques doivent être traités avec un pesticide homologué au Canada contre l'agrile du frêne, à l'exception des frênes visés par l'article 5 (morts ou dépérissants), des frênes visés par l'article 6 pour lesquels un permis d'abattage a été autorisé, des frênes d'un diamètre inférieur à 15 cm, des frênes déjà traités avec un produit efficace l'année en cours et des frênes qu'on ne peut traiter en raison d'une loi ou d'un règlement qui a préséance sur le présent règlement. M. Daniel précise que la facture du traitement doit être conservée pour être présentée sur demande aux fins de remboursement.

Les articles 13 à 20 du chapitre sur les zones à risques définissent plusieurs éléments, dont celui des terrains boisés et de la possibilité de fournir un plan d'action dans le cas d'un propriétaire qui aurait plus de 100 frênes à traiter, par exemple.

Le **chapitre VI du règlement traite des dispositions finales** du règlement à savoir le droit, pour un employé de la Ville, de pénétrer sur un terrain privé et d'inspecter un frêne ou du bois de frêne, le droit pour la Ville de procéder à des travaux aux frais du propriétaire, en cas de défaut de celui-ci d'agir après l'émission d'un avis de 30 jours. L'article 25 détermine enfin le montant des amendes auxquelles s'expose tout contrevenant audit règlement.

M. Anthony Daniel termine son exposé en donnant les renseignements utiles sur la façon de s'informer, une fois que le règlement sera adopté lors du conseil municipal du 25 mai prochain, soit sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/agrile, en composant le 311 et dans les bureaux Accès Montréal. Il indique que tous les propriétaires situés dans une zone à risques recevront une correspondance de la Ville à cet effet.

4. Période de questions et de commentaires du public

La présidente remercie M. Daniel pour cette présentation claire et précise. Elle invite les personnes de l'assistance qui souhaiteraient intervenir à le faire maintenant.

M. Jonathan Théorêt, directeur du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), demande une précision sur une date qui a été mentionnée au cours de la présentation, à l'effet qu'on

ne peut transporter le bois de frêne atteint entre le 1^{er} octobre et le 15 mars. M. Anthony Daniel indique qu'il voulait plutôt dire entre le 15 mars et le 1^{er} octobre.

5. Période de questions des commissaires

La présidente demande aux commissaires qui souhaitent intervenir à prendre la parole.

M. Sylvain Ouellet remercie le Service pour avoir élaboré un règlement complet, qui couvre tous les cas de figure de frênes sur le domaine privé. Il est heureux qu'on se donne pour la première fois les moyens d'agir en permettant aux inspecteurs de couvrir le domaine privé et d'intervenir dans les cas où les propriétaires refusent d'obtempérer. De cette manière, on traite le problème de l'agrile du frêne comme un problème de santé publique.

Ceci étant dit, M. Ouellet souhaite faire part de certaines inquiétudes par rapport à l'application du règlement. Il évoque tout d'abord le fait qu'en arrondissement, il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs pour faire appliquer efficacement et à 100% le règlement proposé, en raison du gel d'embauche. Il mentionne que les arboriculteurs sont actuellement débordés et qu'il faudra trouver les ressources nécessaires si l'on veut faire appliquer adéquatement le règlement.

Il soulève également la problématique des milieux naturels et s'interroge sur les moyens qu'on se donne pour gérer le problème dans ces milieux. Il est conscient que le règlement prévoit des interventions sur les terrains boisés, mais que rien de spécifique n'est prévu pour protéger à long terme la biodiversité et les milieux naturels. Aussi, il déplore que le règlement ne prévoit aucune mesure obligeant les propriétaires à replanter des arbres, ce qui affectera selon lui l'objectif du plan canopée.

Enfin, M. Ouellet déplore le fait qu'aucune aide financière n'est offerte aux propriétaires dans le cas de l'abattage. Il comprend qu'on subventionnera à hauteur de 50% les injections de biopesticide et que le permis d'abattage sera gratuit, mais que rien n'est prévu pour le coût lié à l'abattage. Il craint que les propriétaires omettent de déclarer un frêne malade ou tardent à le faire abattre sachant qu'ils n'auront aucune aide financière.

M. Pierre Jutras, chef de section au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal demande la parole pour répondre à ces inquiétudes. Il admet que les ressources en arrondissement sont insuffisantes et que le Service en est conscient et qu'on prépare un plan d'action à cet effet. Quant à la problématique des milieux naturels, M. Jutras précise que le Service travaille aussi là-dessus. Il rappelle que la première vague d'agrile s'attaque principalement aux arbres situés plus au soleil dans les portions sud du territoire et qu'on se doute qu'à court terme on aura des infestations dans les boisés. Pour intervenir sur ces terrains-là, M. Jutras mentionne que son équipe inclut un ingénieur forestier qui travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action. Pour ce qui est de l'obligation de replanter des arbres, il rappelle qu'il existe un Plan d'action canopée doté d'un budget de 1,3 M\$ sur deux ans et qui permet aux citoyens d'obtenir des végétaux via les partenaires de la Ville, dont la SOVERDI, les Amis de la montagne et le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Enfin, concernant l'aide financière pour l'abattage, M. Jutras précise qu'une solution sera proposée aux élus, mais que pour le moment, la première étape consiste à favoriser l'injection et limiter les abattages afin de maintenir les arbres; l'Administration a libéré 1 M\$ pour pouvoir financer jusqu'à 50% du coût des injections.

M. Anthony Daniel ajoute que Montréal a la chance d'avoir agi promptement pour ralentir la mortalité des frênes. Il cite le cas de la ville d'Ottawa où l'on trouve énormément de frênes à abattre qui sont morts debout et présentent un danger pour la population. Il rappelle que dans le cas de l'agrile du frêne, attendre n'est pas une solution car il est plus coûteux de faire abattre un frêne mort qu'un frêne dépérissant, les équipements nécessaires pour abattre un frêne mort étant plus sophistiqués et plus coûteux.

La présidente remercie le Service pour cette excellente présentation. Elle ajoute que la Commission a eu l'occasion d'échanger plusieurs fois avec les spécialistes et qu'elle a pris bonne note des mesures mises en place pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne. Elle remercie le Service pour le travail effectué à cet égard.

Mme Lefebvre rappelle à l'auditoire que la Commission reprendra ses travaux à la salle du conseil le 3 juin prochain pour la réception des premiers mémoires sur les sacs d'emplètes à usage unique. Elle souhaite à tous une bonne fin de journée.

6. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 14h30, sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par Mme Michèle D. Biron.

ORIGINAL SIGNÉ

Elsie Lefebvre
Présidente
Commission permanente sur l'eau,
l'environnement, le développement durable et
les grands parcs

ORIGINAL SIGNÉ

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste



Dossier # : 1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour introduire le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est

Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-07 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

CONTENU

CONTEXTE

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mars 2013 dans le cadre de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est (PPU). Cette rencontre s'est déroulée en deux phases. Une première, en après-midi, qui s'adressait aux partenaires et aux organismes du milieu ainsi qu'aux commerçants de la rue Jarry Est.

La seconde s'est tenue en soirée et concernait tous les citoyens du secteur de la rue Jarry Est.

Le plan de présentation était le suivant:

- rappel du territoire à l'étude;
- énoncé de la vision de développement;
- retour sur les différentes études sectorielles réalisées par le consultant et leurs conclusions;
- présentation des secteurs de planification et les orientations et les balises d'aménagement;
- énumération des interventions planifiées sur le domaine public et les moyens de mise en oeuvre du PPU;
- présentation des densités et des hauteurs souhaitées;
- étapes d'adoption du PPU.

Dans le cadre de ces consultations, des demandes de modifications, des précisions et des ajouts dans le texte nous ont été formulées par les citoyens. Ces demandes ont été compilées dans un tableau (voir pièces jointes). La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé ces demandes et a intégré des modifications dans le texte du PPU.

Dans le texte du PPU, ont également été intégrées les demandes du comité Jacques-Viger qui coïncident avec les demandes adressées par les citoyens ainsi que celles qui ont été présentées dans le cadre de la consultation publique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour introduire le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est

CONTENU

CONTEXTE

Parmi les objectifs visés par le projet de PPU soumis au Conseil municipal on retrouve, entre autres, une disposition relative à la relocalisation de l'entreprise TIRU qui a une vocation industrielle et se situe à l'intérieur du territoire à l'étude. À la demande du Directeur général de la Ville, la Direction Environnement a été mandatée afin d'évaluer différents scénarios de relocalisation de cette entreprise.

Suite à des études et analyses par les services corporatifs, des propriétés ont été identifiées pour accueillir les activités de l'entreprise TIRU. Les responsables de la Direction de l'environnement ont confirmé la mise en œuvre de la relocalisation de l'entreprise dans le cadre de l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville et de l'Agglomération (dossier 1143843014). Dès lors, nous sollicitons à nouveau l'intervention de la Direction de l'environnement afin qu'il confirme leur accord avec les orientations du PPU.

Nous avons également demandé l'intervention de la Direction des transports puisque d'importantes interventions sur le domaine public sont proposées dont notamment son réaménagement à des fins de verdissement. D'ailleurs, ces aménagements ont été convenus avec cette Direction puisqu'elle siègeait au comité technique ayant élaboré le PPU.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Service de l'environnement , Direction (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :
 Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Sylvie TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour introduire le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2009, l'arrondissement de Villeray—St-Michel—Parc-Extension, supporté par le Service de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal, amorçait ses démarches en vue d'élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU). L'objectif était d'instrumenter une démarche visant la transformation et la requalification de la portion de la rue Jarry Est située entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX dans le secteur nord du quartier Saint-Michel.

Conséquemment à cette démarche, un contrat fut octroyé à la firme AECOM en juin 2010 pour effectuer, en collaboration avec l'arrondissement, différents services corporatifs à la Ville et des acteurs du milieu, diverses études menant à l'élaboration d'un PPU. Ces dernières avaient trait à:

- La stratégie de développement économique;
- Le réaménagement des domaines privé et public;
- Un projet de PPU.

Suite à l'élaboration de ces études, l'arrondissement avait pour mandat d'élaborer le document final à l'intérieur duquel devaient être identifiées les grandes orientations d'aménagement qui mèneront à la requalification de ce secteur déstructuré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 14 03140 – 29 septembre 2009 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels (Études particulières, secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est) et approuver les critères de sélection prévus;

CA10 14 0148 – 1er juin 2010 – Octroyer un contrat de services professionnels à la firme AECOM, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation d'études particulières - Secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est, pour un montant total de 108 252,50 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public numéro AUSE-10-01 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

a) Territoire d'application

Le territoire d'application est l'espace qui se situe de part et d'autres de la rue Jarry Est, entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX, et celui qui se trouve au nord du boulevard Crémazie Est et au sud de la rue Jarry Est, entre la 14e et la 17e Avenue.

b) Secteurs de planification

Pour les fins de planification, ce territoire a été subdivisé en 4 secteurs relativement homogènes quant à leur cadre bâti et leurs activités. Ces derniers sont:

1- La *Porte d'entrée* qui couvre la portion de la rue Jarry Est située au croisement avec le boulevard Crémazie Est jusqu'à la 2e Avenue. Ce secteur est notamment marqué par la présence de la Cité des arts du Cirque;

2- Le *Coeur du quartier* est la portion du territoire qui comprend les propriétés de la rue Jarry Est situées entre la 2e et la 14e Avenue. Elle est caractérisée par la concentration de bâtiments institutionnels et une faible intensité commerciale;

3- Le secteur *Des affaires*, de son côté, englobe les terrains situés au nord de la rue Jarry Est entre l'avenue Joseph-Guibord et le boulevard Pie-IX. Il se distingue par la présence d'industries et de commerces de gros;

4- Le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* est délimité par la rue Jarry Est, le boulevard Crémazie Est, la 14e et la 20e Avenue. Il se compose majoritairement de commerces reliés à l'automobile, de petits ateliers industriels et d'entrepôts.

c) Orientations pour chacun des secteurs de planification

Pour chacun de ces secteurs, des orientations et des balises d'aménagement leur ont été associés dans le but de remédier aux différentes problématiques auxquelles ils font face. Ces orientations sont :

- La *Porte d'entrée* : mettre en valeur l'entrée du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel et ses abords en révisant l'aménagement du domaine public;
- Le *Coeur du quartier* : assurer la vitalité de ce secteur par la création d'un milieu de vie attrayant et par une présence plus marquée de la fonction résidentielle;
- Le secteur *Des affaires* : optimiser le développement des activités économiques;
- La *Vitrine Crémazie et les Avenues* : modifier la vocation du secteur en secteur mixte et rehausser son image pour stimuler sa mise en valeur en tant que secteur dynamique;
- Pour l'ensemble du territoire à l'étude, aménager les domaines public et privé en vue de créer un milieu convivial, sécuritaire et attrayant, intégrant des principes de développement durable.

Dans le cadre de cette étude, des terrains ont été identifiés comme devant faire l'objet de redéveloppement puisque leurs activités ne cadrent plus avec la vocation du secteur. Notamment, en bordure de la rue Jarry Est, ils sont au nombre de trois et se situent sur le côté nord de la rue Jarry Est, entre la 2^e et la 9^e Avenue. L'un d'entre eux est actuellement vacant et les deux autres sont occupés respectivement par les entreprises Transport Rosemont inc. et Col Sel Transit inc. Leur conversion pourrait générer la création d'environ 540 nouveaux logements si l'on considère une densité maximale de 3 et un taux d'occupation du sol maximal de 70%.

Potentiel de développement résidentiel en bordure de la rue Jarry Est

Propriété visée	Superficie du lot actuel (mètres carrés)	Superficie des lots projetés (mètres carrés)	Nombre d'étages projeté	Rez-de-chaussée commercial (mètres carrés)	Nombre d'unités résidentielles potentielles
*Transport Rosemont inc.	7 529	3765	4 à 6	500	110
		3765	4 à 6	500	110
Terrain vacant	1 885	1 885	4	250	50
Col Sel Transit inc.	13 307	2582	4	450	60
		2582	4	450	60
		2582	8	-	75
		2582	8	-	75
Total					540

*Est déduit du calcul de potentiel de développement, le tracé d'une nouvelle rue de 20 mètres d'emprise

Des propriétés ont été identifiées pour aménager des placettes publiques afin d'offrir des aires de repos et de rencontre le long de la rue Jarry Est. Ces dernières sont le 2950, rue Jarry Est, qui appartient à la Commission scolaire de Montréal et où se situe l'école abandonnée Saint-Bernardin de Sienne et le terrain face à l'aréna Saint-Michel, qui appartient à la Ville.

Des interventions sont également projetées sur le domaine public. Elles consistent principalement à la construction et l'agrandissement des trottoirs, à la plantation d'arbres en bordure de la rue, à l'installation de nouveaux luminaires et à l'aménagement de saillies végétalisées sur des rues transversales à la rue Jarry Est.

L'arrondissement propose également de lancer un concours de design pour évaluer différents scénarios de réaménagement pour le secteur situé au croisement des rues d'Iberville et Jarry Est et du boulevard Crémazie Est.

d) Modifications réglementaires

Dans le but d'assurer la concrétisation de ces orientations, le PPU prévoit diverses modifications aux règlements d'urbanisme.

1- Plan d'urbanisme

D'abord, au plan d'urbanisme, l'affectation du sol du secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* sera modifiée pour permettre désormais la mixité des fonctions.

Des changements aux paramètres de densité sont également prévus en bordure de la rue Jarry Est, entre la rue d'Iberville et la 20e Avenue, et dans le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues*. Ces normes seront revues à la hausse pour encourager l'optimisation de l'utilisation de l'espace, la création d'un milieu densément peuplé et l'établissement de nouveaux commerces de proximité.

2- Règlement de zonage

En concordance avec les modifications projetées au plan d'urbanisme, seront révisés au Règlement de zonage, entres autres, les paramètres relatifs à la hauteur, au coefficient d'occupation du sol et ceux relatifs aux affectations du sol. Seront notamment permis, sous certaines conditions, les usages résidentiels en bordure de la rue Jarry Est et au nord du

boulevard Crémazie Est, entre la 14 et la 20e Avenue. Également, en bordure de la rue Jarry Est, les rez-de-chaussée des bâtiments devront être occupés qu'à des fins commerciales afin d'assurer la continuité commerciale, de créer une ambiance sur rue et un noyau d'activités desservant la population résidente.

3- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

L'élaboration d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble est projeté dans le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* pour y assujettir les usages résidentiels. Le but est d'assurer un redéveloppement cohérent et durable pour ce secteur.

4- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

L'arrondissement projette d'apporter des modifications au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour prévoir des critères et des objectifs s'appliquant spécifiquement à chacun des secteurs de planification afin d'assurer une cohérence dans l'architecture, dans l'implantation des bâtiments et dans l'aménagement de leurs terrains.

JUSTIFICATION

Ce secteur de la rue Jarry Est a été identifié au plan d'urbanisme de la Ville comme devant faire l'objet de planification détaillée pour remédier à des problématiques urbanistiques complexes.

L'élaboration de ce PPU s'inscrit dans la mise en œuvre des grandes politiques de la Ville de Montréal dont le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, la Stratégie d'inclusion de logements abordables, la Politique de l'arbre et la Charte du piéton.

À sa séance du 30 novembre 2012, le PPU a été présenté au Comité Jacques-Viger. Les membres du comité ont recommandé de lui donner une suite favorable mais sont d'avis que des précisions et des ajouts devraient lui être apportés:

- Qu'une aire d'influence soit délimitée autour du territoire d'application;
- Que les faiblesses, les forces et les opportunités du secteur à l'étude soient identifiées;
- Que la vision soit énoncée;
- Que les coefficients d'occupation du sol soient révisés pour être conformes à la densité souhaitée;
- Que la maison Joseph-Martineau fasse l'objet de mise en valeur;
- Que les balises d'aménagement pour le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* soient révisées en considérant la dynamique d'emplois à l'échelle de Montréal;
- Que des interventions soient proposées pour atténuer les impacts de l'autoroute sur les milieux résidentiels;
- Que des perspectives d'aménagement soient insérées dans le document;
- Que soit clairement affirmé que la requalification ne sera possible qu'avec la venue de grands projets structurants.

Le PPU a également été présenté publiquement le 3 décembre dernier à la TOHU. Étaient entres autres présents, les partenaires du milieu, la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et les élus de l'arrondissement. Tous les intervenants présents ont appuyé l'arrondissement dans ses démarches.

La version finale du PPU sera modifiée pour tenir compte à la fois des commentaires des membres du comité Jacques-Viger que de ceux qui seront formulés dans le cadre de l'assemblée publique de consultation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PPU s'intègre avec l'esprit du plan de développement durable local de l'arrondissement pour les raisons suivantes:

- par la végétalisation d'une partie de l'emprise publique ce qui contribuera non seulement à créer un milieu de vie plus convivial mais qui aura également pour effet de réduire les îlots de chaleur et à capter une partie de la pollution engendrée par la présence de l'autoroute et la circulation automobile sur la rue Jarry Est;
- par l'agrandissement et la construction de trottoirs pour sécuriser et favoriser les déplacements piétons;
- par l'aménagement de placettes publiques qui contribueront à réduire les îlots de chaleur et à encourager les déplacements piétons en créant des milieux de détente et de rencontre;
- par la mise en place de saillies végétalisées dans des rues transversales à la rue Jarry Est qui auront pour effet d'apaiser la circulation, de réduire les îlots de chaleur, de sécuriser les traverses piétonnes et de créer des écrans visuels par rapport à l'autoroute.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Présentation au Comité Jacques-Viger le 30 novembre 2012
Présentation publique à la TOHU le 3 décembre 2012;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement;
Assemblée publique de consultation;
Adoption au comité exécutif de la Ville de Montréal;
Adoption au conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-01-21

Alain BEAULIEU
Chef de division - Division de l'urbanisme et
services aux entreprises



Dossier # : 1141010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

Adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-07 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141010003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

CONTENU**CONTEXTE**

Sommaire addenda afin de déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 avril 2015.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2013, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution recommandant au conseil de la Ville de Montréal d'adopter le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est en vue de l'inclure au plan d'urbanisme (112 1010 020). Ce sommaire décisionnel est exhaustif et comprend l'ensemble des informations pertinentes quant au projet de PPU de la rue Jarry Est.

Dans le cadre de cette étude, l'arrondissement s'était donné pour mandat d'identifier les grandes orientations d'aménagement qui mèneront à la requalification de la portion de la rue Jarry Est située entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX dans le secteur nord du quartier Saint-Michel.

Des modifications au plan d'urbanisme sont nécessaires en concordance avec les orientations inscrites au PPU de la rue Jarry Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 14 03140 – 29 septembre 2009 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels (Études particulières, secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est) et approuver les critères de sélection prévus.

CA10 14 0148 – 1er juin 2010 – Octroyer un contrat de services professionnels à la firme AECOM, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation d'études particulières - Secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est, pour un montant total de 108 252,50 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public numéro AUSE-10-01 (4 soumissionnaires).

CA13 14 0214 – 4 juin 2013 – Recommander au conseil municipal d'adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 13 mars 2013.

DESCRIPTION

Dans le but d'assurer la concrétisation des orientations inscrites au PPU, des modifications sont nécessaires aux cartes du plan d'urbanisme ainsi qu'aux paramètres de densité prescrits pour le secteur visé.

D'abord, l'affectation du sol du secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* sera modifiée pour permettre désormais la mixité des fonctions.

Ensuite, des changements aux paramètres de densité sont prévus en bordure de la rue Jarry Est, entre la rue d'Iberville et la 20e Avenue, et dans le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues*. Ces normes seront revues à la hausse pour encourager l'optimisation de l'utilisation de l'espace, la création d'un milieu densément peuplé et l'établissement de nouveaux commerces de proximité.

JUSTIFICATION

Les modifications au plan d'urbanisme sont nécessaires pour le rendre conforme aux orientations énoncées dans le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement;
Adoption au comité exécutif de la Ville de Montréal;
Adoption au conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Alain BEAULIEU
Chef de division



Dossier # : 1155289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abrogation du règlement intitulé « Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) »

D'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-14 13:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abrogation du règlement intitulé « Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) »

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie 9257-2916 Québec inc. (Gare Viger General Partnership), propriétaire depuis 2012 du site identifié en objet, a déposé une demande afin d'abroger le *Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038)*.

Rappelons que le Règlement 07-038 est autorisé par le conseil municipal en 2008, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal suite à une consultation publique tenue par l'OCPM. Ce règlement encadre la réalisation d'un projet mixte comprenant la mise en valeur de la gare-hôtel Viger ainsi que la conservation du mur de façade de la gare Berri. Ce règlement était fait sur mesure pour permettre aux propriétaires et promoteurs de l'époque de réaliser un projet hôtelier, commercial et résidentiel d'une surface de plancher de 82 523 m² combinant un hôtel de 227 chambres, 126 logements avec services hôteliers, 163 unités résidentielles, des espaces commerciaux sur plusieurs niveaux et un stationnement souterrain de 1600 places.

Considérant que les travaux prévus dans le cadre du Règlement 07-038 n'ont pas été entamés tel que prévu, exception faite de la transformation des bâtiments pour la mise aux normes des gares Viger et Berri, et que les promoteurs d'aujourd'hui souhaitent présenter un nouveau projet conforme au Règlement d'urbanisme, il est demandé d'abroger ledit règlement 07-038.

Le Règlement 07-038 peut être abrogé par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mai 2006 – la Ville cède plusieurs lots à 4348931 Canada inc. dans le cadre du développement du site de l'ancienne gare Viger (CM06 031);

Janvier 2008 – l'office de consultation publique de Montréal dépose son rapport de consultation;

Juin 2008 – la Ville conclut une entente de développement avec le promoteur (CG08

0345); relativement à la réalisation de travaux liés au projet de redéveloppement du site. L'entente prévoit entre autres des engagements financiers du promoteur pour la réalisation d'un projet de logements communautaires (750 000\$);

Septembre 2008 – le règlement (07-038) adopté en vertu de l'article 89 de la Charte autorise la réalisation d'un projet de développement sur le site (CM08 0824); et

Janvier 2012 – le Promoteur initial cède l'ensemble des lots acquis de la Ville à 9257-2916 Québec inc. (Gare Viger General Partnership).

DESCRIPTION

Le propriétaire du site visé par le règlement 07-038 a manifesté son intention de ne pas se prévaloir des dispositions réglementaires particulières de ce règlement et, par conséquent, de transformer et construire les bâtiments conformément aux dispositions courantes du règlement d'urbanisme. Or, tant que le règlement 07-038 demeure en vigueur, les droits et obligations contenus dans celui-ci prévalent, rendant certaines dispositions du règlement d'urbanisme inapplicables sur le site. Le présent projet vise donc l'abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Pour des raisons principalement économiques, le projet initialement prévu et encadré dans le Règlement 07-038 a été abandonné. La propriété a été vendue en janvier 2012 à la société 9257-2916 Québec inc. (Gare Viger General Partnership ou Groupe Jesta) qui planifie présentement un nouveau programme d'occupation et de construction. Depuis peu, la gare Viger et la gare Berri sont partiellement occupées par des activités de bureaux et de commerce. Ce nouveau projet, contrairement au précédent, peut être réalisé conformément, donc sans dérogation, au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Il est important de se rappeler que le développement du site comporte un enjeu patrimonial lié notamment à la présence des gares Viger et Berri. De même, l'îlot ouest est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal) au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Dans le Règlement 07-038, des critères s'apparentant à ceux déjà inclus au Règlement d'urbanisme encadraient rigoureusement la transformation de la Gare Viger, alors que la Gare Berri pouvait faire l'objet de transformation substantielle voire d'une démolition partielle. Or à ce jour, les propriétaires ont pris le parti de conserver intégralement l'enveloppe des deux gares.

Outre des travaux ponctuels de transformations des gares qui ont fait l'objet de permis, le nouveau projet n'a pas été déposé à l'arrondissement de Ville-Marie. Celui-ci devra nécessairement être conforme à la réglementation d'urbanisme et être approuvé dans le cadre de processus de révision prévu dans le Titre VIII du Règlement d'urbanisme (soit un PIIA au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), notamment en regard des considérations patrimoniales du site. À cet effet, l'approbation des plans du nouveau projet devra inclure l'avis des instances consultatives usuelles de la Ville et obtenir l'aval du Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Finalement, considérant que depuis l'adoption du Règlement 07-038 le contexte urbain a nettement été modifié, par l'arrivée du CRCHUM notamment, et par la planification actuelle entourant le Square Viger et puisque le programme de construction et d'occupation prévu en 2008 est désuet, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette requête d'abrogation dudit règlement est acceptable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 mai 2015 : adoption d'un avis de motion par le conseil municipal ;

15 juin 2015 : adoption du règlement par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-11

Marc LABELLE
Directeur(trice) aménagement urbain
serv.entreville-marie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE

Directeur

CE : 40.005

2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2015/05/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151040002

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

Déposer le rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal *L.R.Q., C. c-11.4* et du Règlement municipal 04-061.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2015-05-01 09:44

Signataire :

Sylvie B FARAND

Présidente

IDENTIFICATION**Dossier # :1151040002**

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4 et du Règlement municipal 04-061, la Commission de la fonction publique de Montréal est tenue de rendre compte annuellement de ses activités au conseil municipal et de faire part de ses avis et recommandations par le biais du dépôt de son rapport annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement 04-061, art. 11

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal POIRIER
Secrétaire de direction-directeur 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif

Le : 2015-04-28



Dossier # : 1153624034

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153838005 - Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153838005 - Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624034

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153838005 - Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE153838005 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153838005 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1153624035

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621002 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621002 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:56

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624035

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621002 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE152621002 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE152621002 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1153624031

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150541007 - Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150541007 - Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:53

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624031

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150541007 - Accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE150541007 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE150541007 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Socomec Industriels Inc., pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513) dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-15

**Dossier # : 1153624032**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822020 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé de;
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822020 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:54**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624032

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822020 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822020 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822020 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier

visant à accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1153624030

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155967001 - Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155967001 - Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624030

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155967001 - Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE155967001 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155967001 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public # JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.
 À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1153624033

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822024 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822024 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624033

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822024 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822024 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des

contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822020 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard.

Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-15

**Dossier # : 1153624029**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765005 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765005 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 09:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624029

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765005 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156765005 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 13 mai 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156765005 reçu du comité exécutif le 6 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la

reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-15